



Recommandations pour le Budget de 2016

Matieres

SOMMAIRE	4
ÉNERGIES PROPRES ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	8
Efficacité énergétique	9
Énergies renouvelables	15
Une norme nationale de tarification du carbone	25
Réforme des subventions aux énergies fossiles	32
PROTÉGER NOTRE ARCTIQUE	40
Protéger notre Arctique	41
INFRASTRUCTURE	49
Infrastructures et adaptation au changement climatique	50
Financement du transport en commun	55
Infrastructures vertes pour les collectivités de Premières Nations	58
RESPECT DES ENGAGEMENTS DU CANADA EN MATIÈRE DE CONSERVATION	63
Leadership, parcs nationaux et réserves nationales de faune	64
La protection des espèces en péril au Canada	69
Marquer l'anniversaire et promouvoir la conservation des oiseaux migrateurs	72
Conserver les surfaces pastorales menacées du Canada	75
Espèces végétales envahissantes	79
Conservation sur les terres privées	82
Inventaire et surveillance des milieux humides	86
Préserver nos océans	88
ENGAGER LES CANADIENS DANS LA CONSERVATION	93
Corps de conservation du Canada	94
Rapprocher les Canadiens de la nature	97
PROTÉGER L'EAU DOUCE DU CANADA	101
Fonds pour la protection de l'eau du Canada	102
Protection de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	105

ENVIRONNEMENT SAIN, CANADIENS EN SANTÉ	109
Pollution atmosphérique industrielle et normes sur l'air ambiant	110
Bureau d'équité en matière de santé environnementale	114
Air intérieur : crédit d'impôt pour la réduction du radon	117
UN PROCESSUS DE DÉCISIONS BIEN INFORMÉ	119
Mesurer les biens et services écosystémiques	120

Recommandations pour le Budget de 2016

SOMMAIRE



budgetvert.ca

CHANGEMENT CLIMATIQUE | ÉNERGIE | RÉFORME DES SUBVENTIONS | HABITATS DU POISSONS | OCÉANS | PARCS NATIONAUX | MILEUX HUMIDES | CONSERVATION NATURE | ESPÈCES ENVAHISSANTES | OISEAUX | ÉNERGIES RENOUVELABLES | L'EAU | SANTÉ ENVIRONNEMENTALE | PRODUITS CHIMIQUES | INFRASTRUCTURES | SCIENCE | ARCTIQUE | NORMES SUR L'AIR | LES LACS GRANDS |

La prospérité des Canadiens et des générations futures dépend du maintien d'écosystèmes florissants. Malheureusement, ils se trouvent tous menacés par le changement climatique, la perte d'habitat, les espèces envahissantes et la pollution. Par conséquent, la Coalition du budget vert présente un plan complet de mesures de stimulation afin d'aider le gouvernement du Canada à maintenir une économie saine, compétitive et propre grâce à des mesures fiscales fédérales novatrices et un financement fédéral ciblé.

Le budget de 2016 représente une occasion idéale pour le gouvernement du Canada d'axer les politiques publiques fédérales en ce sens grâce à la mise en place d'un ensemble de réformes dans les domaines de compétences fédérales et partagées. Plus particulièrement, le prochain budget fédéral constitue un outil d'une importance névralgique pour bâtir une économie canadienne forte, notamment en établissant un prix du carbone et en éliminant les subventions néfastes pour l'environnement grâce à la mise en place de politiques fiscales et à la réaffectation des recettes fiscales au soutien des énergies renouvelables, à la réalisation de projets d'infrastructures vertes et naturelles, et à la promotion de l'adoption de technologies propres.

Le budget de 2016 — et ceux qui suivront — constituent des outils politiques stratégiques de base que le gouvernement fédéral peut utiliser afin de rétablir la santé des écosystèmes du Canada, de protéger les collectivités canadiennes contre les risques environnementaux et d'assurer la compétitivité du pays dans une future économie sobre en carbone.

Notre objectif est que les recommandations de la Coalition du budget vert relatives au budget de 2016 fournissent aux ministres concernés les ressources nécessaires pour qu'ils puissent réaliser au cours des quatre prochaines années les engagements énoncés dans leur lettre de mandat respective.

Ainsi, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada mette en œuvre dès le budget de 2016 des mesures budgétaires stratégiques dans les sept domaines clés suivants :

Énergies propres et leadership en matière de changement climatique

Des investissements fédéraux stratégiques et des changements immédiats à des politiques fiscales particulières sont recommandés afin d'accélérer l'adoption des technologies d'énergie renouvelable. En tant qu'élément du cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques, le budget de 2016 doit comporter un financement fédéral ciblé afin de stimuler la production d'énergie renouvelable au Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, dans le but de réaliser des progrès mesurables dans l'atteinte de nos objectifs nationaux de réduction des émissions.

En complément à la production d'énergie renouvelable, le gouvernement du Canada doit également inclure dans son budget de 2016 des mesures incitatives pour accroître considérablement les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans les foyers canadiens et les entreprises.

Afin d'appuyer ces investissements fédéraux prioritaires, le budget de 2016 peut récupérer des revenus fédéraux substantiels en éliminant dès le budget de 2016 des crédits d'impôt fédéraux particuliers et autres subventions à la production versées au secteur des combustibles fossiles, de même qu'en entreprenant l'élimination échelonnée sur les cinq prochaines années de toutes les subventions à la production et du financement public fédéral versés à ce secteur.

Le budget de 2016 doit donc comporter ces mesures fiscales nécessaires pour concrétiser l'engagement du gouvernement en matière de tarification du carbone, notamment en fournissant aux provinces et aux territoires des mécanismes qui les inciteront à mettre sur pied des régimes de tarification du carbone grâce à une norme nationale coordonnée de tarification du carbone.

La Coalition du budget vert recommande que le budget de 2016 pave la voie de la contribution du Canada au financement mondial du climat pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les pays moins développés. Il doit également mettre en place les conditions nécessaires pour obtenir des fonds du secteur privé qui permettront d'accroître ces investissements.

Infrastructures et adaptation au changement climatique

Étant donné que les investissements fédéraux dans les infrastructures sont au cœur des efforts de stimulation économique du Canada, la Coalition du budget vert recommande que le budget de 2016 établisse les conditions visant à assurer que les résultats attendus du nouveau plan Chantiers Canada soient directement liés aux objectifs des politiques, y compris en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et la séquestration du carbone, dans le but d'améliorer la résilience envers les impacts du changement climatique et des désastres naturels et de soutenir les infrastructures vertes afin de protéger les collectivités canadiennes des répercussions du changement climatique.

La Coalition du budget vert recommande également de fournir, à compter du budget de 2016, un financement fédéral ciblé pour soutenir le transport en commun au Canada.

En outre, le budget de 2016 devrait élargir le secteur de compétence du gouvernement du Canada en ce qui concerne la santé des Premières Nations grâce à l'amélioration des infrastructures physiques essentielles pour les communautés autochtones. Un financement soutenu et à long terme à compter du budget de 2016 dans les infrastructures vertes et les systèmes d'eau potable des collectivités des Premières Nations est primordial pour assumer les responsabilités dans ces secteurs qui relèvent des compétences du gouvernement fédéral.

Protection de notre Arctique

Le Nord du Canada est la patrie de dizaines de milliers de Canadiens, y compris de peuples autochtones qui y vivent depuis des millénaires. L'Arctique canadien englobe également certains des écosystèmes marins les plus vastes et les moins perturbés au monde. Toutefois, en raison du changement climatique, la région de l'Arctique se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne de la planète, ce qui entraîne une métamorphose fondamentale tant des collectivités humaines que des systèmes naturels.

Il incombe au gouvernement fédéral une responsabilité évidente de fiduciaire à l'égard de la prise en charge et du bien-être des peuples autochtones dans le Nord du Canada et de la protection de cet unique écosystème.

Le budget de 2016 doit comporter le financement nécessaire pour protéger l'Arctique contre les effets du changement climatique et assurer le développement durable du Nord canadien.

Respect des engagements du Canada en matière de conservation

À compter du budget de 2016, des investissements nouveaux et accrus sont requis afin de permettre au gouvernement du Canada de protéger au moins 17 % de ses terres et eaux intérieures d'ici 2020 conformément à ses obligations internationales en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Le respect de ces engagements nécessite un financement continu pour la mise en œuvre de mesures dans les domaines de compétence fédérale dont la Loi sur les espèces en péril, la création de nouveaux parcs et aires protégées, la reconnaissance et le soutien de la conservation du paysage sur les terres privées et la gestion efficace et l'expansion des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrants.

De même, l'atteinte des objectifs internationaux du Canada en matière de protection du milieu marin qui visent à protéger au moins 10 % de nos océans d'ici 2020 nécessite également un financement fédéral ciblé à compter du budget de 2016. La Coalition du budget vert recommande des mesures budgétaires globales afin d'investir dans la planification océanique, de redonner leur juste place aux sciences océaniques et à notre capacité de surveillance et de transformer la gestion des pêches.

Concrétiser nos engagements en matière de conservation nécessite de protéger également les habitats fauniques les plus exceptionnels et précieux en Amérique du Nord sur le plan écologique. La Coalition du budget vert recommande donc de fournir un financement fédéral ciblé afin d'indemniser les propriétaires fonciers qui entretiennent et restaurent les habitats sur leur propriété au moyen d'ententes de conservation à long terme.

Engagement des Canadiens dans la conservation

Un leadership fédéral, une collaboration avec les provinces et territoires ainsi que du soutien pour les Canadiens et la société civile sont tous nécessaires à la réalisation de nos engagements de conservation. Le gouvernement du Canada peut offrir à tous les Canadiens la possibilité de découvrir la nature et de participer à des initiatives d'intendance et de conservation. Le budget de 2016 doit octroyer des fonds qui permettront d'offrir au public des expériences en lien avec la nature ainsi que des possibilités d'emploi pour les jeunes dans le secteur de l'environnement.

Protection de l'eau douce du Canada

Le gouvernement du Canada a reconnu notre eau douce en tant que ressource précieuse qui mérite une protection et une intendance attentives. Par conséquent, le budget de 2016 doit permettre la création d'un Fonds pour la protection de l'eau du Canada en tant qu'investissement fédéral dans le développement et la mise en application des meilleures technologies de traitement des eaux usées, dans le contrôle de la qualité de l'eau et le soutien au secteur canadien des technologies propres.

De même, en collaboration avec les provinces et les territoires, le budget de 2016 doit comporter des investissements dans un fonds pour la protection des Grands Lacs afin d'assurer la continuité de l'entretien, de l'intendance, de la protection et de la restauration des Grands Lacs, et aussi pour offrir un nouveau programme d'incitatifs fiscaux aux propriétaires de terres qui prennent des mesures pour prévenir les déversements d'éléments nutritifs ou pour établir des zones d'habitats permanents près des rivages.

Environnement sain, Canadiens en santé

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada investisse dans la prévention des expositions aux risques environnementaux pour contribuer à améliorer la santé de la population. Le budget de 2016 doit permettre d'entreprendre la mise en place au Canada d'un programme global d'équité en santé environnementale dans le but d'appuyer l'évaluation et l'intégration de l'équité en santé environnementale dans l'ensemble du gouvernement fédéral de concert avec les provinces et les intervenants afin de faciliter une action coordonnée. Cela doit comprendre un nouveau crédit d'impôt aux propriétaires qui doivent payer des frais d'assainissement du radon ainsi que du financement fédéral adéquat pour réglementer la pollution atmosphérique industrielle et établir des normes de qualité de l'air ambiant.



ÉNERGIES PROPRES ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada accorde à Ressources naturelles Canada et à Affaires autochtones et du Nord Canada 30 millions de dollars sur le budget de 2016 et 1,5 milliard sur quatre ans à compter de l'exercice 2017-2018. Ce financement servirait à entreprendre une série d'initiatives visant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans les ménages et les entreprises du pays.

Recommandations

Plan pancanadien de rénovation domiciliaire

Investissement requis

Pour 2016-2017 : Supplément de 10 millions de dollars en 2016-2017 pour les programmes écoÉNERGIE actuels de Ressources naturelles Canada afin d'élaborer un plan pancanadien de rénovation domiciliaire

Résultat : Le financement permettra d'entreprendre des efforts en collaboration avec les provinces, les territoires et les Premières nations pour élaborer un plan pancanadien de rénovation domiciliaire et encourager une forte proportion de ménages canadiens de partout au pays à rénover leur maison au cours de la prochaine décennie. Le plan peut également inclure un programme national d'amélioration du rendement énergétique des bâtiments publics tels que les universités, les écoles, les musées et les hôpitaux. Conformément aux directives du premier ministre dans la lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles en vue d'élaborer une stratégie canadienne de l'énergie, d'encourager la conservation de l'énergie et de lutter contre le changement climatique, l'efficacité énergétique est la façon la plus propre et la plus rapide de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de faire économiser de l'argent aux particuliers et aux entreprises, libérant ainsi des sommes qui pourront être utilisées dans d'autres secteurs prioritaires de notre économie en plus d'augmenter l'énergie disponible.

Renouvellement des fonds destinés à l'Office de l'efficacité énergétique (OEE)

Investissement requis

Pour 2016-2017 : 10 millions de dollars
Récurrence : 15 millions par an pendant quatre ans

Ce financement permettra à l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de gérer le plan pancanadien de rénovation domiciliaire.

Résultat : Le renouvellement des fonds alloués à l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) lui permettront de gérer le plan pancanadien de rénovation domiciliaire, qui aidera à réduire les émissions de gaz à effet de serre, encouragera la conservation de l'énergie, permettra aux Canadiens d'économiser sur leurs coûts d'énergie, créera de nouveaux emplois et contribuera à la lutte contre le changement climatique.

Programme d'améliorations écoénergétiques pour les ménages à faible revenu

Investissement requis

Pour 2017-2018 : 250 millions de dollars par an pendant quatre ans

Il s'agira de fournir des subventions fédérales d'une valeur totale de 1 milliard de dollars sur quatre ans (selon un partage des coûts à 50 % avec les provinces et les territoires) pour aider les familles canadiennes à faible revenu à rénover leur maison.

Résultat : Le plan pancanadien de rénovation domiciliaire devrait inclure un volet subvention « rénovation-santé » pour les familles à faible revenu, y compris dans le Nord du Canada, qui sera administré selon l'approche communautaire qui a fait ses preuves en combinaison avec, ou comme partie intégrante de l'engagement du gouvernement dans son programme électoral d'investir 20 milliards de dollars sur 10 ans dans l'infrastructure sociale, y compris pour le logement abordable¹. Les frais pourraient être partagés à moitié avec les provinces et les territoires pour offrir des subventions à 50 000 foyers par an entre 2017 et 2021 (à un coût moyen de 10 000 dollars par foyer).

Rétablir le programme écoÉNERGIE en matière d'efficacité énergétique

Investissement requis :

Pour 2017-2018 : 50 millions de dollars par an pendant quatre ans
(Coût net estimatif des crédits d'impôt, intérêts perdus sur les prêts fédéraux et frais de diffusion et de participation)

Il s'agit d'offrir des crédits d'impôt aux entreprises et des prêts fédéraux aux ménages non admissibles au programme de subventions aux améliorations écoénergétiques pour familles à faible revenu. Ces prêts seraient remboursables sans intérêts suivant la formule « payez à même les économies réalisées ».

Résultat : Rétablir le programme écoÉNERGIE ou créer un nouveau programme d'audit énergétique du Canada qui permettra aux entreprises de bénéficier de crédits d'impôt remboursables (par exemple, 100 % de la déduction pour amortissement accéléré) pour tous les coûts d'amélioration du rendement énergétique et permettra aux propriétaires qui ne sont pas admissibles au programme de subventions aux améliorations écoénergétiques pour les ménages à faible revenu d'accéder à des prêts fédéraux renouvelables pour les rénovations (formule « payez à même les économies réalisées »), fondés sur le code énergétique ÉnerGuide avant et après les modifications, ou sur des tests de chaleur infrarouge. Le programme de rénovation ferait diminuer les factures d'énergie des propriétaires fonciers, tout en réduisant sensiblement les gaz à effet de serre (GES) émanant du secteur du bâtiment, qui est l'une des sources les plus importantes de GES au Canada². Cette initiative doit prévoir l'élaboration d'approches novatrices pour maximiser la participation au programme. Malgré la popularité du programme écoÉNERGIE précédent, seuls 8 % des foyers canadiens ont été modernisés. Les initiatives d'efficacité énergétique seront un élément extrêmement important pour atteindre les objectifs de réduction de GES du Canada, mais le coût par tonne des réductions de GES attribuables à ce programme a été relativement élevé par rapport à d'autres mesures de réduction des émissions. C'est pourquoi nous recommandons un programme de prêt et de crédit d'impôt, plutôt que des subventions fédérales, assorti d'un ambitieux plan de sensibilisation publique susceptible d'encourager une large participation au programme.

1 <https://www.liberal.ca/files/2015/08/Un-plan-dinvestissement-historique.pdf>

2 Ressources naturelles Canada. Rapport sur l'examen des initiatives sur l'énergie propre (2011). Selon ce rapport, l'énergie utilisée pour chauffer les foyers canadiens, faire fonctionner les appareils électroménagers et maintenir les lumières allumées compte pour environ 14 % des émissions totales de GES au Canada.

Programme canadien des audits énergétiques

Investissement requis :

Pour 2016-2017 :	10 millions de dollars
Récurrence :	60 millions par an pendant quatre ans

Pour encourager la participation au programme écoÉNERGIE en matière d'efficacité énergétique (ci-dessus), fournir 250 millions de dollars sur cinq ans pour financer les audits énergétiques dans les foyers et les commerces.

Résultat : Le gouvernement fédéral peut mettre en place un programme canadien d'audits énergétiques qui financerait de tels audits dans les secteurs résidentiel et commercial en vue de procéder à des rénovations énergétiques. Ce programme devrait lui aussi prévoir un généreux crédit d'impôt pour l'emploi des jeunes dans le domaine énergétique, calqué sur le modèle du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative, afin d'aider les employeurs à embaucher des jeunes pour les travaux d'amélioration énergétique (et non pour les audits proprement dits). À la suite de l'audit national, le programme canadien des audits énergétiques devrait également prévoir un financement supplémentaire ciblé et des incitatifs fiscaux destinés aux propriétaires de maisons et de commerces à haut rendement énergétique.

Investissement total requis

Pour 2016-2017 :	30 millions de dollars
Total requis de 2017-2018 à 2020-2021:	1,5 milliard de dollars

Sommaire

Voici quelques-unes des consignes que le premier ministre a données au ministre des Ressources naturelles dans sa lettre de mandat :

« Travailler en collaboration étroite avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une stratégie énergétique canadienne pour assurer la sécurité énergétique du Canada; encourager l'économie d'énergie; et faire en sorte que des énergies propres et renouvelables fassent leur apparition sur un réseau électrique intelligent »;

« Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique afin d'investir dans des producteurs de technologie propre qui pourront répondre aux problèmes environnementaux les plus urgents du Canada et créer davantage d'occasions d'emploi pour les travailleurs canadiens ».

Voici quelques-unes des consignes que le premier ministre a données à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique dans sa lettre de mandat :

« Assurer que notre gouvernement fournit un leadership national pour réduire les émissions, lutter contre les changements climatiques et établir le prix du carbone »;

« En partenariat avec les provinces et les territoires, élaborer un plan pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à nos obligations internationales et à notre engagement de stimuler notre économie de façon durable ».

Les recommandations de la Coalition du budget vert sur l'efficacité énergétique répondent directement à ces priorités. L'efficacité énergétique est le moyen le plus propre, le plus abordable et le plus rapide de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de fournir davantage d'énergie à notre économie et de créer des possibilités d'emploi pour les travailleurs canadiens tout en permettant aux particuliers et aux entreprises d'économiser de l'argent qui pourrait être mieux utilisé pour d'autres priorités. Il appartient au gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, de mettre en œuvre des mesures qui aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des améliorations de l'efficacité énergétique et ces mesures sont impératives si l'on veut que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux à l'égard du changement climatique. Nos investissements recommandés au chapitre des audits énergétiques, des rénovations domiciliaires et des normes d'efficacité contribueront à faire en sorte que le gouvernement fédéral mette pleinement en œuvre les directives du premier ministre dans ses lettres de mandat aux ministres.

Contexte et justification

Au Canada, l'efficacité énergétique est abordée par toute une mosaïque de politiques. Au niveau fédéral, le Règlement sur l'efficacité énergétique prescrit des normes minimales d'efficacité pour certains appareils qui doivent franchir les frontières internationales ou interprovinciales, qu'il s'agisse d'appareils de climatisation ou de refroidisseurs industriels; dans le même temps, certaines provinces ont des règlements semblables, mais souvent divergents. Par ailleurs, alors que le gouvernement fédéral gère le Code national de l'énergie pour les bâtiments, qui applique des normes strictes pour les nouvelles constructions, les gouvernements provinciaux sont responsables de l'adoption et de l'application de codes de construction locaux qui ne suivent pas nécessairement les normes fédérales. Pendant ce temps, la plupart des programmes écoÉNERGIE du gouvernement fédéral qui offrent des incitations à l'amélioration du rendement énergétique ont déjà pris fin ou sont sur le point de disparaître.

Les Canadiens et les entreprises ont la possibilité formidable de diminuer leurs coûts mensuels et de réduire leurs émissions polluantes en devenant plus efficaces sur le plan énergétique. L'efficacité énergétique est la façon la plus écologique, abordable et rapide de mettre davantage d'énergie à la disposition de notre économie tout en réduisant les gaz à effet de serre (GES)³. L'énergie utilisée au Canada pour chauffer les maisons, faire fonctionner les appareils électriques et assurer l'éclairage représente environ 14 % des émissions totales de gaz à effet de serre du pays⁴. En raison du gaspillage d'énergie dû à une mauvaise isolation, à un éclairage et des appareils inefficaces et à une résistance aux intempéries insuffisante, les Canadiens consomment plus de combustibles fossiles qu'il n'est nécessaire à un coût élevé pour eux-mêmes et pour l'environnement.

Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures importantes pour améliorer l'efficacité énergétique, mais il reste encore beaucoup à faire. Les programmes écoÉNERGIE, qui ont été essentiellement éliminés par le gouvernement précédent, étaient extrêmement populaires auprès des Canadiens, en particulier le programme écoÉNERGIE de rénovation domiciliaire. Les propriétaires qui ont effectué des rénovations financées par le programme écoÉNERGIE ont vu leurs factures d'énergie réduites de 23 % en moyenne⁵. Pourtant, sur plus de neuf millions de foyers au Canada, seuls 8 % ont été modernisés pour améliorer l'efficacité. La Coali-

3 Par exemple, une étude de Canada Energy Systems Analysis Research a révélé que de 1995 à 2010, grâce aux mesures d'efficacité énergétique, la demande canadienne de combustibles et d'électricité n'a augmenté que de 12 % alors que le PIB a augmenté de 46 %. Canada Energy Systems Analysis Research, *The Secret Life of Canada's Energy Systems*. Mai 2014. Sur internet : <http://www.cesarnet.ca/blog/secret-life-canada-s-energy-systems>. Sans efficacité énergétique, le Canada aurait eu besoin de 3 246 PJ par an de nouvelle énergie en plus.

4 Ressources naturelles Canada. Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2010. Mars 2013. Sur internet : http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/0999966/10_1990_2010.pdf

5 Ressources naturelles Canada. Rapport sur l'évaluation des initiatives d'énergies propres. 25 mars 2011.

tion du budget vert recommande que le programme écoÉNERGIE de rénovation domiciliaire soit réintégré dans le budget de 2016 et qu'il soit assorti d'un financement proportionnel et de campagnes de promotion pour qu'il soit largement adopté.

Par ailleurs, les activités de rénovation, y compris celles destinées à améliorer l'efficacité énergétique, pouvant faire augmenter considérablement le risque d'exposition des enfants aux substances toxiques, nous recommandons que le gouvernement mette en place un programme « sain » de rénovation comprenant des subventions pour les ménages à faible revenu, et des prêts renouvelables de type « payez à même les économies réalisées » pour les ménages à revenu moyen et élevé⁶. Par exemple, une maison isolée à la vermiculite peut contenir de l'amiante, un cancérigène connu qui peut être exposé en cas de travaux. Des rénovations saines contribueraient à répondre à plusieurs objectifs en améliorant l'environnement intérieur et en réduisant les émissions de carbone tout en permettant aux Canadiens d'économiser.

Les coûts énergétiques sont particulièrement élevés pour les Canadiens à faible revenu qui sont souvent les moins en mesure de payer ces améliorations. C'est pourquoi la Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada de lancer cette initiative nationale d'efficacité énergétique en fournissant 250 millions de dollars par an pendant quatre ans, à partir de 2017, pour un programme de subventions de rénovations destiné aux familles à faible revenu, en particulier dans le Nord du Canada. Cette proposition devrait faire partie de la stratégie nationale du logement du gouvernement et être prise en charge par les organismes provinciaux et territoriaux (selon un partage des coûts de 50 %) et devrait adopter l'approche communautaire documentée par Green Communities Canada en utilisant les agents de prestation à but non lucratif locaux pour créer des emplois locaux et être coordonnée avec des organismes sociaux dans lesquels les bénéficiaires du programme ont confiance⁷.

Pour les Canadiens qui ne sont pas considérés comme étant à faible revenu, un financement à long terme devrait permettre aux propriétaires de payer des rénovations à même les économies qu'ils réalisent. Il faudrait pour ce faire un fonds de crédit renouvelable du gouvernement fédéral qui pourrait assurer ce financement sur plusieurs années à un faible coût. Cette stratégie placerait le Canada sur le même plan que les États-Unis et le Royaume-Uni à cet égard.

Depuis plus d'une décennie, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada joue un rôle crucial en ce qui concerne les mesures d'efficacité énergétique, ce qui s'est traduit par des avantages concrets qui ont conduit à des économies pour les consommateurs, à la création d'emplois au niveau local partout au Canada et à un stimulus économique. Il est donc absolument essentiel que l'OEE continue d'être l'organisme phare du gouvernement fédéral qui offre des services nationaux d'efficacité énergétique et coordonne de nouvelles initiatives telles que notre projet de plan national de modernisation domiciliaire.

Une étude de 2012 portant sur quatre provinces du Canada concluait qu'un investissement de 14,5 milliards de dollars sur 15 ans dans des programmes d'efficacité énergétique rentables permettant de réduire la consommation d'électricité, de gaz naturel et de mazout, accroîtrait le PIB de plus de 84 milliards de dollars en plus de créer des milliers de nouveaux emplois⁸.

6 Association canadienne du droit de l'environnement, mars 2011. Healthy Retrofits: The Case for Better Integration of Children's Environmental Health Protection into Energy Efficiency Programs. Sur internet : <http://www.cela.ca/sites/cela.ca/files/CELA773-Healthy-Retrofits-report.pdf>

7 Pour une description complète et des exemples de l'approche communautaire, voir : <http://www.greencommunities.nonprofitwebsites.ca/programs/home-energy-solutions/low-income-retrofits/>

8 Environment Northeast. L'efficacité énergétique, moteur de la croissance économique dans l'est du Canada. Mai 2012. Sur Internet : http://www.envne.org/public/resources/ENE_ExecSummary_EnergyEfficiencyEngineofEconomicGrowth_EasternCana-

En tant que placements exigeant des sommes importantes, la construction et la rénovation d'habitations ne se contenteront pas de tirer parti des faibles taux d'intérêt; ils sont essentiels si nous voulons atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Les programmes de rénovation sont un moyen de stimuler l'économie, de créer des emplois et de réduire les émissions, tout en produisant des économies à moyen et à long terme.

da_2012_0611_FR_FINAL_1.pdf. Selon les scénarios d'investissement moyens envisagés par l'étude, l'investissement de 14,5 milliards de dollars pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique entraînerait une augmentation du PIB de 84 milliards de dollars et la création de 625 000 emplois-années.

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada est résolu à faire baisser les factures d'énergie des Canadiens tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. »

« Aujourd'hui, nous annonçons une série d'initiatives pour aider les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison et des entreprises, notamment par le renouvellement du programme écoÉNERGIE Rénovations qui a été si bien accueilli par le public. »

Renseignements

Laura Kenyon
Deputy Program Director
Greenpeace Canada
laura.kenyon@greenpeace.org



ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada accorde à Ressources naturelles Canada et à Affaires autochtones et du Nord Canada 2,325 milliards de dollars sur cinq ans à compter du budget de 2016. Ce financement servirait à accélérer l'adoption de technologies des énergies renouvelables de manière à créer des débouchés pour les travailleurs canadiens, réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire face aux défis environnementaux les plus pressants.

Recommandations

Transformer le réseau électrique

Investissement requis :

Pour 2016-2017 :	10 millions de dollars supplémentaires au budget de l'exercice 2016-2017 pour Ressources naturelles Canada
Récurrence :	5 millions de dollars par année pendant quatre ans pour Ressources naturelles Canada

Ce financement permettra d'élaborer, en consultation avec les provinces et les territoires, un plan de transition pour la transformation du réseau électrique actuel.

Justification : Dans sa lettre de mandat au ministre des Ressources naturelles, le premier ministre a ordonné au ministre de « travailler en collaboration étroite avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une stratégie énergétique canadienne pour assurer la sécurité énergétique du Canada; encourager l'économie d'énergie; et faire en sorte que des énergies propres et renouvelables fassent leur apparition sur un réseau électrique intelligent ». Le financement recommandé permettra à Ressources naturelles Canada d'élaborer, en consultation avec les provinces et les territoires, un plan de transition qui transformera le réseau de distribution électrique actuel en un réseau national intégré à haut rendement énergétique, capable de transporter efficacement des charges électriques élevées provenant de tout un éventail de sources renouvelables.

Appuyer l'énergie éolienne au Canada

Investissement requis :

Récurrence :	200 millions de dollars pendant quatre ans à compter de l'exercice 2017/2018 pour Ressources naturelles Canada
--------------	--

Ce financement permettra d'accélérer l'installation d'éoliennes partout au Canada de manière à répondre à 20 % des besoins énergétiques du pays d'ici 2025.

Justification : Dans sa lettre de mandat au ministre des Ressources naturelles, le premier ministre a enjoint au ministre de « travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique afin d'investir dans des producteurs de technologie propre qui pourront répondre aux problèmes environnementaux les plus urgents du Canada et créer davantage d'occasions d'emploi pour les travailleurs cana-

diens ». Quant à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, elle a été chargée de : « en partenariat avec les provinces et les territoires, élaborer un plan pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à nos obligations internationales et à notre engagement de stimuler notre économie de façon durable ». L'injection ciblée de nouveaux fonds destinés à la mise en place rapide de parcs d'éoliennes partout au Canada sera essentielle pour que nous puissions respecter nos engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre tout en créant des possibilités d'emploi pour les travailleurs canadiens. Les 50 millions de dollars par année affectés pendant quatre ans à partir de 2017/2018 pourraient être puisés en partie à même le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, et donneraient suffisamment de temps pour qu'un plan national d'adaptation au changement climatique et la Stratégie canadienne de l'énergie soient coordonnés avec les provinces et les territoires.

Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne

Investissement requis :

Pour 2016-2017 :	20 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada
Récurrence :	70 millions de dollars par année pendant quatre ans pour Ressources naturelles Canada afin de rétablir le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne (EPEE) et fournir de nouvelles mesures d'incitations financières aux projets d'éoliennes

Le financement total de 300 millions de dollars sur cinq ans pourrait être en partie puisé à même le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Ce chiffre a été calculé en fonction des coûts antérieurs du programme, qui s'élevaient à 324 millions sur cinq ans¹.

Justification : Le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne était une initiative concluante qui avait été prise par l'ancien gouvernement de Paul Martin et qui devait aider l'énergie éolienne à s'établir au Canada au moyen d'un incitatif financier d'environ 1 cent par kilowattheure produit par une nouvelle installation d'éoliennes d'un maximum de 1 000 mégawatts (MW) au Canada entre 2002 et 2007. Les bénéficiaires admissibles devaient réclamer le paiement de la mesure incitative pendant dix ans. Le programme a contribué à la production d'électricité nouvelle à partir de l'énergie éolienne par l'approbation de 22 projets d'éoliennes pour une capacité totale de 924 MW. Le programme a été annulé par le gouvernement conservateur précédent.

Technologies de stockage d'électricité

Investissement requis :

Pour 2016-2017 :	50 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada Nous recommandons également que, dans le cadre du budget de 2016, le ministre des Finances modifie les dispositions régissant les déductions pour amortissement prévues pour les catégories 43.1 et 43.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à y inclure les technologies de stockage d'énergie.
Récurrence :	50 millions de dollars par an pendant cinq ans pour Ressources naturelles Canada

Ce financement servira aux besoins de recherche et développement dans le domaine des technologies de stockage de l'électricité et permettra l'inclusion de celles-ci dans les dispositions régissant les déductions pour amortissement.

¹ <http://www.nrcan.gc.ca/plans-rapports-rendement/rpp/2015-16/17057>

Justification : Le stockage d'énergie à grande échelle est au nombre des percées technologiques les plus importantes qui seront requises pour l'approvisionnement en énergie propre à grande échelle compte tenu de la production variable des nombreuses sources d'énergie propre. Le stockage d'électricité contribuerait également à intégrer tous les types de technologies d'énergies renouvelables. Des mesures encourageant le développement accéléré de ces technologies à court terme pourraient jouer un rôle de premier plan en permettant aux Canadiens de tirer parti de ce marché en croissance. Le financement servirait à la recherche et au développement dans le domaine des technologies de stockage de l'électricité et à l'inclusion de celles-ci dans les dispositions régissant les déductions pour amortissement prévues pour les catégories 43.1 et 43.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Élargissement du réseau électrique

Investissement requis :

Récurrence : 50 millions de dollars par an pendant quatre ans
pour Ressources naturelles Canada à compter de l'exercice 2017-2018

Ce financement permettrait de soutenir l'élargissement du réseau électrique de manière à pouvoir distribuer l'énergie éolienne et l'énergie marine dans les régions éloignées, y compris dans le Nord du Canada.

Justification : Le ministre des Ressources naturelles a reçu pour mandat de « faire en sorte que des énergies propres et renouvelables fassent leur apparition sur un réseau électrique intelligent ». Il s'agira donc de financer l'élargissement du réseau électrique actuel pour le transformer en un réseau national intégré à haut rendement énergétique, capable de transporter efficacement des charges électriques élevées provenant de tout un éventail de sources renouvelables.

Soutien de l'énergie solaire, de l'énergie marémotrice, de l'énergie de la biomasse et des microcentrales hydroélectriques

Investissement requis :

Récurrence : 25 millions de dollars par an pendant quatre ans
pour Ressources naturelles Canada à compter de l'exercice 2017-2018

Ce financement viendrait aider les industries de l'énergie solaire, de l'énergie marémotrice, de l'énergie de la biomasse et les microcentrales hydroélectriques par le renouvellement du Programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable.

Justification : Le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable a été lancé en avril 2007 afin d'encourager la production d'électricité à partir de sources renouvelables comme le vent, l'hydroélectricité à faible impact, la biomasse, le photovoltaïque et l'énergie géothermique. Bien qu'aucune entente de contribution n'ait été signée depuis le 31 mars 2011, les projets pour lesquels une entente a été conclue reçoivent un incitatif d'un cent par kilowattheure (kWh) sur leur production admissible durant leurs dix premières années d'exploitation. L'injection de nouveaux fonds pour le renouvellement du programme écoÉNERGIE aidera les industries de l'énergie solaire, de l'énergie marémotrice, de l'énergie de la biomasse et les microcentrales hydroélectriques à atteindre les objectifs énergétiques, contribuant ainsi aux objectifs du gouvernement au chapitre des sources d'énergie renouvelables et de l'adaptation au changement climatique.

Systèmes géothermiques améliorés

Investissement requis :

Récurrance : 40 millions de dollars par an pendant quatre ans
pour Ressources naturelles Canada à compter de l'exercice 2017-2018

Ce financement aiderait l'industrie de l'énergie géothermique et le secteur pétrolier (pour l'expertise en forage) à mettre au point des systèmes géothermiques améliorés (SGA).

Justification : Un programme de recherche et développement bien financés pour le développement de SGA par le forage jusqu'à 10 km de profondeur pourrait ajouter 25 GW supplémentaires au réseau énergétique canadiens.

Crédit d'impôt pour la circulation des technologies propres

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 100 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada
Récurrance : 100 millions par an pendant cinq ans

Ce financement permettrait d'établir un crédit d'impôt pour la circulation des technologies propres.

Justification : Le financement de la circulation des technologies propres à l'aide d'un crédit d'impôt analogue à celui de 15 % prévu pour les sociétés minières aiderait les jeunes entreprises de technologies propres à lever de nouveaux capitaux propres qui ouvriraient de nouvelles perspectives d'investissements au démarrage et qui permettraient de lancer la prochaine étape de développement de la technologie.

Programme pour le chauffage renouvelable

Investissement recommandé :

Récurrance : 50 millions de dollars par an pendant quatre ans pour Ressources naturelles Canada, à compter de l'exercice 2017-2018

Ce financement permettra d'établir un programme pour le chauffage renouvelable assorti d'incitatifs pour les commerces et industries qui choisiraient de remplacer leurs systèmes de chauffage alimentés aux combustibles fossiles.

Justification : Le premier ministre a enjoint au ministre des Ressources naturelles d'« appuyer l'innovation et l'utilisation de technologies propres dans notre secteur des ressources naturelles, y compris dans le domaine des forêts, des pêches, des mines, de l'énergie et de l'agriculture ». Pour atteindre cet objectif, il s'agirait d'allouer des fonds à un programme de chauffage renouvelable, notamment dans les secteurs commercial et industriel, prévoyant : a) des incitations financières pour le remplacement des systèmes de chauffage alimentés aux combustibles fossiles par des systèmes alimentés aux sources d'énergie renouvelables (géothermique, solaire, biocarburants); et b) l'inclusion progressive des normes de chauffage aux sources renouvelables dans le Code national de l'énergie pour les bâtiments afin qu'elles soient respectées dans les nouvelles constructions.

Rabais sur l'achat de véhicules électriques et infrastructure connexe

Investissement requis

Pour 2016-2017 :	25 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada
Récurrence :	25 millions par an pendant quatre ans

Ce financement permettra d'offrir des rabais sur l'achat de véhicules électriques et d'investir dans l'infrastructure connexe.

Justification : Offrir des rabais fédéraux pour l'achat de véhicules électriques analogues à celles prévues par l'Ontario dans son Programme d'encouragement pour les véhicules électriques et favoriser l'infrastructure connexe en investissant dans des projets pilotes le long des routes les plus fréquentées autour de grands centres urbains. Les transports sont responsables d'environ 25 % des émissions de GES, dont environ un tiers serait attribuable aux véhicules personnels. Les véhicules électriques peuvent énormément aider le gouvernement à atteindre ses objectifs de réduction de GES.

Investissement total requis

Pour 2016-2017 :	205 millions de dollars
Pour 2017-2018 à 2020-2021 :	2,12 milliards de dollars

Sommaire

Voici quelques-unes des consignes que le premier ministre a données au ministre des Ressources naturelles dans sa lettre de mandat :

« Travailler en collaboration étroite avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une stratégie énergétique canadienne pour assurer la sécurité énergétique du Canada; encourager l'économie d'énergie; et faire en sorte que des énergies propres et renouvelables fassent leur apparition sur un réseau électrique intelligent »;

« Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique afin d'investir dans des producteurs de technologie propre qui pourront répondre aux problèmes environnementaux les plus urgents du Canada et créer davantage d'occasions d'emploi pour les travailleurs canadiens »;

Le premier ministre a également enjoint aux deux ministres (et autres ministres responsables) de : « appuyer l'innovation et l'utilisation de technologies propres dans notre secteur des ressources naturelles, y compris dans le domaine des forêts, des pêches, des mines, de l'énergie et de l'agriculture »;

Pour sa part, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été chargée de : « en partenariat avec les provinces et les territoires, élaborer un plan pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à nos obligations internationales et à notre engagement de stimuler notre économie de façon durable ».

Lors des négociations récemment conclues à la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21), le Canada a rejoint la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (CPLC). La Coalition réunit des chefs d'État, des entreprises et des membres de la société civile et vise à soutenir l'introduction et la mise en œuvre de pratiques de tarification du carbone dans le monde entier. Le Canada

a également souscrit au Communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles, qui préconise une accélération des mesures en vue de supprimer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, et le premier ministre Trudeau s'est joint au président français François Hollande, au président américain Barack Obama et à Bill Gates pour annoncer le lancement de la Mission Innovation. Cette ambitieuse initiative vise à doubler l'investissement des gouvernements au cours des cinq prochaines années dans la recherche et le développement d'énergies propres tout en incitant les entreprises à investir dans les technologies propres. Le gouvernement fédéral s'est également engagé à tenir une réunion des premiers ministres dans les 90 jours de la Conférence de Paris pour travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale sur le changement climatique et l'énergie.

Si le Canada souhaite respecter ses engagements internationaux à l'égard du changement climatique, il est impératif d'adopter des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre en investissant dans les énergies renouvelables. Les investissements que nous recommandons au chapitre des technologies de stockage d'énergie, du réseau électrique et de toute une gamme de technologies renouvelables contribueront à ce que le gouvernement fédéral mette pleinement en œuvre les directives énoncées dans les lettres de mandat du premier ministre tout en réduisant les émissions de GES et en créant des emplois et une croissance durables.

Contexte et justification

La mise en œuvre de l'ambitieux programme du gouvernement pour l'adaptation au changement climatique et le respect des engagements pris à l'étranger visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius exigeront des investissements aussi importants que ciblés dans les énergies renouvelables et une transition rapide vers un avenir où les énergies renouvelables seront omniprésentes (100 %) d'ici le milieu du siècle. Le défi sera de déterminer comment financer cette transition; quels seront les investissements les plus efficaces et « rentables » pour la réduction des émissions de GES; et de quelle façon fournir le financement de démarrage pour l'adoption de technologies susceptibles de conduire à des réductions substantielles plutôt que de payer pour chaque mégatonne de GES réduite. En effet, chaque investissement et proposition stratégique devront désormais être étudiés en fonction de la rentabilité et de la rapidité avec lesquelles ils peuvent aider le Canada à faire sa transition vers une économie sans combustibles fossiles.

Une étude de 2009 de l'institut C.D. Howe a conclu que les gouvernements canadiens précédents se sont appuyés sur une combinaison de subventions et de réglementations de consommation d'énergie qui ont été mal orientées et ne pouvaient atteindre les objectifs de réduction des GES². Les investissements dans l'énergie éolienne, l'énergie solaire, les sources de chauffage renouvelables et les rénovations énergétiques, tels qu'ils sont préconisés dans nos recommandations relatives au budget, se sont révélés les programmes d'encouragement les plus efficaces du gouvernement avec des coûts d'amortissement de 10 à 60 \$ de subventions par tonne d'équivalent-dioxyde de carbone éliminée. Les technologies des énergies renouvelables éprouvées ou particulièrement prometteuses devront être progressivement, mais rapidement mises en place pour que leur adoption généralisée s'accélère aussitôt que possible. Or, étant donné les contraintes financières et les pressions budgétaires du climat financier actuel, il s'agira d'envisager des incitations directes ainsi que différents modèles de financement.

Parmi les modèles de financement novateurs, on pourrait songer à la création d'une Banque verte du Canada ou d'une Banque d'infrastructure verte. Cette institution financière parrainée par l'État serait chargée de collaborer avec le secteur privé pour augmenter les investissements sur les marchés de l'énergie propre

2 C.D. Howe Institute. 2009. Going Green for Less: Cost effective alternative energy sources. Sur internet: https://www.cdhowe.org/pdf/commentary_282.pdf

par le regroupement de projets, des rehaussements de crédit, des garanties, la collecte de données et d'autres activités. Les banques vertes qui réussissent aux États-Unis pourraient servir de modèles. En outre, une série de modifications au code fiscal, soutenue par une élimination définitive des subventions actuelles aux combustibles fossiles, offrirait des sources supplémentaires de financement pour la promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et d'autres technologies durables. Le nouveau Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone que le ministre des Finances a été chargé de créer est une autre source de financement possible pour des projets susceptibles de réduire sensiblement les émissions de carbone.

Le Canada a un vaste potentiel d'énergie renouvelable. Avec la bonne combinaison de politiques et d'investissements stratégiques, nous sommes prêts à devenir un chef de file mondial dans les énergies renouvelables, ce qui comporterait d'importants avantages, tant sur le plan de l'emploi que de la croissance économique. Selon une étude menée par la Fondation ClimateWorks et le Groupe de la Banque mondiale, les politiques gouvernementales visant à stimuler un changement vers les transports propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique industrielle et la multiplication des bâtiments et appareils écoénergétiques pourraient augmenter la croissance du PIB mondial d'environ 1,8 à 2,6 billions de dollars des États-Unis par an d'ici 2030. L'augmentation de l'activité économique serait essentiellement attribuable au fait que les consommateurs dépensent les économies réalisées sur les coûts d'énergie dans l'ensemble du marché et que l'industrie diminuerait ses coûts d'activités, ce qui stimulerait la compétitivité et générerait de nouveaux investissements.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement doit promouvoir activement l'innovation canadienne dans le secteur des énergies renouvelables. En assumant un rôle de leadership plus actif, le gouvernement fédéral peut rapidement accélérer l'adoption d'autres sources d'énergie. Selon une étude de 2014 de Clean Energy Canada, le Canada a dépensé 6,5 milliards de dollars sur la transition vers l'énergie renouvelable en 2013 par rapport à 207 milliards dépensés dans le monde entier, dont 55 milliards en Chine seulement³. Dans le budget de 2004, l'ancien premier ministre Paul Martin a investi 1 milliard de dollars sur sept ans pour le développement des énergies renouvelables. Nous estimons que le gouvernement fédéral doit prendre un engagement proportionnel aujourd'hui⁴.

Il convient également de rappeler que le Canada est actuellement le seul pays qui n'est pas membre de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Alors qu'il était dans l'opposition, l'actuel ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, avait déposé une motion exhortant le gouvernement à « inscrire le Canada comme membre à part entière » de l'IRENA. Il avait rappelé alors que les énergies renouvelables étaient une industrie en plein essor, une industrie qui pouvait créer des emplois et qui pourrait nous permettre de sortir de la récession⁵. À défaut de participer, le Canada serait privé du marché mondial des idées.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada fournit un financement public pour l'industrie de l'énergie (combustibles fossiles) nationale aussi bien qu'internationale par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada (EDC), entité qui fournirait à elle seule quelque 2 894 milliards de dollars par année⁶ pour la production d'énergies non renouvelables au Canada et à l'étranger. À la lumière des engagements inter-

3 <http://cleanenergycanada.org/work/trackingtherevolution2014/>

4 <https://www.ec.gc.ca/energie-energy/default.asp?lang=Fr&n=6766D86C-1>

5 http://www.thestar.com/business/2009/06/16/canada_called_on_to_join_renewableenergy_agency.html

6 Oil Change International, Overseas Development Institute, International Institute for Sustainable Development. Le 12 novembre 2015. G20 subsidies to oil, gas, and coal productions : CANADA. Sur internet: <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9988.pdf>

nationaux pris à Paris, les subventions financières à ce secteur, en particulier celles destinées à des sociétés bien établies et bien capitalisées sont contraires aux objectifs environnementaux généraux du gouvernement du Canada et à sa résolution de progresser vers une forte réduction des émissions de GES au pays et à l'étranger. En effet, eu égard aux objectifs ambitieux que le Canada et la communauté internationale se sont imposés, tous les investissements nationaux et étrangers devront désormais être évalués en fonction de la mesure dans laquelle ils vont aggraver la pollution par le carbone ou contribuer à sa réduction.

La Coalition du budget vert recommande donc que le gouvernement procède à un examen systématique du portefeuille de financement d'Exportation et développement Canada ainsi que des contributions financières du Canada aux banques multilatérales de développement visant à soutenir les investissements dans des projets d'énergies non renouvelables au pays et à l'étranger, et ce, en vue de l'élimination progressive de ces contributions à partir du budget de 2017 ([voir la recommandation de la Coalition du budget vert sur la réforme des subventions à l'énergie](#)). À Paris, le Canada a pris l'engagement louable de verser 150 millions de dollars à l'Initiative du G7 pour l'énergie renouvelable en Afrique, un plan ambitieux qui apportera 10 gigawatts (GW) d'énergie renouvelable sur le continent d'ici 2020 et 300 GW d'ici 2030. Le gouvernement devrait suivre cet engagement en réorientant le portefeuille de financement public d'EDC vers des investissements dans les technologies d'énergie propre et veiller à ce que les entreprises canadiennes obtiennent leur juste part des marchés mondiaux d'exportation des technologies de l'énergie propre qui sont en pleine expansion.

Considérations

Dans son programme électoral, le nouveau gouvernement du premier ministre Justin Trudeau a promis de profiter d'un climat de faibles taux d'intérêt pour stimuler la croissance économique et l'emploi en misant sur les infrastructures. Les investissements stratégiques dans l'énergie renouvelable et l'infrastructure nécessaire aux véhicules électriques ne serviront pas uniquement à créer des emplois pour les Canadiens et à stimuler la croissance, ils aideront également le gouvernement à atteindre ses objectifs de réduction des GES.

Les secteurs électrique, pétrolier et gazier, et des transports sont les trois principales sources d'émissions de GES au Canada; ils représentent environ 60 % des émissions totales du pays⁷. L'innovation dans ces secteurs pourrait jouer un rôle clé pour que les entreprises saisissent des débouchés commerciaux mondiaux dans le domaine de l'énergie propre tout en contribuant à réduire nos émissions de GES.

Le secteur des transports est à lui seul responsable d'environ 25 % des émissions de GES et les véhicules personnels comptent pour environ le tiers de ces émissions. Les véhicules électriques peuvent énormément aider le gouvernement à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES. À l'aide d'investissements stratégiques et ciblés, le gouvernement fédéral pourrait contribuer à l'adoption généralisée des véhicules électriques en investissant dans plus d'infrastructures de recharge le long des routes les plus fréquentées.

Le stockage d'énergie à grande échelle est au nombre des percées technologiques les plus importantes qui seront requises pour l'approvisionnement en énergie propre à grande échelle compte tenu de la production variable des nombreuses sources d'énergie propre. Le stockage d'électricité contribuerait également à intégrer tous les types de technologies d'énergies renouvelables. Le marché mondial des technologies de

⁷ Ministère de l'Environnement du Canada. Rapport d'inventaire national 1990-2012 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. Cette statistique correspond aux données pour 2012. Sur internet : <https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.aspx?lang=Fr&n=5B59470C-1&offset=4&toc=show>

stockage d'énergie risque de croître rapidement au cours des 10 à 20 prochaines années. Des mesures visant à favoriser à court terme l'accélération du développement de la technologie de stockage d'énergie pourront jouer un rôle clé pour que les Canadiens tirent pleinement parti de ce marché grandissant.

Par ailleurs et tout en soulignant l'importance de favoriser la production d'électricité propre au Canada, le récent rapport mondial Pathways to Deep Decarbonization [voies vers la décarbonisation en profondeur] a fait valoir que notre pays a besoin d'augmenter sa part d'électricité produite par le vent et l'énergie solaire de 2 à 27 % pour respecter l'objectif consistant à limiter la hausse des températures mondiales à moins de 2 °C⁸. Le Canada possède une expertise dans les technologies de pointe de stockage (y compris l'alimentation au gaz, l'hydroélectricité par pompage hydraulique et les piles à combustible), mais il reste un écart entre le stade pilote et la commercialisation. Avec le sixième réseau électrique en importance dans le monde, le Canada possède un marché assez grand pour être en mesure de jouer un rôle de premier plan dans l'atténuation des risques et la commercialisation de cette technologie.

Un outil stratégique important à l'appui du stockage d'énergie consiste à modifier la définition de la déduction pour amortissement (DPA) de la catégorie 43.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à inclure les dépenses liées aux dispositifs autonomes concrets de stockage d'énergie. En englobant tous les types de stockage d'électricité autre que les piles à combustible, y compris le « passage de l'électricité au gaz » dans les prescriptions, on garantirait des conditions égales pour tous les systèmes de stockage d'énergie qui sont actuellement exclus de cet avantage. Cette modification stratégique peut se faire soit par l'ajout d'un article au règlement actuel portant sur la catégorie 43.1 des DPA, soit par la modification de l'alinéa actuel, 43.1 d) (xii), qui se limite actuellement aux piles à combustible, de sorte qu'ils comprennent les actifs de stockage d'énergie chimiques aussi bien que mécaniques.

Si l'alinéa 43.1 d) (xii) est modifié, on devrait supprimer l'exigence voulant que l'énergie stockée soit nécessairement générée par des équipements photovoltaïques, éoliens ou hydroélectriques de l'article, puisque le stockage peut améliorer l'efficacité de toutes les formes existantes de production d'énergie. Ce changement permettrait la mise en place de systèmes de stockage en vrac dans les réseaux électriques provinciaux sans qu'il soit nécessaire que l'électricité provienne presque exclusivement de l'une des sources précitées⁹. Le stockage en vrac bénéficiera largement de l'intégration des énergies renouvelables à moyen et à long terme, mais les exigences strictes actuelles qui prescrivent l'approvisionnement en électricité de sources renouvelables auront par mégarde comme conséquence de compliquer les activités de stockage pour les exploitants de réseau, empêchant de ce fait une mise en place à une échelle suffisante pour le soutien des sources renouvelables.

8 Sustainable Development Solutions Network (SDSN) et l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), Septembre 2014. Pathways to deep decarbonisation, chapitre sur le Canada. Sur internet : www.deepdecarbonization.org

9 <http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2009/2009-05-13/html/sor-dors115-fra.html>

Annonce du budget

« Le gouvernement du Canada est résolu à relever les défis environnementaux les plus pressants du Canada et à participer à l'effort pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en créant de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs canadiens. »

« Aujourd'hui, nous annonçons une série d'initiatives qui aideront à stimuler le développement et l'adoption généralisée des technologies de l'énergie propre et renouvelable dans tout le pays. »

Renseignements

Laura Kenyon
Deputy Program Director
Greenpeace Canada
laura.kenyon@greenpeace.org



UNE NORME NATIONALE DE TARIFICATION DU CARBONE

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada coordonne une norme nationale de tarification du carbone afin de soutenir les provinces et les territoires dans l'établissement d'un prix du carbone harmonisé pour l'ensemble du Canada, qui atteindrait une valeur d'au moins 50 \$ la tonne de CO₂ d'ici 2020.

En outre, la norme nationale de tarification du carbone doit permettre d'établir des principes définis conjointement en ce qui concerne un prix du carbone contraignant qui augmentera au fil du temps, qui offre une vaste couverture et qui est appliqué de façon progressive et équitable. Le gouvernement du Canada doit envisager l'utilisation d'incitatifs fiscaux et de transferts fédéraux-provinciaux pour stimuler les provinces et les territoires qui ne l'ont pas encore fait à adopter un régime de tarification du carbone.

Investissements requis :

Pour 2016-2017 :	2 millions de dollars (12 employé à temps plein au Bureau de la tarification du carbone du ministère des Finances responsable d'élaborer et d'appliquer une norme de tarification du carbone, et du financement en appui aux négociations avec les provinces et les territoires)
Récurrence :	1 million de dollars par année Les exigences de financement pourraient augmenter au cours des années à venir en fonction des incitatifs fiscaux offerts, tels que les paiements de transfert aux provinces, qui serviront à appuyer la mise en place de régimes de tarification du carbone provinciaux et territoriaux.

Sommaire

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été chargée de s'assurer que les provinces et les territoires disposent d'un financement fédéral ciblé et de la souplesse nécessaires pour élaborer leurs propres politiques afin d'atteindre les cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris leurs propres politiques en matière de tarification du carbone¹.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à rencontrer les dirigeants provinciaux et territoriaux dans les 90 jours suivant la 21e Conférence sur le climat tenue à Paris en marge de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de définir des cibles nationales de réduction des émissions de GES et d'élaborer un cadre pancanadien pour lutter contre les changements climatiques². Le gouver-

1 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-l'environnement-et-du-changement-climatique>.

2 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-l'environnement-et-du-changement-climatique>. Environnement Canada. L'approche du Canada afin de contrer les changements climatiques. Sur internet : <http://www.climatechange>.

nement du Canada a réaffirmé à plusieurs reprises son soutien à l'établissement d'un prix du carbone comme élément essentiel de ce cadre pancanadien. La Coalition du budget vert soumet une recommandation à appliquer dès le budget de 2016 qui permettra au gouvernement de respecter ses engagements à cet égard.

Un prix du carbone qui a une vaste portée et qui couvre l'ensemble des secteurs de l'économie du Canada est essentiel pour entraîner une réduction des émissions de GES au moindre coût. La Coalition du budget vert recommande que le budget de 2016 comprenne du financement ciblé afin que le gouvernement du Canada puisse diriger l'élaboration d'une norme nationale de tarification du carbone et offrir des incitatifs fiscaux aux provinces et aux territoires qui n'ont pas encore établi un prix du carbone.

Les mesures de cet investissement fédéral récurrent à compter du budget de 2016 comprendront notamment un mécanisme fédéral de soutien aux régimes provinciaux et territoriaux de tarification du carbone dans le but d'atteindre un prix du carbone harmonisé d'une valeur d'au moins 50 \$ la tonne de CO₂ d'ici 2020 pour l'ensemble des provinces et des territoires du Canada³.

Contexte et justification

L'absence d'un prix du carbone entraîne un véritable échec du marché en ce qui concerne les émissions de GES, forçant tous les Canadiens à assumer entièrement les coûts sociaux de la pollution causée par le carbone. Sans un prix du carbone, les tarifs d'électricité, du pétrole et du gaz (y compris le gaz naturel) ne reflètent pas le coût total, assumé par tous, de la consommation de combustibles fossiles, de la pollution causée par le carbone, y compris les coûts d'adaptation à long terme assumés par toutes nos collectivités en raison de la hausse des températures. Le Canada doit fixer un prix du carbone afin d'envoyer un signal de marché clair à tous les consommateurs et producteurs d'énergie, et ainsi inciter une transition vers les sources d'énergie à faible émission de carbone. En outre, un prix du carbone contraignant, qui augmente au fil du temps, induira le changement technologique nécessaire à la transition vers un système d'énergies renouvelables à 100 %.

L'expérience des régimes de tarification du carbone à l'échelle mondiale démontre l'efficacité de cette politique pour la réduction des émissions de GES au moindre coût. Une quarantaine de pays et plus de 23 compétences infranationales ont établi un prix du carbone ou, à tout le moins, se sont engagées à le faire⁴. La Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta ont instauré un régime de tarification du carbone ou envisagent de le faire prochainement. La taxe sur le carbone sans incidence sur les recettes de la Colombie-Britannique, qui se situe actuellement à 30 \$ la tonne d'émissions, a été instaurée en 2008. Des études empiriques ont démontré qu'en raison de la neutralité sur le plan des recettes, la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique n'a eu aucune répercussion négative sur son économie⁵ alors qu'elle connaît une forte performance économique. La réduction des émissions attribuable à cette politique est estimée à 10 %⁶. Les revenus de la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique permettent aujourd'hui de réduire certaines autres taxes de plus d'un milliard de dollars, accordant ainsi à la province le taux d'im-

gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=72f16a84-1

3 Comme recommandé dans : Bataille et coll. 2015. Pathways to Deep Decarbonization in Canada (en anglais seulement), publication du Sustainable Development Solutions Network (SDSN) et de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Sur internet : http://deepdecarbonization.org/wp-content/uploads/2015/09/DDPP_CAN.pdf

4 Banque mondiale. 2014. State and Trends of Carbon Pricing 2014 (en anglais seulement).

5 Murray, B. et Rivers, « British Columbia's Revenue Neutral Carbon Tax : A Review of the Latest 'Grand Experiment' in Environmental Policy », Energy Policy, volume 86, novembre 2015, p. 674-683.

6 Ibidem.

position des sociétés le plus bas au pays⁷. L'Ontario s'est quant à elle ralliée à la Western Climate Initiative et prévoit mettre en place un système de plafonnement et d'échange qui sera lié à ceux du Québec et de la Californie. Lors de la vente aux enchères conjointe d'unités d'émissions tenue par le Québec et la Californie en août 2015, le prix par tonne de CO₂ a atteint 12,52 \$ US⁸. En novembre 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé son plan en matière de lutte contre le changement climatique, le Climate Leadership Plan, qui comprend l'établissement d'un prix du carbone pour tous les secteurs de l'économie. Le prix initial sera de 20 \$ la tonne à partir du 1er janvier 2017 et sera augmenté à 30 \$ la tonne le 1er janvier 2018⁹.

Des politiques de tarification du carbone non harmonisées au Canada pourraient soumettre certaines industries à de fortes pressions en ce qui concerne leur compétitivité. La production et les investissements pourraient se voir transférés dans d'autres endroits où le prix du carbone est plus bas ou même inexistant. Une telle fuite ne ferait que miner les performances économiques et environnementales d'une politique canadienne, qu'elle soit provinciale ou nationale. Il y a donc une justification économique solide pour que le gouvernement du Canada harmonise un prix du carbone dans l'ensemble du pays, ce qui permettrait de minimiser les problèmes éventuels de concurrence interprovinciale.

On constate actuellement un consensus sans précédent concernant l'efficacité et l'efficience d'un prix du carbone pour réduire de façon significative les émissions de GES au Canada¹⁰. La Banque mondiale¹¹, le Fonds monétaire international¹², le Conseil canadien des Chefs d'entreprises¹³, la Chambre du Commerce du Canada¹⁴, et plus d'un millier d'entreprises, de gouvernements, de banques multilatérales et d'autres ont tous publiquement exprimé leur soutien à la tarification du carbone, qui est le moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre¹⁵.

7 Ibidem.

8 California Air Resources Board. California cap-and-trade program summary of auction settlement prices and results (en anglais seulement), août 2015. Sur internet : http://www.arb.ca.gov/cc/capandtrade/auction/results_summary.pdf

9 Gouvernement de l'Alberta. Climate Leadership Plan, Carbon Pricing (en anglais seulement). Sur internet : <http://alberta.ca/climate/carbon-pricing.cfm>

10 Rivers, Nicolas. 2015. The Case for a Carbon Tax in Canada in Setting the New Progressive Agenda. Canada 2020, www.canada2020.ca; Commission de l'écofiscalité du Canada. La voie à suivre : pour une approche concrète de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada, avril 2015. Sur internet : <http://ecofiscal.ca/reports/voie-a-suivre/>; Chaire UNESCO-McGill Dialogues pour un avenir durable et l'Institut Trottier pour la science et les politiques publiques. Agir sur les changements climatiques : les solutions d'universitaires canadiens et canadiennes. Dialogues pour un Canada vert, © 2015 DIALOGUES ON SUSTAINABILITY. Sur internet : <http://www.sustainablecanadialogues.ca/fr/vert/endorsement>; La Prospérité durable, avril 2015, Canadian Leaders Pen Low Carbon Economy Letter to Premiers. Sur internet : <http://www.sustainableprosperity.ca/fr/node/1802>.

11 La Banque mondiale, le 3 juin 2014, extraits de la déclaration, Tarification du carbone : « Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement qu'il est important d'imposer un prix aux émissions de carbone pour contribuer à contenir la hausse moyenne des températures mondiales à deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels » et « Nous ne pouvons faire l'économie d'une tarification du carbone si nous voulons mettre en place un ensemble de politiques efficaces pour renforcer l'action pour réduire les émissions. Sur internet : <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/carbon-pricing-statement-fr-030614.pdf>

12 Christine Lagarde, Directrice principale, Fonds monétaire international, Center for Global Development, Promouvoir la gestion responsable des prix de l'énergie, extraits : « Aller de l'avant avec la réforme des prix énergétiques pourrait ne pas être simple, mais ça en vaudra sûrement la peine – à plusieurs reprises ». Sur internet : <http://www.imf.org/external/french/np/speeches/2014/073114f.htm>

13 Voir, par exemple, la soumission du Conseil canadien des chefs d'entreprise au Conseil de la Fédération, Framing an Energy Strategy for Canada, dans laquelle le CCCE soutient « Une tarification du carbone nationale et constante pour l'ensemble du pays ». Sur internet : <http://www.ceocouncil.ca/wp-content/uploads/2012/07/Framing-An-Energy-Strategy-for-Canada-FINAL-July-20122.pdf>

14 Chambre de commerce du Canada, Environnement – Notre position (page du site accédée le 14 septembre 2014), indique « Nous sommes partisans de l'établissement d'un prix pour le carbone ». Sur internet : <http://www.chamber.ca/fr/interventions/grands-dossiers/environnement/>

15 <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/09/22/governments-businesses-support-carbon-pricing>

Une tarification du carbone est le choix d'affaires à privilégier. Il permet d'instaurer une politique claire et prévisible qui favorise l'efficacité et diminue la pollution par le carbone et, puisqu'elle s'applique à toutes les entreprises, permet aux plus efficaces et aux plus innovantes de prospérer. La norme nationale de tarification du carbone enverra aux entreprises canadiennes un prix signal transparent et prévisible en plus de leur fournir des tendances futures fiables sur lesquelles ils pourront se baser pour prendre des décisions à long terme. Une augmentation progressive et prévisible du prix du carbone au fil du temps est essentielle pour laisser aux émetteurs le temps de s'adapter et de mettre en place de nouvelles technologies et pratiques à faible émission de carbone.

La politique fédérale actuelle relative au changement climatique est constituée essentiellement de quatre axes¹⁶ qui, selon l'estimation du gouvernement fédéral, permettront de réduire les émissions de GES d'environ 27 millions de tonnes d'ici 2020¹⁷. Cette réduction est loin de suffire pour atteindre la cible de 2020 du Canada qui nécessiterait une réduction des émissions actuelles de 250 millions de tonnes¹⁸. L'approche réglementaire « sectorielle » du gouvernement fédéral est limitée, d'autant qu'elle est combinée à un ensemble de régimes de tarification du carbone qui sont incohérents dans l'ensemble du pays, ce qui laisse une grande proportion des secteurs économiques sans le moindre incitatif à réduire leurs émissions.

La conception d'un système de tarification du carbone peut être adaptée à la réalité économique de chaque province et territoire. Toutefois, les experts canadiens s'entendent pour affirmer qu'à long terme, une harmonisation des prix du carbone entre les provinces est souhaitable afin d'améliorer l'efficacité globale des coûts en assurant que des mesures incitatives existent pour permettre toutes les réductions potentielles d'émissions à faible coût et éviter des problèmes de concurrence interprovinciale¹⁹. La Commission de l'écofiscalité du Canada, formée d'anciens dirigeants politiques fédéraux et provinciaux provenant de tous horizons politiques, de dirigeants d'entreprises canadiennes majeures, d'économistes chevronnés et d'éminents universitaires de partout au pays a exhorté les provinces et les territoires à instaurer des politiques de tarification du carbone, et le gouvernement fédéral à jouer un rôle de coordonnateur²⁰.

Considérations

Bien que le choix d'une politique de tarification du carbone — qu'il s'agisse d'une taxe sur le carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange — peut être laissé à chaque province ou territoire, le gouvernement du Canada doit tout de même jouer un rôle de dirigeant en établissant un ensemble de principes communs de tarification du carbone, la norme proposée de tarification du carbone et assurer leur applica-

16 Il existe quatre règlements fédéraux en lien avec la réduction des émissions de GES qui concernent la gestion de l'intensité des gaz à effet de serre des véhicules légers et celles des véhicules utilitaires lourds, la réduction de l'intensité des émissions de GES de nouvelles centrales au charbon et le contenu de carburant renouvelable en essence et en diesel.

17 Vérificateur général du Canada. Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Chapitre 1 — L'atténuation des changements climatiques. Bureau du vérificateur général du Canada, automne 2014.

18 Environnement Canada. Tendances en matière d'émissions au Canada (2013).

19 20 Rivers, Nicolas. 2015. The Case for a Carbon Tax in Canada in Setting the New Progressive Agenda. Canada 2020, www.canada2020.ca; Commission de l'écofiscalité du Canada. La voie à suivre : pour une approche concrète de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada, avril 2015. Sur internet : <http://ecofiscal.ca/reports/voie-a-suivre/>; Chaire UNESCO-McGill Dialogues pour un avenir durable et l'Institut Trottier pour la science et les politiques publiques. Agir sur les changements climatiques : les solutions d'universitaires canadiens et canadiennes. Dialogues pour un Canada vert, © 2015 DIALOGUES ON SUSTAINABILITY, <http://www.sustainablecanadialogues.ca/fr/vert/endorsement>

20 Canada 2020, www.canada2020.ca; Commission de l'écofiscalité du Canada. La voie à suivre : pour une approche concrète de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada, avril 2015. Sur internet : <http://ecofiscal.ca/reports/voie-a-suivre/>; Chaire UNESCO-McGill Dialogues pour un avenir durable et l'Institut Trottier pour la science et les politiques publiques. Agir sur les changements climatiques : les solutions d'universitaires canadiens et canadiennes. Dialogues pour un Canada vert, © 2015 DIALOGUES ON SUSTAINABILITY. Sur internet : <http://www.sustainablecanadialogues.ca/fr/vert/endorsement>

tion aux différents régimes provinciaux et territoriaux.

Plus particulièrement, la Coalition du budget vert recommande que le budget de 2016 comprenne du financement afin que le ministère des Finances puisse mettre en place un Bureau de tarification du carbone qui combinerait d'une part les expertises du Ministère en matière de fiscalité et de taxation et, d'autre part, celles du ministère de l'Environnement et du Changement climatique dans le but de favoriser l'élaboration d'une norme de tarification du carbone. L'adhésion du Canada à la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone permettra au gouvernement du Canada d'acquiescer une expertise supplémentaire pour l'élaboration d'une norme de tarification du carbone²¹.

Le Bureau de tarification du carbone recommanderait différentes options au gouvernement du Canada pour qu'il fournisse du financement fédéral ciblé, des incitatifs fiscaux, y compris par le truchement de paiements de transfert aux provinces, afin d'inciter les provinces et les territoires qui n'ont pas encore établi un prix du carbone à le faire dans le but d'atteindre un prix du carbone harmonisé au Canada d'une valeur d'au moins 50 \$ la tonne de CO₂ d'ici 2020²².

La Coalition du budget vert recommande que le Bureau de tarification du carbone élabore un ensemble de principes d'établissement du prix du carbone en tant qu'éléments de la norme nationale de tarification du carbone, dont :

La contrainte : le gouvernement du Canada devrait mener des négociations avec les provinces et les territoires afin d'atteindre un prix du carbone harmonisé d'une valeur d'au moins 50 \$ la tonne de CO₂ d'ici 2020 pour l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Un prix du carbone doit être assez élevé pour induire une diminution des émissions de GES. Pour ce faire, un prix plancher doit être établi pour les systèmes provinciaux de plafonnement et d'échange de droits d'émission afin d'assurer une plus grande prévisibilité du prix et réduire les risques qu'il chute au point où les entreprises n'ont plus aucun intérêt à diminuer davantage leurs émissions.

L'augmentation au fil du temps : le prix initial de tout régime de tarification du carbone doit augmenter avec le temps, d'une valeur de 10 \$ annuellement, dans le but d'atteindre une valeur d'au moins 50 \$ CA la tonne de CO₂ d'ici 2020, suivi d'une augmentation annuelle de 10 \$ jusqu'en 2050²³. Une hausse annuelle prévisible est essentielle pour induire une réduction substantielle à long terme des émissions des GES, étant donné que seule une augmentation du prix du carbone au fil du temps suscitera l'innovation dans le domaine des technologies à faible émission de carbone.

Une vaste couverture : une tarification du carbone devrait s'appliquer à l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne de façon à fournir à toutes les entreprises et à tous les ménages le même mécanisme pour les inciter à réduire leurs émissions de GES. De la même manière, une vaste couverture

21 Environnement Canada. Document d'information — Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone. 30 novembre 2015. Sur internet : http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1022519&tp=930&_ga=1.59778925.1322868967.1432498702

22 Comme recommandé dans : Bataille et coll. 2015. Pathways to Deep Decarbonization in Canada (en anglais seulement), publication du Sustainable Development Solutions Network (SDSN) et de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Sur internet : http://deepdecarbonization.org/wp-content/uploads/2015/09/DDPP_CAN.pdf

23 Comme l'indique le rapport Pathways to Deep Decarbonization in Canada, il peut être attendu que les améliorations technologiques induites par la tarification du carbone et des politiques complémentaires en matière d'innovation permettraient de réduire considérablement le prix requis, comme ce fut le cas aux États-Unis pour le système de plafonnement et d'échange de SO_x. Source : Bataille et coll. 2015. Pathways to Deep Decarbonization in Canada (en anglais seulement), p.12. Sur internet : http://deepdecarbonization.org/wp-content/uploads/2015/09/DDPP_CAN.pdf

qui englobe toutes les provinces et les territoires du Canada est nécessaire afin d'éviter des problèmes de concurrence interprovinciale. Aucun émetteur ne doit être exempté d'un régime de tarification du carbone.

Application progressive et équitable : une portion des revenus générés par tous les régimes de tarification du carbone devrait être redistribuée aux familles à faible revenu qui sont le plus touchées par la pauvreté énergétique, pour permettre une transition équitable et une réorientation professionnelle aux travailleurs touchés par la transition aux sources d'énergie à faibles émissions de carbone et offrir du financement ciblé aux régions qui sont confrontées au plus haut niveau de risques climatiques et assurer aux peuples autochtones des occasions d'investir dans les énergies renouvelables. Plus particulièrement, une norme de tarification du carbone doit affecter une portion des produits de la tarification du carbone au soutien de l'adoption de technologies d'énergies renouvelables dans les régions du nord. Ce financement ciblé est nécessaire afin de s'attaquer à la pauvreté énergétique, améliorer la sécurité énergétique et appuyer une transition équitable vers une économie sobre en carbone pour les travailleurs des régions du nord et les régions éloignées. Consultez [la Recommandation relative au budget de 2016 de la Coalition du budget vert qui concerne les énergies renouvelables](#).

Grâce à l'appui du Bureau de tarification du carbone, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, en collaboration avec le ministre des Finances, peut mener les négociations avec les provinces et les territoires afin de conclure une entente en ce qui concerne une norme de tarification du carbone au Canada, y compris un prix du carbone harmonisé d'une valeur d'au moins 50 \$ la tonne de CO₂ d'ici 2020 pour l'ensemble des provinces et des territoires du Canada.

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada s'engage à appuyer les provinces et les territoires dans la mise en place de régimes de tarification du carbone partout au Canada. »

« Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement du Canada travaillera avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une norme nationale de tarification du carbone afin de fournir du soutien, de l'expertise technique, du financement ciblé et des incitatifs fiscaux qui permettront d'établir un prix du carbone harmonisé à l'échelle nationale. »

« Le gouvernement du Canada s'assurera d'établir un prix du carbone fort et harmonisé afin de fournir à toutes les entreprises et à tous les ménages du Canada les mêmes mesures incitatives de réduction de la pollution par le carbone. »

Renseignements

Annie Bérubé
Gestionnaire
Coalition du budget vert
aberube@naturecanada.ca



RÉFORME DES SUBVENTIONS AUX ÉNERGIES FOSSILES

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada entreprenne l'élimination progressive des subventions à la production versées au secteur des combustibles fossiles à compter du budget de 2016, en prenant les mesures suivantes :

- Éliminer le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) appliqué à l'industrie houillère pour les actions accréditatives, qui expire en mars 2016.
- Annuler la nouvelle déduction pour amortissement accéléré (DAA) offerte pour les projets d'exportation de gaz naturel liquéfié, introduite dans le budget de 2015.
- Éliminer les droits de douane sur les unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique.

En outre :

- Annoncer un examen global afin de quantifier et de rendre publics les coûts de toutes les dépenses directes fédérales, du financement public fédéral, des subventions à la production et des crédits d'impôt octroyés aux industries du charbon, du gaz naturel et du pétrole ainsi que du gaz naturel, dans le cadre de plans d'exploitation particuliers ou généraux, notamment ceux octroyés pour l'expansion de pipelines et de raffineries. Cette information devrait être transmise au Bureau du directeur parlementaire du budget et au ministère des Finances à temps pour les perspectives économiques et prébudgétaires afin que les recettes prévues puissent être incluses dans le budget de 2017 et les budgets fédéraux subséquents.
- Annoncer un échéancier clair d'un plan d'élimination de tous les crédits d'impôts fédéraux restants, des subventions à la production ainsi que tout le financement public versé par Exportation et Développement Canada d'ici 2020, qui appuient les industries du charbon, du pétrole et du gaz naturel (y compris le gaz naturel liquéfié). Cette élimination devrait comprendre les sept dépenses fiscales fédérales, les dépenses fédérales directes et les mesures de financement public décrites cidessous.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 1 million de dollars (On estime qu'il faudra 10 ETP supplémentaires au ministère des Finances pour effectuer l'examen et le compte rendu des dépenses fiscales relatives au secteur de l'énergie tirée des combustibles fossiles ainsi que des dépenses fédérales directes et du financement public, en collaboration avec les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada, d'Exportation et Développement Canada et du Conseil du Trésor, et établir un échéancier pour leur élimination.)

Récurrence : 500 000 dollars par année pendant cinq ans

Estimation des économies : 4,694 milliards de dollars CA par année*

* On estime à 1,8 milliard de dollars CA par année les dépenses fiscales fédérales; le financement public octroyé au secteur du pétrole et du gaz par Exportation et Développement Canada est estimé à 2,894 milliards de dollars CA par année. Source : Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable. 12 novembre 2015. G20 subsidies to oil, gas, and coal productions : CANADA. Sur internet : <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9988.pdf>

Sommaire

Dans un rapport récent, on estimait que les subventions à la production octroyées par le gouvernement du Canada à l'industrie des combustibles fossiles représentaient au moins 1,8 milliard de dollars CA par année¹, principalement sous forme de dépenses fiscales, et l'on estimait également qu'au moins 2,894 milliards de dollars CA par année étaient versés en financement public aux producteurs de pétrole et de gaz et aux compagnies de pipeline du Canada et des États-Unis.²

Le ministre des Finances et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont tous deux été chargés de travailler ensemble pour :

« respecter nos engagements en lien avec le G20 visant l'élimination des subventions à la production de combustibles à moyen terme »

tel qu'il est décrit dans leurs lettres de mandat.³

La Coalition du budget vert recommande un ensemble de mesures précoces dans le cadre du budget de 2016, et elle a établi sept dépenses fiscales que l'on devrait éliminer d'ici 2020 pour respecter cet engagement.

En outre, le ministre des Finances a été chargé de :

« S'assurer que notre plan fiscal est viable en respectant nos cibles fiscales, qui sont d'équilibrer le budget en 2019-2020 et de réduire le rapport entre la dette fédérale et le PIB tout au long de notre mandat. »

Il existe de nombreux projets d'exploitation du pétrole et du gaz naturel (y compris le gaz naturel liquéfié), à l'étape de la demande au Canada, et la date de début de certains de ces projets vont jusqu'en 2030 ou au-delà. Si ces crédits d'impôt existent toujours, le gouvernement du Canada risque de se priver de milliards de dollars en recettes fiscales additionnelles provenant des taux de déduction accélérée pour les coûts préalables à la production pour les nouveaux projets pour les prochaines décennies⁴. L'élimination des subventions aux combustibles fossiles et d'autres mesures de soutien du gouvernement fédéral à l'endroit de ce secteur permettra au gouvernement du Canada de tirer des avantages fiscaux importants à moyen et à long termes en récupérant des recettes fiscales perdues, ce qui faciliterait beaucoup le retour à des budgets équilibrés d'ici 2019-2020.

« Collaborer avec le président du Conseil du Trésor et vos collègues ministres en vue de mener un examen des dépenses fiscales et autres dépenses afin de réduire les mesures mal ciblées et inefficaces, les dépenses inutiles et les initiatives gouvernementales qui sont inefficaces ou devenues désuètes. »

Un examen approfondi de toutes les dépenses directes fédérales, du financement public et des subventions à la production versées aux industries du charbon, du gaz naturel et du pétrole, du gaz naturel représente un

1 Cela ne comprend pas les subventions à la production octroyées par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

2 Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable. Novembre 2015.

3 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat du ministre des Finances. Sur internet : <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>

4 Pembina Institute. Juillet 2014. Fossil Fuel Subsidies: An Analysis of federal financial support to Canada's oil sector, ©2014 The Pembina Institute.

produit livrable essentiel dans l'examen proposé des dépenses fiscales et d'autres dépenses gouvernementales, dirigé par le Conseil du Trésor et le ministère des Finances. Tel qu'il est décrit cidessous, bon nombre de ces dépenses fiscales n'ont pas atteint leurs objectifs stratégiques, ont dépassé leur but initial et vont actuellement à l'encontre de l'objectif du gouvernement visant à rendre le régime fiscal concurrentiel pour des investissements dans les technologies propres.

« Collaborer avec le ministre des Ressources naturelles afin d'accroître les mesures fiscales actuelles en vue de générer plus d'investissement dans les technologies vertes, et collaborer avec les provinces et les territoires afin de rendre le système fiscal canadien hautement concurrentiel pour ce qui est des investissements dans la recherche, le développement et la production de technologies vertes. »

L'élimination des subventions à la production versées aux industries du charbon, du gaz, du gaz naturel et du pétrole renforcera la neutralité du régime fiscal, ce qui rendra les investissements dans les technologies d'énergie propre plus attirants. En outre, cette élimination générera des économies importantes à moyen et à long termes, que l'on peut réaffecter pour appuyer les investissements du gouvernement du Canada dans les nouvelles technologies et les technologies propres par l'intermédiaire du Fonds pour une économie à faible production de carbone.⁵

Recommandations

La Coalition du budget vert recommande que les crédits d'impôt qui suivent soient éliminés immédiatement dans le budget de 2016 :

Le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) pour les actions accréditives (appliqué au charbonnage).

Le CIEM a été renouvelé dans le budget de 2015 et expirera en mars 2016. Le CIEM accessible au secteur du charbon ne devrait pas être renouvelé dans le budget de 2016. Le CIEM s'applique aux actions accréditives⁶ et permet aux particuliers de réclamer un montant équivalant à 15 % des dépenses admissibles pour des activités d'exploration au Canada et pouvant faire l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditives⁷. Les subventions pour l'exploration sont particulièrement inefficaces étant donné qu'elles représentent des dépenses fiscales pour des projets qui pourraient ne pas être complètement mis en œuvre, et donc ne produiront pas d'emplois dans le secteur ni redevances ou recettes fiscales pour les gouvernements provinciaux et fédéral.

Économies prévues : 17,5 millions de dollars CA par année (pendant deux ans)⁸.

5 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat du ministre des Finances. Sur internet : <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>

6 « Les actions accréditives permettent aux sociétés de renoncer à des dépenses liées à leurs activités d'exploration minières canadiennes en faveur d'investisseurs, lesquels peuvent déduire ces dépenses dans le calcul de leur propre revenu imposable » (Budget de 2012, Annexe 4). Sur internet : <http://www.budget.gc.ca/2012/plan/pdf/Plan2012-fra.pdf>

7 Budget de 2012, Annexe 4. Sur internet : <http://www.budget.gc.ca/2012/plan/pdf/Plan2012-fra.pdf>

8 Dans le budget de 2015, on prévoyait une réduction nette des recettes fédérales de 35 millions de dollars au cours des périodes de 20152016 à 20162017 provenant du CIEM pour le secteur minier étant donné qu'un ensemble de données n'est pas ventilé par secteur. Plan d'action économique 2015, Un leadership fort, un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité, déposé à la Chambre des communes le 21 avril 2015, p.212. Sur internet : <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/toc-tdm-fra.html>

La déduction pour amortissement accéléré (DAA) offerte pour les projets d'exportation de gaz naturel liquéfié.

Dans le budget de 2015, on a introduit une nouvelle déduction pour les biens utilisés dans les installations qui liquéfient le gaz naturel. La déduction pour amortissement est le moyen par lequel les entreprises canadiennes peuvent déduire les amortissements pour leurs investissements de capitaux, pour le calcul du revenu imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette nouvelle DAA permet de déduire du revenu imposable les investissements effectués dans le matériel admissible utilisé pour la liquéfaction du gaz naturel, à un taux beaucoup plus élevé, soit une déduction de 22 %, qui amène le taux de DPA jusqu'à 30 % pour ces dépenses admissibles. Pour ce qui est des bâtiments non résidentiels utilisés dans une installation qui liquéfie le gaz naturel, la DAA a été portée à 10 %.

Économies prévues : 9 millions de dollars CA par année⁹.

Exemption des droits de douane sur les unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique.

Cet allègement fiscal visait au départ à stimuler l'exploration pétrolière et gazière en mer dans l'Atlantique et l'Arctique. Ces régions font partie des régions les plus vulnérables du monde sur le plan des risques environnementaux pour la production pétrolière et gazière, en plus de représenter des investissements très risqués.

Économies prévues : inconnues.

En outre, la Coalition du budget vert recommande que le ministère des Finances entreprenne un examen approfondi afin de quantifier et de rendre publics les coûts de toutes les subventions à la production et des crédits d'impôt octroyés aux industries du charbon, du gaz naturel et du pétrole, du gaz naturel, y compris celles octroyées pour l'expansion de pipelines et de raffineries. Pour ce faire, les dépenses fiscales se rapportant aux combustibles fossiles devront être séparées des dépenses fiscales auxquelles a droit le secteur minier¹⁰. De plus, il sera nécessaire de catégoriser les dépenses fiscales admissibles dans le secteur de l'énergie (c.à.d. énergie pétrolière, énergie gazière, énergie du charbon, énergie éolienne, énergie géothermique, énergie solaire, etc.) afin de déterminer l'incidence du régime fiscal sur les investissements dans l'énergie propre et de renforcer les mesures fiscales actuelles en vue de générer d'autres investissements dans les technologies propres.

À partir de cet examen, le gouvernement du Canada devrait annoncer au cours de l'année financière 2016-2017 un échéancier clair d'un plan quinquennal d'élimination de tous les crédits d'impôts fédéraux restants, des subventions à la production ainsi que tout le financement public versé par Expor-

⁹ Dans le budget de 2015, on prévoyait que le report de l'impôt associé à cette mesure devrait réduire les impôts fédéraux de 45 millions de dollars au cours de la période de 2015-2016 à 2019-2020. Un leadership fort, un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité, déposé à la Chambre des communes le 21 avril 2015, p.212. Sur internet : <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/toc-tdm-fra.html>

¹⁰ Les déductions fiscales suivantes posent un problème particulier à une estimation exacte et fiable : les frais d'aménagement au Canada, les frais d'exploration au Canada, les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, les frais relatifs à des ressources à l'étranger et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger. Les déductions pour amortissement qui peuvent être accumulées chaque année, puis déduites lorsque le propriétaire le décide, ainsi que les données propres à ces déductions fiscales ne semblent pas facilement accessibles. L'analyse la plus récente à cet égard, menée par le ministère des Finances semble être la partie 2 du document intitulé Dépenses fiscales et évaluations 2012, « Dépenses fiscales au titre de la déduction pour amortissement accéléré ». Le document explique principalement la raison pour laquelle il peut être trop difficile d'obtenir des chiffres exacts dans de tels cas, notamment en raison de la relation complexe avec d'autres déductions fiscales.

tation et Développement Canada d'ici 2020, qui appuient les industries du charbon, du pétrole et du gaz naturel (y compris le gaz naturel liquéfié), notamment :

Les frais d'aménagement au Canada (FAC).

Les producteurs de pétrole et de gaz naturel peuvent déduire du revenu imposable jusqu'à 30 % de leurs dépenses pour le forage, la conversion ou l'achèvement de puits de pétrole au Canada, le fonçage ou l'excavation d'un puits de mine ou encore la construction ou l'excavation de la principale voie de roulage ou d'un autre ouvrage souterrain semblable d'une mine creusée dans une ressource minérale située au Canada, une fois cette mine entrée en production et les frais d'aménagement de préproduction dans le secteur minier après 2017. Le coût ou le droit d'exploitation de tout avoir minier canadien ou encore le coût d'une participation dans un tel avoir sont aussi admis comme FAC. Les FAC sont accumulés dans le compte des « frais cumulatifs d'aménagement au Canada » (FCAC). Le contribuable peut soustraire dans le calcul de son revenu jusqu'à 30 % du solde non encore déduit de ce compte à la fin de l'exercice. Le solde inutilisé peut être indéfiniment reporté prospectivement¹¹.

Économies prévues : 1,127 milliard de dollars CA par année¹².

L'allègement fiscal relatif aux frais d'exploration au Canada (FEC)

Le FEC permet d'autres déductions, à un taux de 100 %, pour les coûts engagés pour des études géologiques, géophysiques et géothermiques (G3) et le sondage de recherche (dans le secteur du charbon, cela comprend les frais intangibles de l'aménagement des mines). Les FEC sont des dépenses encourues en vue d'établir l'existence, la localisation, l'étendue et la qualité d'une ressource minière, de pétrole ou de gaz naturel au Canada. Les FEC comprennent également les dépenses encourues pour la mise en production de mines, notamment le déblaiement, l'enlèvement des terrains de couverture et le dépouillement ainsi que le creusage d'un puits de mine.¹³

Économies prévues : 182 millions de dollars CA par année.¹⁴

Les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG)

Le FBCPG permettent aux entreprises de demander un crédit d'impôt de 10 % pour les coûts relatifs à l'achat de puits de pétrole et de gaz ainsi que de droits d'extraction du pétrole et du gaz.

Économies prévues : 40 millions de dollars CA par année¹⁵.

11 Ressources naturelles Canada. 2014. Règles propres au secteur minier. Ottawa. Gouvernement du Canada. Sur internet : <http://www.rncan.gc.ca/mines-materiaux/fiscalite/regime-imposition-industrie-miniere/8893#lnk10>

12 Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable, novembre 2015. Estimation fondée sur les données de 2012 et 2013, déclarées à l'origine en dollars US, converties en dollars CA au moyen du taux de 2014 de l'IRS.

13 Dans le budget de 2011, on proposait que les frais d'aménagement défrayés pour amener une nouvelle mine de sables bitumineux à des niveaux de production commercialement acceptables soient traités comme des frais d'aménagement au Canada (FAC) plutôt que des FEC comme par le passé. Dans le budget de 2013, on proposait que les frais d'aménagement de préproduction d'une mine soient traités comme des frais d'aménagement au Canada (FAC), qui sont déductibles de 30 % en fonction de la valeur résiduelle. (Source, Ressources naturelles Canada, 2014)

14 Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable, novembre 2015. Estimation fondée sur les données de 2012 et 2013, déclarées à l'origine en dollars US, converties en dollars CA au moyen du taux de 2014 de l'IRS.

15 Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable, novembre 2015. Estimation fondée sur les données de 2012 et 2013, déclarées à l'origine en dollars US, converties en dollars CA au moyen du taux de 2014 de l'IRS.

Les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE) et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE).

Les entreprises canadiennes peuvent déduire 30 % des dépenses d'exploration encourues à l'étranger. Il n'existe pas de données pour estimer le montant des recettes fiscales fédérales cédées pour ces deux mesures.

Économies prévues : inconnues.

Dépenses fédérales directes et financement public

Le gouvernement du Canada a versé un montant considérable en fonds publics pour appuyer le secteur du pétrole et du gaz, sous forme de publicité, de sensibilisation et de fonds de recherche.¹⁶ En outre, le gouvernement du Canada octroie des fonds publics aux projets de combustibles fossiles au pays et à l'étranger, par l'intermédiaire d'Exportation et Développement Canada.¹⁷ Le financement public pour la production de combustibles fossiles au Canada et à l'étranger, octroyé par Exportation et Développement Canada, est estimé à lui seul à 2,894 milliards de dollars CA par année.¹⁸ La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada effectue un examen systématique du portefeuille de financement d'Exportation et Développement Canada ainsi que des contributions financières du Canada aux banques multilatérales de développement, visant à appuyer les investissements dans les projets de combustibles fossiles au Canada et à l'étranger, en vue d'éliminer ces contributions à partir du budget de 2017.

Contexte et justification

Dans un rapport récent de l'organisation Oil Change International, de l'Overseas Development Institute et de l'Institut international sur le développement durable, on estimait que les subventions à la production octroyées par le gouvernement du Canada à l'industrie des combustibles fossiles représentaient au moins 1,8 milliard de dollars CA par année,¹⁹ principalement sous forme de dépenses fiscales, et l'on estimait également qu'au moins 2,894 milliards de dollars CA par année étaient versés en financement public aux producteurs de pétrole et de gaz et aux compagnies de pipeline du Canada et des États-Unis.²⁰

La plupart des subventions octroyées par le gouvernement du Canada sont à l'avantage de la production de pétrole classique, de sables bitumineux, de gaz classique et de gaz naturel en raison de l'offre de crédits d'impôt pour les activités d'exploration, la mise en valeur sur le terrain et l'extraction. Un progrès initial vers la réforme des subventions aux combustibles fossiles a été effectué dans les budgets fédéraux précédents au moyen de l'élimination de la déduction pour amortissement accéléré (DAA) et des dépenses en immobil-

16 Le vérificateur général du Canada a estimé que le gouvernement du Canada a octroyé au total environ 508 millions de dollars en dépenses directes au secteur au cours de l'exercice 2007-2008 à 2011-2012. Source : Commissaire à l'environnement et au développement durable (3 février 2012). Automne 2012 – Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, Chapitre 4 — Une étude du soutien fédéral au secteur des combustibles fossiles. Ottawa, Canada. Sur internet : http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201212_04_f_.

17 Par exemple, EDC a déclaré une transaction valant entre 435 millions de dollars et 870 millions de dollars à la société indienne Reliance Industries Ltd. Le compte rendu des finances d'EDC n'est pas précis; elles devraient faire l'objet d'un examen et être rendues publiques.

18 Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable, novembre 2015. Estimation fondée sur les données de 2012 et 2013, déclarées à l'origine en dollars US, converties en dollars CA au moyen du taux de 2014 de l'IRS.

19 Cela ne comprend pas les subventions à la production octroyées par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

20 Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international sur le développement durable. Novembre 2015.

isations incorporelles (DII) octroyées aux projets de sables bitumineux, du crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique — activités pétrolières, gazières et minières, de la déduction pour amortissement accéléré au titre de l'extraction minière ainsi que les frais d'aménagement préalables à la production minière.²¹ Toutefois, dans le budget de 2015, on a introduit une nouvelle DAA au secteur du gaz naturel liquéfié. D'autres pays, notamment l'Allemagne, ont éliminé toutes les subventions octroyées au secteur du charbon dur, et la France et les États-Unis se sont engagés à éliminer le financement public affecté au secteur du charbon.

Les principaux programmes de subventions restants du gouvernement du Canada pour le secteur du pétrole et du gaz sont les crédits d'impôt pour les frais d'aménagement au Canada (FAC) et les frais d'exploration au Canada (FEC), qui accélèrent la croissance de la production en offrant des taux de déduction accélérée pour les frais d'aménagement préalables à la production et les frais d'exploration, respectivement. Le gouvernement du Canada offre d'autres avantages fiscaux qui s'appliquent uniquement au secteur pétrolier, gazier et minier (y compris le charbon, considéré comme étant un combustible fossile), notamment des déductions accélérées pour certains frais d'exploration et d'aménagement ainsi que des actions accréditatives. Bon nombre de ces avantages fiscaux, déductions accélérées aux fins d'impôt et actions accréditatives en besoin de modification remontent aux années 1970 et ont depuis longtemps dépassé leurs objectifs initiaux²². Ces mesures reposaient historiquement sur des facteurs tels que les risques associés à l'exploration, les retombées de l'exploration pour des tierces parties (similaires à la recherche et au développement), les capitaux nécessaires importants, la volatilité des prix et le désir d'être concurrentiel. Aujourd'hui, cependant, rien ne prouve que ces facteurs sont uniques au secteur ou méritent des traitements préférentiels.

Mais surtout, ces avantages fiscaux vont à l'encontre de l'engagement mondial du gouvernement du Canada à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de la politique du Canada à l'égard de la tarification du carbone et du soutien aux investissements dans les technologies propres.

Le gouvernement du Canada, ainsi que 39 autres pays et grandes sociétés, ont approuvé le communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles, présenté à la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, en novembre 2015. Les partisans de ce communiqué ont reconnu que l'élimination des subventions aux combustibles fossiles constituerait une contribution importante à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre, et que l'accélération de la réforme des subventions aux combustibles fossiles s'avère une priorité urgente. Les recommandations de la Coalition du budget vert permettraient au gouvernement du Canada de respecter les principes convenus dans le communiqué, en ce qui concerne la communication, la transparence et l'ambition dans la portée et l'échéancier de la mise en œuvre de la réforme des subventions.²³

La réforme du traitement fiscal préférentiel du gouvernement du Canada, des dépenses directes et du financement public au secteur des combustibles fossiles placerait le gouvernement fédéral dans une position pour stimuler une réforme similaire des subventions par les gouvernements provinciaux.²⁴ Un leadership

21 Summary of Progress Reports on the Commitment to Rationalize and Phase Out Inefficient Fossil Fuel Subsidies : Canada. Sur internet : <https://g20.org/wp-content/uploads/2015/10/Summary-of-Progress-Reports-on-the-Commitment-to-Rationalize-and-Phase-Out-IFFS.pdf>

22 Sawyer, Dave et Seton Stiebert, 2010. Sur internet : http://www.iisd.org/gsi/sites/default/files/ffs_awc_3canprovinces.pdf;

23 Communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles. Sur internet : <http://ffsr.org/wp-content/uploads/2015/06/friends-fossil-fuel-subsidy-communique-fr.pdf>

24 Les estimations des crédits d'impôt provinciaux représentent au moins 1,125 milliard de dollars CA par année, octroyés principalement aux activités d'exploration du pétrole et du gaz naturel en tant qu'exemptions sur les redevances par les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Source : Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international

fédéral à l'égard d'une réforme des subventions au secteur de l'énergie pourrait s'avérer une contribution essentielle au cadre pancanadien visant à aborder le changement climatique, qui doit être négocié avec les provinces et les territoires à la suite de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Paris. La Coalition du budget vert recommande que le cadre pancanadien comprenne un accord visant à établir une série de principes fiscaux communs pour réformer les régimes fiscaux provinciaux et fédéral en vue d'appuyer les investissements dans l'énergie propre. Pour obtenir d'autres détails, veuillez consulter [la Recommandation de la Coalition du budget vert pour appuyer l'énergie renouvelable.](#)

sur le développement durable

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada s'engage aujourd'hui à la transparence en rendant compte à la population canadienne des fonds publics utilisés pour appuyer les secteurs du pétrole et du gaz, du charbon et du gaz naturel au Canada. »

« Conformément à notre engagement au G20, nous annonçons également une élimination progressive de toutes les subventions à la production versées à ces secteurs. En éliminant le traitement fiscal préférentiel et le financement public offert auparavant au secteur du pétrole et du gaz, le gouvernement du Canada garantira que le régime fiscal appuie notre engagement à favoriser les investissements dans l'énergie propre. »

Renseignements

Annie Bérubé
Gestionnaire
Coalition du budget vert
aberube@naturecanada.ca

Philip Gass
Chercheur en chef, Énergie
Institut international sur le développement durable
pgass@iisd.ca





PROTÉGER NOTRE ARCTIQUE

PROTÉGER NOTRE ARCTIQUE

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada fournisse un financement de 12 millions de dollars dans le budget de 2016 et de 270 millions de dollars sur quatre ans aux Affaires autochtones et du Nord Canada, aux Pêches, aux Océans et à la Garde côtière canadienne, à Transports Canada et à Environnement et Changement climatique Canada afin d'aider à protéger notre région arctique en pleine mutation en raison du changement climatique et de garantir le développement durable du nord du Canada.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 12 millions de dollars
Récurrence : 270 millions de dollars par année pendant quatre ans

Recommandations

Renforcer la sécurité du transport maritime

Fournir immédiatement 50 millions de dollars étalés sur cinq ans (à compter du budget de 2016) à Transports Canada ainsi qu'aux Pêches, aux Océans et à la Garde côtière canadienne pour améliorer la sécurité du transport maritime dans l'Arctique et renforcer davantage la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'incident maritime dans les eaux arctiques.

Investissement recommandé : 10 millions de dollars par année pendant cinq ans, à compter de l'année financière 2016.

Mandats : ministre des Transports; ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière du Canada

Résultat : il sera essentiel que toute augmentation du transport maritime soit gérée de manière sécuritaire, et que le Canada soit bien préparé pour intervenir en cas d'accident. Le total des coûts liés aux dommages et au nettoyage du déversement de pétrole de Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique a été estimé à 42 milliards de dollars US. Étant donné les conditions extrêmes, les régions éloignées et l'absence de capacité d'intervention dans le nord du Canada, une explosion ou un accident en cours de transport de proportions similaires entraînerait probablement des coûts de nettoyage beaucoup plus élevés.

Recherche sur les déversements de pétrole

Fournir immédiatement 10 millions de dollars étalés sur cinq ans (à partir de 2016) à Environnement et Changement climatique Canada ainsi qu'aux Affaires autochtones et du Nord Canada pour la recherche afin de mieux comprendre tant les répercussions potentielles d'un déversement de pétrole que ses interactions avec la glace.

Investissement recommandé : 2 millions de dollars par année pendant cinq ans, à compter de l'année financière 2016.

Résultat : étant donné que le changement climatique entraîne la fonte des glaces de mer de l'Arctique et que l'activité industrielle dans le Nord devient réalisable, des investissements en recherche seront nécessaires afin de mieux comprendre tant les répercussions potentielles d'un déversement de pétrole sur les écosystèmes marins que ses interactions avec la glace. Si un déversement de pétrole venait à se produire dans l'Arctique, il n'a pas été démontré que la technologie actuelle est efficace pour le nettoyage du pétrole mélangé à de la glace ou pris sous la glace¹. La Norvège a totalement interdit le forage dans la glace, principalement en raison de préoccupations liées à la difficulté de nettoyer le pétrole mélangé dans la glace de mer ou pris sous celle-ci.

Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans le Nord

[À partir des investissements recommandés par la Coalition du budget vert dans les énergies renouvelables](#) et l'efficacité énergétique [ajouter l'hyperlien vers la Recommandation de la Coalition du budget vert sur l'efficacité énergétique] partout au Canada, affecter 120 millions de dollars, sur une période de quatre ans (à compter de 2017), aux Affaires autochtones et du Nord Canada ainsi qu'à Environnement et Changement climatique Canada pour des investissements dans des projets dans le Nord afin de stimuler l'efficacité énergétique et le développement de technologies des énergies renouvelables ainsi que de réduire tant la consommation de combustibles fossiles que la production d'émissions de carbone noir, qui contribuent au changement climatique et à la pollution de l'air. Ces investissements pourraient être financés au moyen de l'élimination des subventions à la production versées à l'industrie des combustibles fossiles.

Investissement recommandé : 30 millions de dollars par année pendant quatre ans, à compter de l'année financière 2017.

Résultat : l'adoption de technologies d'énergies renouvelables dans le Nord sera nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, selon ce qui a été prescrit, et pour respecter nos engagements internationaux à l'égard du changement climatique. Ce financement ciblé est nécessaire pour lutter contre la pauvreté énergétique, renforcer la sécurité énergétique et favoriser une transition équitable vers une économie à faible émission de carbone pour la main-d'œuvre dans les régions nordiques et éloignées.

Participation des parties prenantes dans les projets de développement de ressources dans le Nord

Fournir 12 millions de dollars étalés sur quatre ans (à partir de 2017) aux Affaires autochtones et du Nord Canada afin de garantir que toutes les parties prenantes et tous les intervenants puissent participer de manière adéquate aux examens des propositions de grands projets de développement de ressources dans le Nord, notamment les examens en vertu de la Loi canadienne d'évaluation environnementale (LCEE) et les examens de l'Office national de l'énergie.

Investissement recommandé : 3 millions de dollars par année pendant quatre ans, à compter de l'année financière 2017.

Résultat : un financement doit être fourni pour garantir que toutes les parties prenantes et tous les intervenants puissent participer de manière adéquate aux examens des propositions de grands projets de

¹ National Research Council. Responding to Oil Spills in the U.S. Arctic Marine Environment. Avril 2014. Sur internet : <http://news.nationalgeographic.com/news/energy/2014/04/140423-national-research-council-on-oil-spills-in-arctic/>

développement de ressources dans le Nord, notamment les examens en vertu de la LCEE et les examens de l'Office national de l'énergie. Sans la participation adéquate des parties prenantes aux examens, à l'approbation et à la surveillance des grands projets de ressources, on ne disposera pas de l'approbation publique pour aller de l'avant avec le développement industriel.

Résilience et adaptation à l'égard du climat dans le Nord

Fournir 80 millions de dollars étalés sur quatre ans (à partir de 2017), dont une partie pourrait être financée à partir du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, afin d'examiner les impacts du changement climatique sur les collectivités et les écosystèmes de l'Arctique, ainsi que pour investir dans l'infrastructure de résilience climatique et les fonds d'adaptation afin de se protéger contre les conditions changeantes du temps dans le Nord².

Investissement recommandé : 20 millions de dollars par année pendant quatre ans (à compter de l'année financière 2017).

Résultat : des investissements immédiats sont requis pour l'infrastructure de résilience climatique dans le Nord, ainsi que des fonds d'adaptation afin de se protéger contre les conditions changeantes du temps dans le Nord. Le coût économique des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada a fortement augmenté au cours des dernières années. D'ailleurs, cette tendance s'aggravera probablement si l'on ne prend pas de mesures pour réduire les impacts économiques du changement climatique sur les collectivités nordiques en améliorant la capacité de résilience et d'adaptation climatique.³

Recherche sur les impacts du changement climatique dans le Nord

Effectuer de la recherche sur les impacts du changement climatique sur les collectivités et les écosystèmes marins de l'Arctique, conformément au mandat confié par le premier ministre.

Investissement recommandé : 2,5 millions de dollars par année pendant quatre ans (à compter de l'année financière 2017).

Mandats : ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre des Affaires autochtones et du Nord; ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière du Canada, ministre des Sciences

Résultat : le premier ministre a chargé les ministres d'examiner les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins.

Supprimer la responsabilité absolue pour les activités pétrolières et gazières dans le Nord

Les seuils de responsabilité absolue en vertu de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et de la Loi sur la prévention des eaux arctiques devraient être supprimés. Actuellement, si un déversement de pétrole venait à se produire dans l'Arctique, la réglementation fédérale établit le seuil de responsabilité des compagnies pétrolières à un milliard de dollars, ce qui est bien en deçà de l'estimation des coûts de décontamination.

Investissement recommandé : aucun (économies potentielles).

2 Voir également la Recommandation sur l'adaptation au changement climatique et l'infrastructure de la Coalition du budget vert pour le budget de 2016. [ajouter l'hyperlien]

3 Ressources naturelles Canada. 2014. Changement climatique 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité.

Résultat : l'élimination des seuils de responsabilité absolue garantirait que les contribuables ne sont pas responsables des coûts de nettoyage en cas de déversement de pétrole, et que les exploitants disposent des mesures incitatives appropriées pour garantir qu'ils prennent les mesures de sécurité nécessaires.

Responsabilités relatives aux concessions d'exploitation extracôtière de pétrole et de gaz

Conserver les règles actuelles qui limitent les concessions d'exploitation extracôtière de pétrole et de gaz à neuf ans. Le fait d'accorder des prolongations aux concessions dans la mer de Beaufort pourrait entraîner une responsabilité financière importante pour le gouvernement du Canada, en fonction des recettes cédées à partir des nouvelles demandes de concessions.

Investissement recommandé : aucun (économies potentielles).

Résultat : Impériale et BP ont retardé les plans d'exploitation pétrolière dans la mer de Beaufort au large des Territoires du Nord-Ouest, étant donné qu'il leur faut plus de temps pour examiner la manière de procéder à l'exploitation dans les conditions extrêmes de l'Arctique, terminer le processus réglementaire et effectuer les travaux techniques nécessaires⁴. Par conséquent, leurs concessions de forage d'exploration, limitées à neuf ans, expireront en 2020, avant que le forage puisse commencer. Impériale a négocié avec le gouvernement précédent pour prolonger son permis d'exploration à 16 ans, au lieu de devoir demander et payer de nouvelles concessions. Un refus de cette demande pourrait entraîner une source importante de nouvelles recettes pour le gouvernement étant donné que les droits initiaux d'exploration ont été vendus aux entreprises pour un total de 1,8 milliard de dollars.

Contexte et justification

La lettre de mandat adressée à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique par le premier ministre comprend les directives suivantes :

« Assurer que notre gouvernement fournit un leadership national pour réduire les émissions, lutter contre les changements climatiques et établir le prix du carbone. »

« En partenariat avec les provinces et les territoires, élaborer un plan pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à nos obligations internationales et à notre engagement de stimuler notre économie de façon durable. »

Le premier ministre a également demandé à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, en collaboration avec la ministre des Sciences et le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne: « [d'examiner les] répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes marins arctiques ».

En outre, les lettres de mandat que le premier ministre a adressées à la ministre des Affaires autochtones et du Nord, au ministre des Ressources naturelles, à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ainsi qu'au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne chargeaient ceux-ci de « collaborer afin de modifier les dispositions législatives sur les évaluations environnementales en vue d'assurer une consultation et une participation accrues des groupes autochtones dans le cadre des examens et de la surveillance des grands projets d'exploitation des ressources ».

4 <http://www.cbc.ca/news/canada/north/imperial-oil-bp-delay-beaufort-sea-drilling-plans-indefinitely-1.3129505>

Enfin, la lettre de mandat du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités comprenait la directive « [d'] élaborer un plan décennal en vue d'accorder un nouveau financement considérable aux provinces, aux territoires et aux municipalités », qui devrait mettre l'accent sur « les infrastructures vertes, les énergies propres et les infrastructures résistantes aux changements climatiques comme les systèmes d'atténuation des inondations, et les infrastructures de protection contre les changements météorologiques ».

Les recommandations de la Coalition du budget vert sur la protection de notre Arctique en pleine mutation portent directement sur ces priorités. Le gouvernement fédéral a une responsabilité évidente de fiduciaire à l'égard de la prise en charge et du bien-être des peuples autochtones dans le nord du Canada, qui sont déjà touchés directement par le changement climatique. De toute évidence, le gouvernement du Canada a également autorité dans le domaine, en collaboration avec les provinces et les territoires, pour instaurer des mesures qui aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada, conformément à nos obligations internationales relatives au changement climatique. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral procède aux investissements décrits cidessus afin d'aider à mettre en œuvre les directives des mandats confiés aux ministres par le premier ministre.

Le nord du Canada est la patrie de dizaines de milliers de Canadiens, y compris de peuples autochtones qui y vivent depuis des millénaires. Aussi, l'Arctique canadien abrite certains des écosystèmes marins les plus vastes et les moins perturbés de la planète : on y retrouve notamment des baleines boréales, des bélugas et des baleines grises, des morses, des ours polaires, ainsi que des millions d'oiseaux migrateurs. Toutefois, en raison du changement climatique, la région de l'Arctique se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne de la planète, modifiant fondamentalement tant les collectivités humaines que les systèmes naturels. La fonte de la glace de mer altère les écosystèmes de l'Arctique et permet, pour la première fois, un accès industriel à la pêche commerciale, aux forages extracôtiers et au transport commercial dans une mesure jamais connue auparavant.

En outre, le changement climatique entraîne des conditions météorologiques de plus en plus volatiles, qui ont déjà des impacts importants partout au pays. C'est dans le nord du Canada que ces changements sont les plus évidents⁵. Selon Ressources naturelles Canada, les habitants du Nord, en particulier les Inuits, risquent de subir de plus grandes pertes économiques et de développer des problèmes de santé en raison du changement climatique. Par ailleurs, un réchauffement rapide de l'Arctique canadien met en péril la chasse et un grand nombre des autres activités quotidiennes des habitants du Nord, ce qui a des répercussions sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être⁶. D'autres conditions météorologiques extrêmes dans le Nord pourraient inonder des collectivités côtières et perturber la prestation de services essentiels, et la fonte continue du pergélisol de l'Arctique présente une menace grave pour les routes et les structures des bâtiments.

Il est évident que des mesures doivent être prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et se préparer à un changement climatique en adoptant des mesures d'adaptation appropriées. Le ministre des Finances a été chargé de travailler avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique afin de créer un « nouveau Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone pour aider à financer des projets qui réduisent sensiblement les émissions de carbone ».

5 Institut international sur le développement durable. Climate Change Adaptation and Canadian Infrastructure. Novembre 2013. Sur internet : http://www.rediscoverconcrete.ca/assets/files/research/Climate-Change-Adaptation-and-Canadian-Infrastructure_Final_Nov2013.pdf

6 Changement climatique 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité. Partie A : Aspects mondiaux et sectoriels. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Cambridge, UK and New York, NY : IPCC, 2014), chap. 11. Sur internet : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap11_FINAL.pdf

énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le Nord aideront non seulement à lutter contre le changement climatique, mais essentiellement, ils pourraient également aider à aborder la question de la pauvreté énergétique, le coût extrêmement élevé de l'énergie ainsi que les compétences et la formation de la main-d'œuvre autochtone, toutes des composantes qui seront indispensables à une transition équitable vers une économie à faible émission de carbone.

À mesure que fond la glace de mer de l'Arctique, nous devons également nous préparer à la pression croissante d'une activité industrielle accrue dans l'Arctique, en veillant à ce que le développement dans le nord du Canada soit sécuritaire et viable, et que les personnes qui habitent dans cette région participent à la prise de décisions. Puisque les infrastructures comme les autoroutes, les aéroports et les ports sont encore rares dans l'Arctique canadien, un accident industriel dans cette région fragile — quel qu'il soit — aurait des conséquences désastreuses sur les collectivités locales, la faune et les écosystèmes. Par exemple, aucune méthode éprouvée n'existe actuellement pour intervenir en cas de déversement de pétrole dans les eaux glacées, et l'on en sait très peu sur la façon dont le pétrole interagit avec la glace lorsqu'il est déversé en quantité importante.

Les recommandations relatives à l'Arctique de la Coalition du budget vert mettent en évidence l'importance de se préparer aux changements à venir dans le nord du Canada. Les niveaux de financement recommandés sont modestes (12 millions de dollars en 2016-2017 et 67,5 millions de dollars par année pour les quatre années suivantes). Ils aideront à garantir que les investissements sont effectués dans les secteurs conformes aux lettres de mandat rédigées par le premier ministre. Ces mesures représentent des étapes nécessaires pour garantir que les impacts négatifs des conditions météorologiques puissent être atténués et que la résilience des habitants du Nord à l'égard des impacts du changement climatique soit renforcée.

Responsabilité en matière d'activités extracôtières dans l'Arctique

La conception actuelle des règles de responsabilité du Canada pour les activités extracôtières dans l'Arctique, l'énergie nucléaire et le transport ferroviaire de marchandises rend vulnérables les gouvernements, les contribuables, les communautés et l'environnement en cas d'accident ou de déversement important. La Coalition du budget vert estime que, conformément à l'engagement du gouvernement au principe du « pollueur-payeur », la responsabilité doit être proportionnelle à l'ensemble des coûts éventuels d'une catastrophe.

Le régime de responsabilité des activités extracôtières de forage menées dans l'Arctique canadien est établi conformément à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada (LOPC), au Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz, DORS/87-331 et à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (LPPEA). Ceci est important non seulement en raison de la façon dont les demandes d'indemnisation après un déversement sont conçues et limitées, mais aussi parce que ce régime incite les compagnies pétrolières à poursuivre des activités excessivement risquées, tout en sachant qu'elles n'assumeront intégralement le coût de la responsabilité (au-delà du plafond de responsabilité absolue) que si une négligence est établie et confirmée par un tribunal. L'élimination du plafond de responsabilité est l'élément central d'un ensemble plus large de réformes nécessaires de la responsabilité dans les zones extracôtières. Ces réformes encourageront les entreprises à peser l'ampleur de leur responsabilité et à prendre de meilleures décisions fondées sur les risques encourus.

En vertu du projet de loi C22 du gouvernement précédent, la Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique, en cas de déversement de pétrole, la majeure partie du risque financier serait transférée au contribuable fédéral. Dans le cas d'un déversement de pétrole, le gouvernement fédéral pourrait être tenu

responsable des dommages et des coûts de nettoyage, à raison de milliards de dollars, et ce, en raison du plafond de responsabilité actuel d'un milliard de dollars, un niveau bien inférieur aux coûts financiers estimés en cas de réponse aux dommages, à l'intervention et au nettoyage associés à un déversement catastrophique. La suppression de ce plafond et la modification globale du régime de responsabilité civile, comme celles effectuées par d'autres pays pour la responsabilité des accidents nucléaires, permettraient d'éliminer ces engagements irréalistes en transférant les responsabilités aux entreprises opérant dans la zone extracôtière.

Une série de déversements de pétrole importants et très médiatisés, y compris le déversement par BP Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique, a mis en évidence l'insuffisance du régime de responsabilité du Canada. À eux seuls, les dommages liés au déversement de BP sont actuellement estimés à 42 milliards de dollars. Conformément au principe du « pollueur-payeur », les opérateurs devraient assumer la responsabilité financière absolue et illimitée des déversements de pétrole, comme c'est le cas dans certains autres pays, comme la Norvège et le Groenland. La responsabilité absolue et illimitée permettra deux avantages directs :

1. La répartition appropriée des risques incitera l'industrie à améliorer ses pratiques en matière de sécurité, ce qui réduira la probabilité d'accidents polluants.
2. Elle garantira que les contribuables sont entièrement protégés contre les conséquences financières d'un déversement de pétrole au large des côtes, qui pourrait coûter des milliards de dollars.

Le projet de loi C-22 présente également des faiblesses fondamentales qui compromettent son efficacité pour l'amélioration des pratiques de sécurité et de protection des contribuables canadiens dans le cas d'un déversement catastrophique :

1. 1 milliard de dollars de responsabilité absolue est un plafond trop bas, qui ne permet pas de couvrir les coûts associés aux déversements catastrophiques comme celui de BP Deepwater Horizon, en particulier dans l'Arctique, où les conditions environnementales entraveraient les efforts d'intervention en cas de déversement.
2. Le projet de loi prévoit une discrétion ministérielle permettant la réduction du plafond de responsabilité absolue au-dessous de 1 milliard de dollars, le plafond prévu par la loi.
3. Le projet de loi prévoit, dans certains cas, une dispense de la responsabilité des effets du déversement de produits de traitement de marée noire sur les sites marins, des produits chimiques de dispersion qui sont toxiques;
4. Le projet de loi n'exige pas qu'un opérateur fournisse la preuve qu'il dispose des ressources financières suffisantes pour payer la totalité des frais associés à sa responsabilité en cas de négligence.

La limite de responsabilité absolue en vertu de la LOPC et de la LPPEA devrait être éliminée. Dans le même sens, la Coalition du budget vert recommande l'élimination de la limite de responsabilité absolue établie en vertu de la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, pour les opérations en mer au large de la côte est du Canada.

La Coalition du budget vert recommande que le principe du « pollueur-payeur » soit appliqué de manière cohérente dans l'ensemble du projet de loi C-22 et qu'il s'étende également au transport ferroviaire de marchandises, afin d'améliorer les pratiques en matière de sécurité et ainsi réduire les risques d'événements nuisibles et protéger pleinement les contribuables.

Annonce du budget

« Aujourd’hui, le gouvernement du Canada annonce une série de mesures qui aideront à atténuer les impacts du changement climatique dans le nord du Canada tout en aidant ses habitants à s’adapter aux impacts des conditions météorologiques et en garantissant le développement durable dans l’Arctique canadien. »

Renseignements

Laura Kenyon
Deputy Program Director
Greenpeace Canada
laura.kenyon@greenpeace.org





INFRASTRUCTURE

INFRASTRUCTURES ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Coalition du budget vert recommande qu'à compter du budget de 2016, le gouvernement du Canada :

- renouvelle et augmente le financement des programmes d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Programme de la qualité de l'air, censé venir à échéance en 2016, à hauteur de 45 millions de dollars par année pendant cinq ans;

(Voir également [la recommandation qui concerne les infrastructures vertes pour les collectivités des Premières Nations de la Coalition du budget vert pour le budget de 2016](#) au sujet du renouvellement du financement pour l'adaptation aux changements climatiques du ministère des Affaires autochtones et du Nord.)

- accorde un financement de 250 millions de dollars par année pendant cinq ans afin de soutenir des investissements dans les écosystèmes qui constituent des infrastructures naturelles.

Investissement requis

Pour 2016-2017 : 295 millions de dollars

Réurrence : 295 millions de dollars par année pendant cinq ans

Sommaire

La Coalition du budget vert applaudit l'initiative du gouvernement du Canada, qui s'est engagé durant la campagne électorale de 2015 à investir 1,7 milliard de dollars par année dans les infrastructures de transport en commun¹. La Coalition du budget vert s'attend à ce que cet engagement soit respecté dès le budget de 2016.

La Coalition du budget vert recommande qu'une partie de ce financement soit affectée à l'adaptation et à l'amélioration des capacités de résilience d'infrastructures naturelles au changement climatique. Une approche qui inclut l'ensemble des secteurs de gouvernement permettrait de faire en sorte que toutes les dépenses d'infrastructures soient effectuées en tenant compte des considérations relatives aux données sur le changement climatique et aux critères d'adaptation.

En outre, la Coalition du budget vert appuie sans réserve :

- la considération obligatoire des capacités d'adaptation ou de résilience au changement climatique dans les nouvelles dépenses d'infrastructures, y compris celles effectuées dans le cadre du nouveau plan Chantiers Canada. Cette situation exigerait la prise en compte systématique des critères qui définissent une solide capacité d'adaptation au changement climatique dans la détermination, l'élaboration et la mise sur pied de tous les investissements dans les infrastructures financés par le gouvernement fédéral, permettant ainsi de renforcer la résilience des infrastructures et des collectivités du Canada aux impacts du changement climatique;

¹ Parti libéral du Canada. Un plan d'investissement historique pour renforcer la classe moyenne, créer des emplois et stimuler notre économie. Sur internet : <https://www.liberal.ca/files/2015/08/Un-plan-dinvestissement-historique.pdf>.

- un financement accru dans les systèmes écologiques qui servent d'infrastructures « naturelles », notamment dans la protection et la restauration des zones côtières qui servent de zones tampons naturelles et contribuent à renforcer la protection contre les ondes de tempêtes en plus d'assurer le maintien et la valorisation des bassins d'amont et des marécages afin de mitiger les impacts des inondations et autres phénomènes météorologiques extrêmes;
- la promotion de l'élaboration d'infrastructures qui s'inscrivent dans les efforts visant à atteindre la neutralité carbonique, notamment en optant pour des infrastructures non traditionnelles ou naturelles lorsqu'il est possible de le faire afin d'accroître l'efficacité des dépenses du gouvernement fédéral dans les infrastructures tout en procurant des avantages tant du point de vue social qu'écologique;
- le renouvellement et l'augmentation des fonds d'adaptation octroyés dans le cadre du Programme de la qualité de l'air en mettant l'accent sur l'allocation de fonds à l'adaptation des collectivités les plus vulnérables de notre société (c'est-à-dire les collectivités éloignées ou vivant dans les régions nordiques, les communautés autochtones et les ménages à revenu fixe ou à faible revenu);
- un financement accru ou des incitatifs fiscaux, tels que des allègements fiscaux ou des subventions, qui favorisent les infrastructures résilientes au climat, tant dans le secteur du bâtiment (des maisons résistantes au climat, par exemple) que dans celui des infrastructures « vertes » (notamment par la mise sur pied de réseaux d'espaces verts multifonctionnels dans les zones urbaines — avec des toits et des murs verts, du pavage perméable à l'eau — afin de gérer les risques liés au climat) dans le but de renforcer les engagements actuels à cet égard.

Contexte et justification

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a été notamment chargé de concrétiser la priorité suivante :

« Élaborer un plan décennal en vue d'accorder un nouveau financement considérable aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Ce plan devrait prévoir une augmentation immédiate des investissements visant les infrastructures, et le financement prévisible à long terme devrait appuyer la réalisation des priorités des provinces, des territoires et des municipalités, l'amélioration de l'accès aux programmes d'infrastructure actuels ainsi que de la gouvernance de ces programmes, l'élargissement de la capacité de collecte de données et la promotion d'une meilleure gestion des infrastructures au Canada.

Le plan devrait mettre l'accent sur les éléments suivants :

- le transport en commun;
- les infrastructures sociales, comme le logement abordable, les installations pour les aînés, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ainsi que les infrastructures récréoculturelles;
- les infrastructures vertes, y compris des investissements dans les réseaux locaux d'eau et d'assainissement, les énergies propres, les infrastructures résistantes aux changements climatiques comme les systèmes d'atténuation des inondations, et les infrastructures de protection contre les changements météorologiques.² »

² Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat du ministre de l'Infrastructure et Collectivités. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-linfrastructure-et-des-collectivites>.

La Coalition du budget vert présente des recommandations relatives au budget de 2016 qui permettront de réaliser cet engagement, particulièrement en ce qui concerne le financement de l'adaptation au changement climatique et les critères du nouveau plan Chantiers Canada.

Alors que les effets du changement climatique sont de plus en plus ressentis par les systèmes naturel et humain du Canada, il devient de plus en plus important d'améliorer notre capacité à nous y adapter. Le Canada est confronté à des conditions météorologiques de plus en plus volatiles, et on s'attend à ce qu'elles aient des impacts considérables à travers le pays. Ceux-ci comprennent des effets sur les infrastructures, les écosystèmes terrestres et marins, la santé, l'agriculture, les industries des ressources naturelles, l'eau douce et le tourisme. Le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la diffusion des renseignements et des données scientifiques sur les impacts du changement climatique et l'adaptation, mais également dans la mobilisation des divers paliers du gouvernement, dans la détermination des priorités d'adaptation et l'apport de fonds pour améliorer la capacité d'adaptation ainsi que dans la démonstration de leadership dans l'atteinte de la neutralité carbonique.

Étant donné que les investissements fédéraux dans les infrastructures sont au cœur des efforts de stimulation économique du Canada, nous croyons que le nouveau gouvernement fédéral se trouve tant devant l'occasion unique que devant l'obligation de faire en sorte que les initiatives « vertes » des travaux publics escomptent des résultats directement en lien avec les impératifs politiques fondamentaux, notamment l'une ou plusieurs des réalisations suivantes : la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la séquestration du carbone, l'amélioration de la résilience aux impacts du changement climatique et aux désastres naturels, l'aménagement d'habitats naturels pour les poissons et la faune, principalement en s'assurant que les outils de protection des paysages terrestre et marin, de naturalisation du paysage et de restauration des habitats soient conjugués aux méthodes traditionnelles de construction à base de briques et de ciment.

Le changement climatique est susceptible d'entraîner des impacts considérables sur l'efficacité et la durée de vie des infrastructures au Canada, en particulier des infrastructures de transport, maritimes, naturelles (vertes) et de gestion de l'eau ainsi que des bâtiments. Des mesures d'adaptation peuvent être prises pour limiter les coûts et renforcer la résilience des infrastructures afin de protéger la sécurité et la qualité de vie des Canadiens.

De récents événements météorologiques extrêmes ont permis de mieux comprendre ce qu'un changement climatique continu pourrait signifier pour les infrastructures matérielles et naturelles du Canada : des inondations affectent les systèmes de gestion de l'eau et de la route, la dégradation du pergélisol menace l'intégrité des structures des bâtiments et des événements météorologiques extrêmes inondent les côtes et perturbent les services essentiels. Alors que les effets du changement climatique continuent à se faire sentir en plus d'autres facteurs de stress économiques, sociaux et environnementaux, la difficulté de maintenir les systèmes d'infrastructures robustes et résistants augmente considérablement à travers le pays. Il est de plus en plus évident que des mesures doivent être prises non seulement pour réduire la production des gaz à effet de serre qui entraînent les changements climatiques, mais aussi pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation planifiées qui assurent la résilience des infrastructures essentielles et des collectivités. À un moment où les investissements dans les infrastructures atteignent un niveau sans précédent, il est crucial que les critères d'adaptation et les données climatiques soient intégrés dans la planification et le développement de toutes les nouvelles infrastructures. Parallèlement au besoin d'infrastructures plus solides, le changement climatique appelle à un examen des différents types d'infrastructures et d'investissements qui contribuent à réduire les émissions de GES et à préserver la santé des écosystèmes.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral place les enjeux environnemen-

taux au cœur même des critères d'évaluation de tous les aspects des projets d'infrastructure, y compris des ententes fédérales, provinciales, territoriales, municipales et publiques-privées, qui guident la mise en œuvre de ces projets, sur la base des critères complémentaires suivants :

- assurer la résilience des collectivités aux conditions météorologiques de plus en plus variables et extrêmes, causées par le changement climatique;
- augmenter et renforcer les infrastructures naturelles, y compris la conservation et la restauration des zones humides et des bassins versants, des zones riveraines, des prairies, des milieux secs et des zones forestières, qui non seulement contribuent à atténuer les effets négatifs du changement climatique en servant de zones tampons lors d'inondations de milieux urbains situés en aval, mais qui capturent efficacement le carbone atmosphérique et maintiennent la biodiversité;
- renforcer les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Canada pour qu'elles soient en mesure de résister aux impacts attendus du changement climatique et de respecter les normes améliorées du gouvernement en matière d'effluents d'eaux usées;
- soutenir le transport durable. Cela comprend des investissements dans le transport en commun et dans les infrastructures qui favorisent le transport actif, ainsi que dans l'aménagement de collectivités durables³;
- améliorer la durabilité de l'énergie grâce à la conservation, à la gestion de la demande, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique;
- soutenir le renforcement des capacités et la planification à l'échelle municipale en matière de durabilité énergétique.

Des infrastructures conçues et construites en tenant compte des projections basées sur les données climatiques seront plus résilientes et plus durables, ce qui réduira les coûts à long terme et aidera à atténuer les risques de catastrophes naturelles.

La mise en place de solutions de résilience climatique vertes et innovantes à l'aube de l'ère du renouvellement des infrastructures permettra d'économiser l'énergie, de tirer profit des services de la nature en complément des infrastructures matérielles, en plus de procurer aux collectivités des avantages indirects (par exemple, l'augmentation des occasions de pratiquer des loisirs en plein air, le maintien de la biodiversité), tout en permettant des économies du point de vue financier et en obtenant un meilleur rendement pour chaque dollar dépensé.

³ Consultez [la recommandation relative au budget de 2016 de la Coalition du budget vert qui concerne le transport en commun](#).

Renseignements

Melissa Harris
Chef de projet, Changements climatiques et énergie
Institut international sur le développement durable
mharris@iisd.ca

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca

Andrea Barnett
Analyste des politiques nationales
Canards Illimités Canada
a_barnett@ducks.ca



FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada alloue dans le budget de 2016 un financement de 20 milliards de dollars sur 10 ans au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada pour l'injection de nouvelles sommes dans le transport en commun.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 2 milliards de dollars
Récurrence : 2 milliards de dollars par année pendant 10 ans

Remarque : L'Association canadienne du transport urbain estime que chaque dollar investi par Ottawa dans le transport en commun génère en moyenne au moins deux dollars en financement supplémentaire de la part des autres paliers de gouvernement. L'investissement fédéral recommandé pourrait donc générer 40 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans.

Sommaire

Les sommes engagés actuellement par le fédéral dans le transport en commun ne suffisent pas à répondre aux besoins du pays. Au cours des cinq prochaines années, Ottawa envisage de verser au total 1,75 milliard de dollars dans un nouveau Fonds pour le transport en commun; la majorité de cet investissement, soit 1 milliard de dollars, sera toutefois affectée en 2019. L'Association canadienne du transport urbain estime cependant qu'au cours des cinq prochaines années, le Canada devra injecter environ 56 milliards de dollars dans l'infrastructure de transport. La majeure partie de ce montant est couverte par les programmes de financement existants, mais il reste une différence de 18 milliards de dollars à combler. Les trois paliers de gouvernement devraient donc assumer des dépenses de 3,6 milliards de dollars par année. La contribution actuelle du gouvernement fédéral ne représente même pas le tiers de ce montant, et ce, même si elle atteint son maximum de 1 milliard de dollars par année.

La Coalition du budget vert recommande comme solution que le gouvernement du Canada prenne à sa charge la moitié des fonds requis annuellement pour le transport en commun, soit 2 milliards de dollars, et que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales assument le reste des coûts.

Il est essentiel que les gens aient accès à d'autres modes de transport que la voiture pour diverses raisons, mais surtout parce que les émissions produites par ce secteur contribuent grandement au changement climatique. En Ontario, à titre d'exemple, les transports représentent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, ce secteur a émis plus de 60 millions de tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en 2013 seulement. La circulation automobile est également coûteuse en temps et en argent. Au Canada, les gens passent en moyenne 32 jours ouvrables dans leur voiture, soit plus d'un mois, pour se rendre au travail et en revenir. Les embouteillages dans la région de Toronto coûtent 11 milliards de dollars par année. Dans le Grand Vancouver, des pertes de plus de 1 milliard de dollars sont enregistrées tous les

ans en temps, en perte de carburant et en émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, tous ces problèmes peuvent être réglés par la construction de réseaux de transport en commun de grande qualité. De plus, la mise en place de réseaux d'autobus, de trains légers sur rail et de métros stimule la croissance économique. En effet, l'Association canadienne du transport urbain estime que chaque dollar investi dans le transport en commun génère 3 dollars d'activité économique.

De nombreuses études suggèrent que les investissements dans le transport en commun sont un puissant créateur d'emplois, surtout si on les compare aux autres projets d'infrastructure comme la construction de routes. Selon les recherches, un investissement de 1 milliard de dollars dans le prolongement des routes permet de créer 12 638 emplois directs et indirects. Par ailleurs, le même investissement dans le transport en commun permet de créer 17 784 emplois¹. L'Union internationale des transports publics explique que les dépenses relatives au transport en commun génèrent autant d'emploi parce que : « les activités de conception et de construction de véhicules de transport contribuent en particulier à la création d'emplois. Les niveaux d'automatisation sont bien moindres que dans l'industrie automobile privée² ».

L'utilisation d'autres moyens de transport que la voiture favorise aussi la santé des Canadiens. Selon l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, le risque de souffrir d'obésité augmente de 6 % pour chaque heure passée dans une voiture. L'Association soutient également que les blessures liées à la circulation automobile sont la deuxième cause de décès chez les jeunes âgés de 5 à 29 ans dans le monde entier.

Enfin, les investissements proposés seront encore plus profitables s'ils servent à l'électrification des transports, surtout si l'on veut procéder à la décarbonisation nécessaire et éviter une catastrophe climatique.

Contexte et justification

Conférence de Paris sur le climat

Il est essentiel de se doter d'un plan d'action climatique qui touchera tous les secteurs de l'économie canadienne pour que le Canada puisse tenir les engagements de réduction des gaz à effet de serre qu'il a pris lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris.

En 2012, les émissions provenant du secteur des transports (y compris les émissions attribuables au transport de passagers, de marchandises et hors route) représentaient la deuxième source en importance des émissions de gaz à effet de serre au Canada, avec 24 % des émissions globales de GES³. Si le Canada souhaite respecter ses engagements à cet égard, il devra réduire les émissions provenant du secteur des transports, en particulier grâce à l'électrification des transports et à la réduction de l'utilisation de véhicules personnels.

Financement antérieur du transport en commun

Au cours des 15 dernières années, le gouvernement fédéral a financé le transport en commun au moyen de divers programmes, dont :

- le Fonds de la taxe sur l'essence (depuis 2005) — dépenses réelles pour le transport en commun : 1,769 milliard de dollars;
- le Fonds Chantiers Canada (depuis 2007) — engagement en matière de financement pour le trans-

1 James Heintz et coll. 2009. The Political Economy Research Institute, Université du Massachusetts, Amherst.

2 Union internationale des transports publics 2013. Le transport public crée des emplois verts et favorise une croissance inclusive.

3 Environnement Canada. Tendances en matière d'émissions au Canada. 2014. Sur internet : <http://ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=E0533893-1&offset=5&toc=show>

port en commun : 2,3 milliards de dollars;

- le Fonds PPP Canada (depuis 2009) — financement annoncé pour le transport en commun : 175,3 millions de dollars;
- le Fonds municipal vert (depuis 2000) — financement alloué au transport en commun : 32,2 millions de dollars⁴.

4 Remarque : montants réels en février 2013. Source : Association canadienne du transport urbain. Recueil des programmes de financement fédéral, provinciaux et territoriaux du transport collectif au Canada. Juillet 2013. Sur internet : http://www.cutaactu.ca/fr/transport-en-commun/publicaffairs/resources/FinFedProvTerr2010_FR-NoPassword.pdf

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada s'engage à fournir un appui dynamique, stable et à long terme au transport en commun. Il annonce aujourd'hui un programme échelonné sur dix ans par lequel il augmentera le financement du transport en commun de 20 milliards. »

« Cet investissement extraordinaire permettra de créer des dizaines de milliers d'emplois annuellement, de réduire considérablement les embouteillages, de protéger notre planète fragile et d'améliorer la santé de la population canadienne. »

Renseignements

Gideon Forman

Analyste des politiques en matière de changement climatique et de transports

Fondation David Suzuki

gforman@davidsuzuki.org



INFRASTRUCTURES VERTES POUR LES COLLECTIVITÉS DE PREMIÈRES NATIONS

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'octroyer 244 millions de dollars dans le budget de 2016 et 514 millions de dollars par année sur cinq ans au ministère des Affaires autochtones et du Nord pour la mise en place d'infrastructures vertes destinées aux Premières Nations.

Investissement requis :

En 2016-2017 :	244 millions de dollars
À long terme :	514 millions de dollars par année sur cinq ans

Ventilation :

Aqueducs et égouts: 470 millions de dollars par année sur cinq ans

Volet efficacité énergétique:

- Programmes intensifs d'économie d'énergie pour les logements résidentiels – 24 millions de dollars sur cinq ans
- Projets relatifs à l'efficacité énergétique pour les locaux non résidentiels – 20 millions de dollars sur cinq ans

Sommaire

Le ministre des Finances et la ministre des Affaires autochtones et du Nord ont comme mandat de collaborer « en vue d'élaborer une nouvelle relation fiscale dans le but de lever le plafond de 2 % associé aux augmentations du financement annuel, ainsi que d'assurer, pour les communautés des Premières Nations, un financement adéquat, prévisible et durable¹ ».

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et la ministre des Affaires autochtones et du Nord ont reçu le mandat de collaborer « en consultation avec les Premières Nations, les Inuits et d'autres intervenants dans le but d'améliorer les infrastructures physiques essentielles pour les communautés autochtones, notamment la situation des Autochtones en matière de logement² ».

Le gouvernement du Canada doit commencer à octroyer des fonds à long terme pour les infrastructures vertes dans les collectivités de Premières Nations dès le budget de 2016 s'il veut faire suite à ses engagements.

De plus, la ministre des Affaires autochtones et du Nord a comme tâche d'œuvrer à la réconciliation « en

1 Lettre de mandat du ministre des Finances envoyée par le premier ministre du Canada en novembre 2015 (<http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>). Lettre de mandat de la ministre des Affaires autochtones et du Nord (<http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>).

2 Lettre de mandat de la ministre des Affaires autochtones et du Nord envoyée par le premier ministre du Canada en novembre 2015 (<http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>). Lettre de mandat du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (<http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-l'infrastructure-et-des-collectivites>).

commençant par la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », dont les articles 21 et 23 revêtent une importance capitale pour les présentes recommandations³. Le choix d'infrastructures vertes devrait devenir un réflexe dans les investissements destinés aux infrastructures chez les Premières Nations. Une approche coordonnée misant sur les technologies les plus récentes, la possibilité pour les collectivités de Premières Nations de participer à la conception de technologies vertes, la formation des jeunes de Premières Nations ainsi que l'intégration des méthodes relatives aux infrastructures vertes serait très avantageuse pour les collectivités de Premières Nations.

Les réseaux d'aqueduc de nombreuses collectivités doivent être modernisés. Il faut aussi prévoir des fonds pour atteindre les objectifs du rapport de 2011 d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et octroyer au Ministère un financement à long terme de services votés afin qu'il puisse construire de nouveaux réseaux, moderniser ceux qui se trouvent dans un état lamentable et assumer les coûts d'exploitation et d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à fournir de l'eau potable.

Les fonds pour les programmes de rattrapage énergétique permettent de s'attaquer aux troubles de santé causés par l'état des logements, voire la présence de moisissures, et ils peuvent favoriser la création d'emplois et l'acquisition de compétences pour les jeunes des collectivités.

Contexte et justification

Réseaux d'aqueduc et d'égout

Le gouvernement fédéral a fait de grands progrès en reconnaissant le piètre état des réseaux d'aqueduc des Premières Nations, mais il demeure urgent d'agir à cet effet.

La Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations est entrée en vigueur le 1er novembre 2013⁴. La Loi reconnaît l'importance de l'accès à une eau potable salubre pour les personnes résidant sur les terres de Premières Nations. Cependant, les détails relatifs aux dispositions de la Loi viendront sous forme de règlements⁵. Le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord et la ministre de la Santé de l'époque avaient pris l'engagement de collaborer avec les Premières Nations pour élaborer les règlements en vertu de la Loi⁶. Pour l'instant, aucun règlement n'a été adopté.

Tout nouveau régime réglementaire ne pourra assurer aux collectivités de Premières Nations un approvisionnement en eau potable salubre si ces dernières n'ont pas les infrastructures nécessaires⁷.

3 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2008). Repérée à http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_fr.pdf. Article 21 1. Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale. 2. Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones. Article 23 Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

4 Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, L.C. 2013, ch. 21 (Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations), art. 15.

5 Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, art. 4 et 5.

6 Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, préambule.

7 Swain, Harry, Louttit, Stan et Hruddy, Steve (2006, novembre). Rapport du groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, volume 1, p. 49. Repéré à <http://publications.gc.ca/collections/Collection/R2-445-2006F1.pdf>.

Le nombre d'avis relatifs à l'eau potable dans les réserves demeure extrêmement élevé. Une évaluation demandée par AADNC en 2011 révèle que 39 % des réseaux d'eau potable de Premières Nations sont à haut risque d'insalubrité⁸. Le 31 juillet 2015, Santé Canada a fait état de 133 avis relatifs à l'eau potable dans 93 collectivités de Premières Nations au Canada (hormis la Colombie-Britannique)⁹, et la First Nations Health Authority a signalé 27 avis dans 23 collectivités de la Colombie-Britannique¹⁰.

Dans le rapport de 2011 d'AADNC, il était recommandé de verser 1,2 milliard de dollars pour satisfaire aux protocoles existants concernant l'approvisionnement en eau et 4,7 milliards pour l'entretien des réseaux au cours des dix prochaines années. Le gouvernement du Canada dit avoir investi environ 3 milliards de dollars pour les réseaux d'aqueduc et d'égout des collectivités de Premières Nations de 2006 à 2014¹¹. En 2014, le gouvernement fédéral a promis d'investir 323,4 millions de dollars sur deux ans pour les réseaux d'aqueduc de Premières Nations¹².

D'ici 2015, la Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016 ne vise qu'à faire passer de 27 à 50 % le pourcentage de réseaux d'aqueduc à faible risque dans les réserves de Premières Nations et à faire passer de 35 à 70 % le pourcentage de réseaux d'égout à faible risque dans les réserves¹³. Il devrait être prioritaire de respecter les protocoles pour la totalité des collectivités de Premières Nations. Les fonds sont encore nettement insuffisants pour faire suite aux recommandations de 2011. La recommandation de financement, ajouté aux fonds déjà alloués, se veut un moyen de se rapprocher de la somme de 6 milliards de dollars estimée nécessaire pour les recommandations de 2011.

Investissement requis :

En 2016-2017 : 200 millions de dollars

À long terme : 470 millions de dollars par année sur cinq ans¹⁴

Efficacité énergétique et conditions de logement

Les programmes d'économie d'énergie visent à corriger les problèmes de santé et de confort associés aux logements mal isolés, notamment les problèmes de moisissures¹⁵.

Il y a un manque prononcé de logements dans les collectivités de Premières Nations¹⁶. La situation

8 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2011, avril). Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations, p. 16. Repéré à http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/enr_wtr_nawws_rurnat_rurnat_1313761126676_fra.pdf.

9 Santé Canada (2015, 31 juillet). Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations. Repéré à <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-dwa-eau-aqep-fra.php>.

10 First Nations Health Authority (2015, 31 août). Environmental Health – Drinking Water Advisories. Repéré à www.fnha.ca/what-we-do/environmental-health.

11 AADNC (2015, 22 janvier). Rapport sur l'investissement dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées - avril 2012 à mars 2013. Repéré à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1403198954861/1403199074561>.

12 Ministre des Finances (2014). Sur la voie de l'équilibre : créer des emplois et des opportunités, p. 173. Repéré à <http://www.budget.gc.ca/2014/docs/plan/pdf/budget2014-fra.pdf>.

13 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2015, 31 mars). Stratégie ministérielle de développement durable. Repéré à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1420657257127/1420657289257>.

14 La Coalition du budget vert propose que le financement de 470 millions par année se poursuive sur dix ans.

15 Association canadienne du droit de l'environnement (2011, mars). Healthy Retrofits: The Case for Better Integration of Children's Environmental Health Protection into Energy Efficiency Programs. Repéré à <http://www.cela.ca/publications/healthy-retrofits-full-report>.

16 Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (2015, juin). Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandations de changements (rapport sur le logement et l'infrastructure dans les réserves), p. 18. Repéré à <http://www.parl.ca>.

dépérit en raison de la croissance rapide de la population¹⁷. L'Assemblée des Premières Nations a estimé le nombre de logements manquants à 85 000 en 2011. En 2013, elle a conclu qu'environ 44 % des logements dans les réserves nécessitaient des réparations et que 18 % de plus devaient tout simplement être remplacés (la réparation n'étant plus possible), mais que ces logements demeuraient habités et remplis au-delà de leur capacité¹⁸.

Le budget de 2015 contenait une promesse de 170 millions de dollars par année pour les Premières Nations pour favoriser la construction, la restauration et la rénovation de logements abordables dans les réserves et améliorer la gestion du parc immobilier¹⁹. Il faut en fait plus d'argent, notamment pour répondre aux autres besoins essentiels des collectivités de Premières Nations, afin que les fonds destinés aux infrastructures ne se voient pas détournés à d'autres fins²⁰ afin de combler des déficits.

Programmes intensifs de rattrapage énergétique

La Coalition du budget vert formule une recommandation sur les programmes intensifs de rattrapage énergétique relatifs à la construction d'enveloppes, aux travaux d'isolation et à la fabrication de grands appareils électroménagers dans 1 000 foyers par année. La capacité des programmes d'efficacité et de rattrapage énergétiques devrait s'accroître au fil du temps et cibler des régions éloignées, rurales et nordiques.

Il est aussi essentiel d'offrir des programmes d'efficacité énergétique pour les locaux non résidentiels si on veut réduire la consommation énergétique, faire des économies et diminuer les émissions des établissements commerciaux et institutionnels. Le Programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques (PECAN), financé dans le cadre du Programme de la qualité de l'air, prend fin en 2016, mais devrait être reconduit.^{21,22}

De la même façon, il faudrait augmenter et poursuivre le financement octroyé à AADNC dans le cadre du Programme de la qualité de l'air pour le Programme d'adaptation aux changements climatiques et visant à aider les collectivités autochtones et nordiques à faire face aux risques et aux difficultés que présentent les changements climatiques et à accroître leur résilience (voir la recommandation pour le budget de 2016 concernant l'adaptation aux changements climatiques).

gc.ca/Content/SEN/Committee/412/appa/rep/rep12jun15-f.pdf.

17 Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (2015, février). La situation du logement dans les Premières nations : Défis et réussites (rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones), p. 7.

18 Assemblée des Premières Nations. Rapport annuel 2012-13 de l'APN, p. 120. Repéré à http://www.afn.ca/uploads/files/afn_annual_report_2012-13_fr_usb.pdf.

19 Ministère des Finances du Canada (2015, 21 avril). Un leadership fort – Un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité (budget de 2015), p. 279. Repéré à <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/budget2015-fra.pdf>.

20 Rapport sur le logement et l'infrastructure dans les réserves, p. 15.

21 Le PECAN a été reconduit dans le budget de 2011 pour la période de 2011 à 2016. Son financement s'est élevé à 20 millions de dollars sur cinq ans. Il finance des projets d'énergies propres dans les collectivités autochtones et nordiques. Il a vu le jour sous sa première mouture de 2007 à 2011, faisant suite au Programme d'action communautaire visant les Autochtones et les habitants du Nord (2003 à 2007) et au Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord (2001 à 2003). Voir AADNC (2015, 3 juin), Programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100034258/1100100034259>) et AADNC (2014, 30 septembre), ecoENERGY for Aboriginal and Northern Communities Program (<http://www.nofnec.ca/PDF/2014/ecoENERGY-Program.pdf>).

22 De 2007 à 2015, le PECAN a financé 262 projets de partout au Canada. Le montant maximal par projet était de 250 000 \$. Voir AADNC (2015, 3 juin), Programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1334855478224/1334856305920>).

Il est primordial de faire en sorte que les programmes d'efficacité et de rattrapage énergétiques pour les collectivités de Premières Nations créent des emplois et favorisent l'acquisition de compétences pour les jeunes de ces collectivités. L'un des points cruciaux est certes l'élaboration et la prestation des programmes par le gouvernement fédéral en partenariat avec les collectivités de Premières Nations²³.

Investissement requis

- Projets de rattrapage énergétique intensifs pour 2 000 foyers canadiens à raison de 12 000 \$ par foyer – 24 millions de dollars par année sur cinq ans.
- Quatre-vingts nouveaux projets d'efficacité énergétique pour des locaux non résidentiels au Canada par année à raison de 250 000 \$ par projet – 20 millions de dollars par année sur cinq ans (en plus des fonds actuels du PECAN qui s'élèvent en moyenne à 4 millions de dollars par année).

Total : 44 millions de dollars par année sur cinq ans

(Une partie de la somme pourrait être tirée des 279 millions de dollars versés de 2007 à 2015 au Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations.)²⁴

23 Voir par exemple le programme d'économie énergétique de Five Nations Energy Inc. sur la côte ouest de la baie James (<http://www.nan.on.ca/upload/documents/energy2012-pr-lucie-edwards-fnei-conservation-program.pdf>).

24 AADNC (2015, 16 juillet). Fonds d'infrastructure pour les Premières nations. Repéré à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010656/1100100010657>.

Renseignements

Theresa McClenaghan
Directrice générale
Association canadienne du droit de l'environnement
theresa@cela.ca





RESPECT DES ENGAGEMENTS DU CANADA EN MATIÈRE DE CONSERVATION

LEADERSHIP, PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES NATIONALES DE FAUNE

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada alloue à Parcs Canada et au ministère de l'Environnement et du Changement climatique 68 millions de dollars à compter du budget de 2016 et porte cet investissement à 90 millions par année d'ici 2018. Ce financement servira à :

- diriger les efforts nationaux visant à protéger au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020;
- créer au moins six nouveaux parcs nationaux et trois nouvelles réserves nationales de faune d'ici 2020 et recenser les nouveaux secteurs à protéger au moyen d'un plan scientifique;
- consolider la gestion de l'ensemble des parcs nationaux, des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs pour protéger leur intégrité écologique.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 68 millions de dollars
Récurrence : 90 millions de dollars par année

Sommaire

Suivant sa lettre de mandat, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a pris les engagements suivants : « Élargir le réseau de parcs nationaux du Canada, et gérer et accroître le nombre de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs. » et « Protéger nos parcs nationaux en y limitant le développement et, si possible, travailler avec les collectivités voisines pour les aider à développer les industries écotouristiques locales et à créer des emplois. »

Conformément à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, le Canada s'est engagé à protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici 2020 et à veiller à ce que ces aires protégées soient gérées efficacement, soient bien reliées et soient intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre¹. Actuellement, seulement 10 % du paysage canadien est protégé.

Outre la lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, dans son programme électoral², le Parti libéral a promis d'élaborer rapidement un plan d'action pour que le Canada puisse, d'ici 2020, protéger 17 % de son sol et de ses eaux intérieures, comme il s'est engagé à le faire; et de procéder à un investissement annuel de 50 millions de dollars qui permettra d'accélérer le développement de notre système de parcs nationaux, et également de gérer et d'étendre les réserves fauniques et les ref-

1 Se reporter à l'Objectif 11 d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. <https://www.cbd.int/sp/targets>

2 Parti libéral du Canada. Un nouveau plan pour l'environnement et l'économie du Canada. <https://www.liberal.ca/files/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf>. (p. 11.)

uges d'oiseaux migrateurs; et d'augmenter de 25 millions de dollars par an le financement des dépenses scientifiques de nos parcs nationaux afin que l'on puisse repérer rapidement les stress écologiques et éviter les dégradations permanentes³. Les recommandations relatives au budget de la Coalition du budget vert se situent dans le prolongement de la lettre de mandat et du programme électoral.

Comme les terres relèvent de plusieurs compétences au Canada, le gouvernement fédéral doit aussi jouer un rôle de premier plan et diriger les efforts nationaux déployés par toutes les administrations pour l'atteinte des objectifs d'ici 2020. Il doit également préparer le terrain pour que le Canada puisse atteindre l'objectif à long terme consistant à protéger au moins la moitié de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici 2030.

Contexte et justification

Les parcs et les aires protégées sont la pierre angulaire des stratégies de conservation de la nature puisqu'ils protègent l'habitat dont ont besoin les espèces pour survivre et se développer⁴. Comme 90 % du paysage canadien est composé de terres domaniales gérées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que par les administrations régionales, il est essentiel de coordonner les mesures publiques pour atteindre les objectifs de conservation.

Pour arrêter la progression de la dégradation de la biodiversité, le Canada a adhéré en 2010 avec d'autres pays au plan stratégique échelonné sur 10 ans de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Ce plan comprend 20 objectifs pour la biodiversité qui doivent être atteints en 2020. Il porte sur un train de mesures destinées à renverser le déclin de la biodiversité et à mener à l'adoption d'ici 2050 de la vision « vivre en harmonie avec la nature ».

Conformément à l'objectif 11, les pays se sont engagés à protéger au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020 et à améliorer la qualité des réseaux d'aires protégées en veillant à ce que ceux-ci soient bien conçus, gérés efficacement, bien reliés et bien intégrés dans l'ensemble du paysage⁵. Actuellement, le Canada accuse un retard important par rapport à la plupart des autres pays; seulement 10 % de son paysage est protégé par rapport à 15 % en moyenne dans le monde.

La protection d'au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020 fait maintenant partie intégrante de la politique canadienne. En effet, elle a été intégrée aux Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 qui ont été adoptés officiellement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2015⁶. Le gouvernement fédéral doit maintenant faire preuve de leadership et engager des sommes pour que le Canada respecte cet engagement crucial.

Recommandations

Leadership et soutien à la science

Le gouvernement du Canada devrait investir 5 millions de dollars par année pour :

- réunir ses homologues provinciaux, territoriaux et autochtones en vue de créer et de mettre en œuvre un plan d'action pour la protection d'au moins 17 % des terres et de l'eau douce du Canada d'ici 2020;

3 Parti libéral du Canada. Un nouveau plan pour l'environnement et l'économie du Canada. <https://www.liberal.ca/files/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf>. (p. 11)

4 La Banque mondiale. 2010. Valuing Protected Areas. Washington. (p. 62)

5 Se reporter à la section « [Conserver nos océans](#) » dans les Recommandations relatives au budget de 2016 pour la composante côtière et marine de cet objectif.

6 <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>

- appuyer la planification systématique nationale de la conservation en vue de recenser les aires prioritaires à protéger pour la conservation de la biodiversité du Canada.

Parcs nationaux

Créer de nouveaux parcs nationaux : le gouvernement fédéral devrait faire passer ses investissements de 10 millions de dollars en 2016 à 25 millions de dollars par année, de manière continue, d'ici 2018 en vue de créer et d'exploiter de nouveaux parcs nationaux, ce qui inclut un investissement à hauteur de 50 millions de dollars sur trois ans pour l'acquisition de terres et pour les autres coûts liés à la création des parcs.

Ces sommes permettraient la création de six nouveaux parcs d'ici 2020, notamment à Thaidene Nene, aux Territoires du Nord-Ouest; à South Okanagan Similkameen, en Colombie-Britannique; dans les basses terres du Manitoba; au nord de la Colombie-Britannique et au sud du Yukon (région 7 de Parcs Canada); et à Flathead Valley, en Colombie-Britannique.

Dans l'avenir, le Plan de réseau des parcs nationaux qui est en vigueur depuis longtemps doit être mis à jour pour que les parcs puissent être agrandis pour la protection de leur intégrité écologique, s'il y a lieu; pour que de nouveaux parcs soient créés pour une meilleure représentativité des régions naturelles; et pour que l'on puisse collaborer avec les partenaires pour que les parcs nationaux et les aires protégées soient mieux reliés, ce qui revêt une importance particulière compte tenu du changement climatique.

Renforcer la protection des parcs nationaux : le gouvernement fédéral devrait investir 25 millions de dollars par année, de manière continue, pour rétablir les capacités scientifiques du Canada en matière de surveillance écologique, de publication de rapports publics, de recherche et de restauration de manière à respecter sa responsabilité législative concernant le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Plus de la moitié de l'ensemble des écosystèmes des parcs nationaux qui ont été évalués est dans un état passable ou mauvais et l'intégrité écologique du tiers des écosystèmes des parcs se détériore. De plus, les compressions budgétaires récentes ont entraîné la perte du tiers des capacités scientifiques de Parcs Canada. Les conséquences de ces compressions ont été mises en évidence dans le rapport de l'automne 2013 du commissaire à l'environnement et au développement durable :

« Le risque que l'Agence prenne encore plus de retard dans la réalisation de ses travaux de préservation ou de rétablissement de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada est significatif. »

On pouvait également lire dans le rapport que l'Agence a élaboré un cadre de travail solide pour la gestion de l'intégrité écologique, mais qu'elle n'a pas établi de système de surveillance et de production de rapports sur l'intégrité écologique, entièrement opérationnel et crédible sur le plan scientifique comme elle s'était engagée à le faire.

Au moyen d'un appui direct des universités et d'autres organismes scientifiques et de partenariats avec ceux-ci, nous recommandons que ce financement majoré serve à :

- mettre en œuvre un programme de surveillance et de production de rapports publics sur l'intégrité écologique, y compris à rendre compte tous les cinq ans de l'état de chacun des parcs nationaux du Canada et du réseau dans son ensemble (10 millions de dollars par année);
- renforcer les capacités de recherche, y compris à faire une évaluation rapide des nouveaux enjeux (2 millions de dollars par année);

- tenir compte des facteurs liés au changement climatique dans les politiques et la gestion des parcs (1 million de dollars par année);
- augmenter l'aide à la restauration écologique (12 millions de dollars par année).

Aires protégées d'Environnement Canada

Créer de nouvelles réserves nationales de faune : le gouvernement fédéral devrait investir 3 millions de dollars en 2016 et porter ce financement à 5 millions de dollars par année de manière continue d'ici 2017 pour la création et la gestion d'au moins trois nouvelles réserves nationales de faune et l'élaboration d'un plan clair pour l'avenir du réseau de réserves nationales de faune.

Le réseau de réserves nationales de faune du ministère de l'Environnement et du Changement climatique comprend actuellement 54 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs. Aucune nouvelle aire protégée n'a été créée par le Ministère depuis 2010, et ce, malgré le besoin urgent de protéger plus d'habitats fauniques au Canada.

Il existe trois possibilités immédiates pour la création de réserves nationales de faune : une vaste région boréale appelée Edézhzié, dans les Territoires du Nord-Ouest, un partenariat avec les Premières nations Dehcho; et deux grands secteurs de pâturages menacés dans les prairies, Antelope Coulee, en Saskatchewan; et la ferme de recherche OneFour, en Alberta⁷, un partenariat avec les fermes d'élevage. Il serait également possible de créer jusqu'à quatre grandes réserves nationales de faune dans les Territoires du Nord-Ouest grâce à une collaboration avec les communautés autochtones et le gouvernement de ce territoire.

Les réserves nationales de faune sont un outil dont pourrait se servir le gouvernement fédéral pour protéger plus d'habitats fauniques au Canada, plus particulièrement ceux des espèces en péril et des oiseaux migrateurs. Pour maximiser ce potentiel, le gouvernement fédéral devrait toutefois consolider et mieux soutenir le programme d'aires protégées et, notamment, créer un plan clair pour l'expansion et la gestion du réseau de réserves.

Mieux protéger les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs existants : le gouvernement fédéral devrait investir 10 millions de dollars en 2016 et porter ce financement à 30 millions de dollars par année, de manière continue, d'ici 2019 en vue de faire une meilleure gestion du réseau de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs, y compris de mettre à jour les plans de gestion, d'assurer la surveillance écologique scientifique et la production de rapports publics, d'appliquer les lois et de sensibiliser le public. L'investissement complémentaire requis pour la protection des oiseaux migrateurs est présenté dans [les Recommandations relatives au budget de 2016 sur la conservation des oiseaux migrateurs de la Coalition du budget vert](#).

Bien que le réseau actuel de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs protège partout au Canada des habitats essentiels à certaines espèces, dont des espèces en péril et des oiseaux migrateurs, les moyens accordés à la conservation de ces aires ont malheureusement été insuffisants depuis 20 ans. L'efficacité de leur conservation et l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes ont donc été compromises. En 2011, 90 % des réserves nationales de faune n'étaient pas dotées d'un plan de gestion adéquat. En 2013, l'intégrité écologique de plus de 70 % des réserves nationales de faune et de

⁷ Le projet Antelope Coulee couvre plus de 700 m² de prairies indigènes menacées et appartenant au gouvernement fédéral; ces terres regroupent les anciens pâturages communautaires de Govenlock, Nashlyn et Battle Creek de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) au sud-ouest de la Saskatchewan. Le projet de la ferme de recherche OneFour au sud-est de l'Alberta couvre quant à lui 170 km² de prairie mixte sèche qui sont loués par le gouvernement de l'Alberta au gouvernement fédéral.

55 % des refuges d'oiseaux migrateurs était moins qu'adéquate. Selon une vérification interne effectuée en 2014, le personnel responsable de l'exécution de la loi n'avait visité certains de ces sites qu'une ou deux fois dans l'année et d'autres n'ont jamais été visités.

Considérations

L'expansion et la protection accrue des parcs et des aires protégées au Canada permettront de :

- protéger le formidable patrimoine naturel du Canada, qui est au cœur de notre identité nationale⁸;
- fournir de l'air pur et de l'eau, des pollinisateurs pour les récoltes et des espaces pour les activités saines en plein air;
- prévenir les catastrophes naturelles en stabilisant le sol, réduisant les inondations et stockant le carbone;
- véhiculer les valeurs culturelles et spirituelles des peuples autochtones;
- soutenir les écosystèmes et les gens qui ont du ressort dans un climat déstabilisant.

Les parcs et les aires protégées procurent des avantages économiques considérables pour les Canadiens. Les parcs fédéraux, provinciaux et territoriaux au Canada, fournissent l'équivalent de 64 000 emplois à temps plein partout au pays, dont plusieurs sont situés en milieu rural et éloigné. Rapportent 6 dollars en produit intérieur brut du Canada pour chaque dollar dépensé par les agences de parcs, et 44 % des dépenses des gouvernements pour les parcs sont remis au gouvernement par les taxes perçues.⁹

8 Les sondages d'opinion publique montrent systématiquement que les parcs nationaux sont parmi les quatre grands symboles de l'identité nationale du Canada. Se reporter au sondage « Focus Canada » : <http://www.environicsinstitute.org/uploads/institute-projects/environics%20institute%20-%20focus%20canada%202012%20final%20report.pdf>

9 The Outspan Group Inc. (2011) The Economic Impact of Canada's National, Provincial and Territorial Parks in 2009. Rapport technique rédigé pour le Conseil canadien des parcs. http://www.parks-parcs.ca/english/pdf/econ_impact_2009_part1.pdf

Renseignements

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada
shazell@naturecanada.ca

Alison Woodley
Directrice nationale, Programme des parcs
Société pour la nature et les parcs du Canada
awoodley@cpaws.org





LA PROTECTION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA : FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada octroie un financement de 225 millions de dollars sur cinq ans à compter du budget de 2016 au ministère de l'Environnement et du Changement climatique, au ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et à l'Agence Parcs Canada afin d'accroître le financement temporaire pour une mise en œuvre adéquate de la Loi sur les espèces en péril.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 25 millions de dollars

Récurrence : 50 millions de dollars par année pendant quatre ans

Sommaire

La Loi sur les espèces en péril (LEP) est l'une des lois fédérales environnementales clés au Canada. Son adoption en 2002 a représenté une étape importante pour la protection des espèces en péril au Canada et des habitats naturels dont elles ont besoin pour survivre. La LEP est une loi forte qui a le potentiel d'aider les espèces en voie de disparition à survivre et à se rétablir. Malheureusement, cette loi fédérale n'a jamais été pleinement appliquée de la manière prévue dans la législation.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été chargée de « renforcer la protection des espèces en péril au Canada en répondant rapidement aux conseils des scientifiques et en préparant des programmes solides de rétablissement des espèces en péril en temps opportun », tel qu'il est énoncé dans la lettre de mandat de la ministre¹. L'augmentation du financement temporaire proposée permettrait de concrétiser cet engagement.

Sans une pleine application, la LEP ne peut répondre efficacement à l'objectif de protection des espèces en péril du Canada. L'échec de la mise en œuvre d'un ensemble complet d'outils de politique relatifs à la LEP et de mécanismes de flexibilité a engendré une grande incertitude chez les promoteurs de projets et a nui à l'efficacité du régime de protection des espèces du Canada (même si la loi elle-même est solide et que personne ne semble satisfait du statut quo). Nous pensons que des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour éliminer les différents obstacles d'une mise en œuvre complète de la Loi. Compris dans le budget de 2016, ces investissements viennent compléter [ceux proposés pour les parcs nationaux, les réserves nationales de faune et les refuges pour oiseaux migrateurs](#).

¹ Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-l'environnement-et-du-changement-climatique>.

Background and Rationale

Un retard des stratégies de rétablissement et des plans d'action signifie que la majorité des espèces en péril ne progressent pas à travers les cinq étapes du processus de rétablissement établi par la LEP. Cette critique de longue date a été mise en évidence dans plusieurs examens et vérifications de la LEP, internes et externes. Comme cela a été indiqué dans le rapport de 2012 de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada qui portait sur l'évaluation des programmes et des activités à l'appui de la LEP :

« ... [un] plan d'affichage conjoint sera publié et mis à jour, selon les besoins, sur le registre de la LEP d'ici mars 2013, afin de décrire brièvement les documents sur les espèces et le rétablissement qui seront publiés et feront l'objet de consultation durant un exercice. Malgré l'établissement des priorités, les ministères ne pourront pas, à court terme, rattraper le retard et préparer tous les documents de rétablissement attendus à l'aide des ressources actuelles². »

De même, le commissaire à l'environnement et au développement durable a souligné la situation suivante dans un rapport de vérification publié à l'automne 2013 :

« Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada n'ont pas répondu aux exigences, prescrites par la Loi sur les espèces en péril, d'établir des programmes de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion. Les trois organisations ont progressé à des rythmes différents depuis notre audit de 2008 en ce qui concerne les programmes de rétablissement qu'elles sont tenues d'élaborer, mais 146 programmes manquaient au 31 mars 2013. Des 97 plans d'action requis, seulement 7 étaient en place. Les plans de gestion requis pour les espèces préoccupantes manquaient dans 42 % des cas³. »

Un autre obstacle à la mise en œuvre complète de ces plans se rapporte à l'absence de financement pour l'élaboration de politiques guidant la pleine utilisation des mécanismes de la LEP, tels que les accords de conservation de l'article 11 ou les accords et les permis de l'article 73 (appelés « mécanismes de flexibilité »). Ces mécanismes de flexibilité sont importants parce qu'ils encouragent la participation et l'adhésion des gens, des entités et des secteurs actifs sur le terrain où vivent les espèces et où les efforts de protection et d'intendance ont le potentiel d'être particulièrement efficaces. Ces mécanismes peuvent être utilisés pour encourager la protection des espèces et de leur habitat naturel essentiel, et constituent un aspect important de la Loi qui a été entièrement sous-utilisé à ce jour.

Une des raisons de la lenteur du déploiement des mécanismes de flexibilité est que leur mise en œuvre nécessite un cadre politique interministériel et que des ressources financières suffisantes sont nécessaires pour que leur soumission suscite l'intérêt des parties prenantes et pour que la surveillance de leur efficacité au fil du temps soit possible. En consacrant davantage de ressources à la mise en œuvre des plans et des stratégies de récupération, l'investissement fédéral peut servir à obtenir des fonds du secteur privé et des contributions en nature permettant la mise en œuvre de la LEP sur le terrain.

2 Gouvernement du Canada. Évaluation des programmes et des activités qui appuient la Loi sur les espèces en péril (2012). Sur internet : http://www.ec.gc.ca/ae-ve/6AE7146E-0991-4C2F-BE2F-E89DF4F8ED1E/13-018_EC_ID_1568_PDF_accessible_FRA.PDF

3 Bureau du vérificateur général du Canada. Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 6 : La planification du rétablissement des espèces en péril. Sur internet : http://www.oag-bvg.gc.ca/inter-net/docs/parl_cesd_201311_06_f.pdf

Considérations

L'échec actuel d'une protection adéquate des espèces en péril constitue un manquement du Canada envers ses engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et place le Canada dans une position délicate devant la Commission de coopération environnementale.

Après des années de négligence politique, un leadership fédéral est nécessaire, en particulier en ce qui concerne les espèces pour lesquelles le gouvernement fédéral a des responsabilités constitutionnelles, comme les oiseaux migrateurs et les espèces marines, si l'on souhaite tirer parti de tout le potentiel de la LEP.

Renseignements

Pierre Sadik
Gestionnaire des questions législatives
Ecojustice Canada
psadik@ecojustice.ca

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada
shazell@naturecanada.ca





MARQUER L'ANNIVERSAIRE ET PROMOUVOIR LA CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada octroie un financement de 5 millions de dollars au ministère de l'Environnement et du Changement climatique en vue de marquer le 100e anniversaire de la Convention concernant les oiseaux migrateurs signée entre le Canada et les États-Unis et 25 millions de dollars par an à compter du budget de 2016 afin que le Canada puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière de conservation des oiseaux migrateurs et investir dans la recherche, la surveillance et l'action à cet égard.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 30 millions de dollars (dont 5 millions de dollars pour le centenaire de la Convention concernant les oiseaux migrateurs)
Récurrence : 25 millions de dollars par an pendant quatre ans

Sommaire

Le 100e anniversaire de la Convention concernant les oiseaux migrateurs se doit d'être célébré avec éclat au Canada puisqu'il s'agit du tout premier accord de coopération conclu entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la nature et aussi l'un des plus grands succès au monde en ce qui a trait aux conventions du genre. Des besoins de financement récurrent dans la recherche et la surveillance, dans les mesures de conservation et dans les partenariats avec d'autres pays de l'hémisphère nord en ce qui concerne les oiseaux migrateurs se font sentir afin de renverser le déclin alarmant de plusieurs populations, et pour permettre au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités à l'échelle internationale et en vertu de la loi canadienne. Ces investissements dans la conservation des oiseaux migrateurs financés à même le budget de 2016 viennent compléter ceux qui ont été recommandés par la Coalition du budget vert pour [les parcs nationaux et les réserves nationales de faune](#), ainsi que [pour les espèces en péril](#).

Contexte et justification

Les responsabilités et les obligations du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux oiseaux migrateurs découlent de la Convention concernant les oiseaux migrateurs signée avec les États-Unis en 1916. Ce premier traité bilatéral de conservation s'est avéré un succès en matière de gestion des prises de la sauvagine et de conservation des oiseaux migrateurs dans les deux pays. Il s'agit d'une occasion idéale pour le Canada de faire coïncider les célébrations du 100e anniversaire de la Convention avec un investissement de 5 millions de dollars consenti pour l'année 2016-2017 en appui aux efforts déployés par le gouvernement fédéral et les groupes de conservation de la faune et de la nature en vue de célébrer la Convention elle-même d'une part, et, de l'autre part, de sensibiliser davantage les Canadiens quant à ses bénéfices pour la conservation de la nature au Canada.

Le rapport de juin 2012 intitulé *L'état des populations d'oiseaux du Canada 2012*¹, codirigé par Environnement Canada, a conclu qu'il y a un besoin urgent d'investir dans la science et la conservation des oiseaux migrateurs. On y souligne les déclin catastrophiques de plusieurs populations d'oiseaux tels que les oiseaux de rivage, les oiseaux de prairie et les oiseaux qui se nourrissent d'insectes en vol (insectivores aériens) comme l'hirondelle rustique : certains groupes ont connu une diminution de plus de 80 % au cours des quarante années de la durée de l'étude. Le rapport indique néanmoins que certains groupes d'oiseaux, dont la sauvagine, ont vu leur nombre augmenter modestement en réponse aux efforts concertés des gouvernements et des organisations non gouvernementales dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Le rapport intitulé *État des oiseaux de l'Amérique du Nord* qui sera publié en 2016 par les gouvernements et leurs partenaires ayant participé à l'étude fera écho à ces priorités.

Compte tenu de la diminution généralisée des populations d'oiseaux migrateurs, des investissements s'avèrent nécessaires, notamment dans les aspects suivants :

- La recherche et la surveillance (10 millions de dollars par année), qui sont à la base même d'un programme efficace de conservation des oiseaux migrateurs. Une surveillance constante permet de suivre les changements dans la répartition et l'abondance des espèces d'oiseaux, tandis que la recherche permet de savoir quels sont les agents stressants qui doivent être traités en priorité et qui se prêtent le mieux à des solutions.
- Des mesures de conservation (10 millions de dollars par année), qui sont nécessaires et doivent être établies en parallèle avec la recherche et la surveillance. Faire en sorte que les oiseaux communs demeurent communs par le truchement de mesures de conservation proactives constitue une stratégie beaucoup plus efficace et beaucoup moins coûteuse que tenter de rétablir les populations d'oiseaux une fois qu'elles sont désignées « en danger d'extinction ». Toutefois, afin d'éviter que des populations d'espèces vulnérables ne déclinent davantage, les programmes canadiens proactifs de conservation des oiseaux doivent être améliorés. Le Canada devrait tirer profit de l'existence de vastes coalitions de partenaires dévoués, qui ont des plans bien conçus, afin de faire progresser la conservation des oiseaux migrateurs.
- Chaque année, les Canadiens sont responsables du décès accidentel de 270 millions d'oiseaux, que ce soit en raison de chats qui rôdent, de collisions contre les fenêtres, de l'utilisation de pesticides ou d'un ensemble d'autres actions. Un investissement modeste, mais soutenu de 500 000 \$ par année pour faire diminuer les comportements nuisibles permettra de sauver la vie de millions d'oiseaux et contribuera à rétablir les populations en déclin.
- Des dizaines de milliers de Canadiens et Canadiennes appuient individuellement la conservation d'oiseaux et de leurs habitats par le biais de fonds privés.
- Des partenariats au Canada et à l'étranger (5 millions de dollars par année), qui sont également très importants. Le Canada partage ses espèces avec de nombreux autres pays : dans certaines provinces, plus de 90 % des espèces d'oiseaux quittent le pays pour des destinations plus au sud. Ainsi, la démarche du Canada pourrait s'avérer vaine si les autres nations ne déploient pas elles aussi des efforts soutenus dans l'amélioration de leur conservation.

¹ Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN Canada). *L'état des populations d'oiseaux du Canada 2012*. Environnement Canada, Ottawa, 2012. Sur internet : <http://www.etatdesoiseauxcanada.org/>

Le Canada a historiquement joué un rôle de premier plan d'appui aux efforts de pays de l'hémisphère nord dont l'infrastructure de conservation était inadéquate. Le Canada pourrait leur venir en aide en jouant un rôle beaucoup plus important dans la surveillance, la recherche, la planification en matière de conservation et le renforcement des capacités à l'étranger.

Renseignements

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada
shazell@naturecanada.ca

Steven Price,
Président
Études d'oiseaux Canada
sprice@bsc-eoc.org



CONSERVER LES SURFACES PASTORALES MENACÉES DU CANADA

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada alloue un financement de 12 millions de dollars sur trois ans au ministère de l'Environnement et du Changement climatique pour le maintien de la biodiversité, le stockage du carbone et l'aide aux communautés d'éleveurs qui tiennent bon dans les pâturages des prairies du Canada.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 2 millions de dollars

Pour 2017-2018 et 2018-2019 : 5 millions de dollars par année

Sommaire

La Coalition du budget vert recommande de constituer un Fonds de conservation des surfaces pastorales comme solution à la perte rapide des surfaces pastorales dans les prairies du Canada. Le Fonds permettrait de financer :

- la planification et la formation relatives à la gestion durable des anciennes surfaces pastorales de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) qui revêtent de l'importance sur le plan écologique et l'aide visant à assurer la viabilité économique d'autres fermes d'élevage qui sont importantes du point de vue écologique;
- la protection des surfaces pastorales de premier plan comme les pâturages communautaires de Gov-enlock, Nashlyn et Battle Creek (Antelope Coulee) dans le sud-ouest de la Saskatchewan et la ferme de recherche OneFour dans le sud-est de l'Alberta en les désignant comme réserves nationales de faune;
- la recherche scientifique, l'élaboration de programmes et les efforts de coordination visant à conserver et gérer les prairies centrales nord-américaines au moyen d'une approche basée sur les écosystèmes.

Le Fonds de conservation des surfaces pastorales aiderait la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada à réaliser deux grandes priorités énoncées dans la lettre de mandat du premier ministre : « renforcer la protection des espèces en péril au Canada »; et « gérer et accroître le nombre de Réserves nationales de faune et de Refuges d'oiseaux migrateurs ».

Background and Rationale

Les surfaces pastorales des prairies sont l'un des écosystèmes les plus menacés au Canada : on y trouve notamment de nombreuses espèces en péril, dont le tétras des armoises, la chevêche des terriers, le renard véloce, le putois d'Amérique, le pluvier montagnard, le plectrophane à ventre noir, le pipit de Sprague, le courlis à long bec et le faucon des prairies. La diminution des surfaces pastorales accélère la dégradation de la biodiversité de celles-ci et menace les communautés de fermes d'élevage du Canada. En 2012, le gouvernement du Canada a décidé de transférer 85 pâturages communautaires, soit 1,1 million d'hectares de surfaces pastorales essentiellement naturelles qui étaient administrées par l'ancienne Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP). En Saskatchewan, 25 des 64 pâturages ont déjà été transférés à la province sans garantie juridique que ces terres ne seraient pas utilisées à d'autres fins comme la monoculture, le développement urbain et l'extraction des ressources.

Par ailleurs, les surfaces pastorales sont également d'importants puits de carbone. À titre d'exemple, en 2010, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture indiquait que, globalement, le potentiel de stockage du carbone peut être considérablement optimisé par l'amélioration des pratiques sur les surfaces pastorales ou la restauration des surfaces pastorales dégradées, le potentiel de stockage de carbone étant similaire à celui des terres agricoles et des forêts.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral déploie des efforts concertés pour la conservation des surfaces pastorales des prairies du Canada afin de ralentir le déclin des populations d'oiseaux et d'autres espèces de la biodiversité, et de favoriser l'adoption de pratiques de gestion durable des surfaces pastorales dans les communautés de fermes d'élevage.

Investir 3 millions de dollars annuellement dans la planification et la formation relatives à la gestion durable des anciennes surfaces pastorales de l'ARAP qui revêtent de l'importance sur le plan écologique et dans l'aide visant à assurer la viabilité économique d'autres fermes d'élevage qui sont importantes du point de vue écologique.

Le gouvernement fédéral devrait engager des sommes dans la planification de la conservation des valeurs écologiques (protection des espèces en péril et puits de carbone) et la viabilité des pâturages pour bestiaux dans les anciens pâturages communautaires de l'ARAP dont la gestion n'a pas encore été transférée au gouvernement de la Saskatchewan. Une telle planification devrait être effectuée en collaboration avec les usagers des pâturages et les autres parties intéressées avant le transfert aux provinces et devrait être assortie de conditions de transfert juridiquement contraignantes qui permettraient de garantir la conservation des surfaces pastorales et la protection des espèces qui y vivent. L'effort budgétaire devrait également comprendre la formation des gestionnaires de pâturages pour que la protection des espèces en péril et des puits de carbone ainsi qu'une gestion durable des pâturages pour bestiaux soient assurées.

Ensuite, le gouvernement fédéral devrait investir dans l'amélioration de la viabilité économique des fermes d'élevage. Il doit tout d'abord faire savoir que des fermes d'élevage et des communautés d'éleveurs viables sur le plan économique sont la clé du succès de la conservation. La rentabilité des fermes d'élevage devrait être améliorée par l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques axées sur les résultats; par l'utilisation d'outils incitatifs qui contribueront à la parité économique avec les autres utilisations

des terres; et par l'amélioration de la capacité concurrentielle des programmes d'incitatifs à la conservation, de l'assurance contre le risque et d'autres programmes à l'intention des propriétaires de fermes d'élevage.

Désigner et préserver Antelope Coulee et la ferme OneFour comme réserves nationales de faune en menant tout d'abord, en 2016, des consultations auprès des communautés, des propriétaires de fermes d'élevage, des groupes de protection de la nature et des autres paliers de gouvernements.

Le projet de Réserve nationale de faune Antelope Coulee couvre 706 km² de prairie à herbes courtes qui servent d'habitat à l'antilopâtre et à d'autres espèces en péril. Les trois anciens pâturages communautaires de l'ARAP (Govenlock, Nashlyn et Battle Creek) qui forment la Réserve Antelope Coulee représentent la plus grande surface pastorale naturelle de la région. Il est plus facile de désigner le pâturage Govenlock comme réserve nationale de faune que les autres, puisqu'il appartient au gouvernement fédéral et est maintenant administré par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique. La ferme de recherche OneFour, une autre réserve nationale de faune, couvre 170 km² dont 70 % sont des prairies indigènes. Cette région relève principalement du gouvernement provincial et est louée à long terme par le gouvernement fédéral pour la recherche. Elle sert d'habitat à un grand nombre d'espèces rares et à au moins 23 espèces en péril.

Les réserves nationales de faune sont créées en vertu de la loi fédérale et visent à conserver l'habitat des oiseaux migrateurs et d'autres animaux qui sont d'intérêt national. Les activités d'élevage sont autorisées dans les réserves nationales de faune. Une bonne gestion des pâturages pour bestiaux peut favoriser la protection de la biodiversité des surfaces pastorales. La création de réserves nationales de faune est donc la méthode de protection fédérale privilégiée.

Les coûts modestes de création et d'exploitation des deux projets de réserves nationales de faune sont présentés dans les sections Parcs Nationaux et Réserves nationales de faune des Recommandations relatives au budget de 2016. Il n'en coûterait rien pour l'acquisition des terres de Govenlock puisqu'elles sont des territoires domaniaux et la ferme OneFour est visée par un bail à long terme. Les taxes de pâturages facturées aux fermiers devraient couvrir les coûts d'exploitation.

Investir 2 millions de dollars par année pour contribuer à la recherche scientifique, à l'élaboration de programmes et aux efforts de coordination en vue de conserver et gérer les prairies centrales nord-américaines.

Les prairies de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta sont le prolongement au nord des prairies centrales nord-américaines qui s'étendent jusqu'au désert de Chihuahua au sud du Mexique. Les efforts de conservation du Canada doivent être alignés sur les initiatives du Mexique et des États-Unis pour que cet écosystème et sa faune soient conservés. Un des principaux objectifs de ces efforts vise à ralentir le déclin des populations d'oiseaux de prairie.

Le projet de Fonds de conservation des surfaces pastorales visera essentiellement à faire progresser les initiatives qui permettront de mieux comprendre la portée et la nature des menaces à la biodiversité et du stockage du carbone dans les prairies centrales nord-américaines. On pourra ensuite orienter les actions du gouvernement et d'intendance.

Pendant plus d'une décennie, la Commission de coopération environnementale a appuyé les pratiques d'élevage et d'administration durables des surfaces pastorales pour maintenir et améliorer la résistance des prairies en Amérique du Nord. La Commission a permis la création de l'Alliance des prairies d'Amérique du Nord, une association d'éleveurs, de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux du Canada, des États-Unis et du Mexique. L'Alliance s'efforce de faire des prairies nord-américaines un écosystème sain et productif sur le plan environnemental tout en assurant la pérennité des paysages exploités, la conservation de la biodiversité et une économie rurale dynamique.

Parmi les autres initiatives visant la conservation des surfaces pastorales nord-américaines, citons le Projet conjoint Habitat des Prairies, le North American Grassland Birds Partnership (Bird Life International) et Partenaires d'Envol (American Bird Conservancy). Il semble que la coordination de ces initiatives soit limitée. La Canadian Roundtable on Sustainable Beef est une initiative similaire de la Canadian Cattle-men Association.

Les investissements proposés permettraient au Canada de continuer de participer à ces initiatives nord-américaines et par conséquent de conserver la biodiversité, stocker le carbone et soutenir les communautés d'éleveurs qui continuent de tenir bon.

Renseignements

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada
shazell@naturecanada.ca

Steven Price
Président
Études d'oiseaux Canada
sprice@bsc-eoc.org



ESPÈCES VÉGÉTALES ENVAHISSANTES

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada affecte un financement de 4,5 millions de dollars sur cinq ans à compter du budget de 2016 pour la lutte contre la propagation de plantes aquatiques envahissantes dans les endroits névralgiques au Canada dans le cadre de l'engagement du gouvernement pour la santé des bassins hydrographiques.

Le projet sera soutenu par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique et sera exécuté en collaboration avec le ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et certains gouvernements provinciaux, dont l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique.

Investissement requis :

Pour 2016/2017: 4,1 milliards de dollars

Récurrence: \$100,000 par année pendant cinq ans

Sommaire

Les plantes aquatiques envahissantes soulèvent des préoccupations du point de vue écologique au Canada et constituent une menace à la santé, au fonctionnement et à la biodiversité des écosystèmes. Malgré les nombreuses initiatives qui visent à résoudre le problème, le financement est actuellement insuffisant pour que des gains durables et mesurables soient réalisés. En collaboration avec d'autres gouvernements et des organismes non gouvernementaux partenaires, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la propagation de plusieurs grandes espèces de plantes envahissantes qui soulèvent des préoccupations à l'échelle nationale : les spartines, le phragmite envahissant non indigène, la châtaigne d'eau et l'aloès d'eau.

À l'instar des espèces envahissantes bien connues, comme les diverses sous-espèces de carpes asiatiques, la propagation des plantes aquatiques envahissantes constitue une menace grave pour l'économie des voies navigables du Canada, en particulier des eaux frontalières des Grands Lacs inférieurs et de la rivière des Outaouais. Les efforts déployés pour le contrôle des plantes aquatiques envahissantes devraient être aussi musclés et urgents que ceux déployés actuellement pour la prévention de la propagation de la carpe asiatique.

Contexte et justification

Certains gouvernements et nombre d'organismes non gouvernementaux partenaires œuvrent actuellement dans la lutte contre la prolifération et la propagation des plantes envahissantes au Canada. Bien qu'il existe beaucoup d'autres espèces terrestres nocives ou envahissantes qui sont très préoccupantes, la Coalition du budget vert recommande qu'à court terme, le gouvernement du Canada se concentre sur la liste suivante de plantes aquatiques envahissantes. En s'en tenant à cette liste, il est plus réaliste qu'un investissement plus

important dans leur éradication et qu'une coopération entre les organismes qui déploient déjà des efforts permettent de stopper la prolifération et la propagation de ces plantes envahissantes et, si tout va bien, de réduire considérablement leur présence.

La spartine est une herbe exotique envahissante qui est maintenant bien établie aux États-Unis. Sa présence a été observée récemment sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, de même que dans le delta du fleuve Fraser et sur la côte est de l'île de Vancouver. Si on ne prend pas de mesure pour diminuer sa propagation, cette herbe posera de nombreux risques du point de vue écologique, social et économique. D'ailleurs, les risques de propagation sont bien réels, comme on a pu l'observer sur la côte du Pacifique aux États-Unis où la spartine s'est multipliée de façon grave, voire, selon certains, irréversible.

Il est possible d'éradiquer cette plante envahissante de la côte de la Colombie-Britannique, mais des mesures doivent être prises immédiatement. Le gouvernement de la province, l'administration du Metro Vancouver, des organismes non gouvernementaux (tels que Canards Illimités Canada) et des naturalistes de la région investissent actuellement 200 000 dollars par année (100 000 dollars en espèces et 100 000 dollars en nature) pour l'éradication de la spartine; ils procèdent notamment au traitement chimique des clones qui se dispersent rapidement sur la côte sud et accomplissent des progrès satisfaisants pour que la spartine ne se propage pas sur la côte de la Colombie-Britannique. Outre ces mesures, le groupe de travail sur la spartine recommande que l'on mette en place un programme annuel de surveillance pour déceler la présence de nouveaux clones sur la côte de la province au cours des prochaines années. Les coûts liés à ce nouveau programme de surveillance s'élèveraient à 100 000 dollars annuellement.

Le phragmite (roseau commun européen) est une graminée vivace non indigène envahissante et vigoureuse qui cause de graves dommages à la biodiversité, aux milieux humides et aux plages de l'Ontario, en particulier dans la région des Grands Lacs inférieurs. Le phragmite non indigène se répand rapidement et supprime les autres espèces indigènes pour ce qui est de l'eau et des nutriments.

Actuellement, de nombreux groupes, dont le gouvernement de l'Ontario, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada, s'efforcent activement de combattre le phragmite dans la région des Grands Lacs. Il faut mettre en œuvre un programme intensif ponctuel d'éradication qui ciblera les réserves nationales de faune, les parcs et les secteurs frontaliers qui sont exposés à un risque élevé et qui sont d'une grande valeur, comme la réserve nationale de faune de Long Point, celle de St. Clair, le Parc national de la Pointe-Pelée, la rivière Détroit et le rivage du lac Érié. Les coûts estimés de ce programme ponctuel s'élèveraient à 3 millions de dollars.

Le phragmite non indigène est maintenant un problème grave qui touche les marais littoraux des Grands Lacs inférieurs, lesquels revêtent une importance pour tout le continent. Or, tout doit être mis en œuvre pour l'éradiquer des réserves nationales de faune et des parcs ou des secteurs où la biodiversité a été perdue ou est menacée. On doit de la même façon prendre des mesures fermes pour empêcher et prévenir sa propagation à l'extérieur de l'Ontario, particulièrement dans l'ouest du Canada.

La châtaigne d'eau est une plante aquatique envahissante introduite dans une partie du réseau hydrographique de la rivière Rideau et de la rivière des Outaouais dans le Parc provincial Voyageur dans l'est de l'Ontario. La population de châtaignes d'eau dans les rivières Rideau et des Outaouais ainsi que dans les provinces et états voisins est devenue une grave nuisance et entraîne de nombreuses conséquences; elle forme notamment une barrière qui empêche la lumière de pénétrer et les plantes situées sous le tapis flottant de pousser. Lorsque sa propagation est combinée à une décomposition de la végétation sous le

tapis de châtaignes, la concentration d'oxygène dissous diminue, ce qui peut avoir des conséquences sur les espèces indigènes et causer la mort des poissons.

Comme la présence de châtaigne n'a été observée que dans les rivières Rideau et des Outaouais, il est crucial de mettre tout en œuvre pour éradiquer cette plante avant qu'elle ne se propage ailleurs. Le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario en partenariat avec d'autres organismes s'efforce actuellement d'éradiquer cette plante des rivières Rideau et des Outaouais en la ramassant à la main ou au moyen d'un râteau ou d'une cueilleuse mécanique. Des mesures sont déjà prises pour contrôler cette plante envahissante, mais il est impératif d'injecter de nouveaux fonds pour que cette plante ne se propage pas dans cette région et dans d'autres régions.

L'aloès d'eau est une plante vivace aquatique envahissante qui vient de l'Europe et du nord-ouest de l'Asie. La seule population sauvage connue en Amérique du Nord a été observée dans la rivière Trent en 2008, près du hameau de la rivière Trent, en Ontario. L'aloès d'eau est une plante décorative utilisée dans les jardins d'eau; il s'agit là de la source la plus probable de sa présence dans la rivière Trent.

Comme l'aloès d'eau n'a été observé qu'à cet endroit en Amérique du Nord, il est très important de prévenir sa propagation dans d'autres régions. Le ministère des Ressources naturelles avec l'appui d'autres organismes partenaires, dont l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, la Lower Trent Conservation, le ministère de l'Environnement et Parcs Canada, surveille la propagation de cette plante dans ce plan d'eau et a pris diverses mesures de contrôle pour éviter sa propagation à d'autres secteurs. La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada procède à un investissement ponctuel de 1 million de dollars pour contribuer à l'éradication de la châtaigne d'eau et de l'aloès d'eau dans le cadre d'un partenariat avec les provinces de l'Ontario et du Québec.

Cet investissement viendrait s'ajouter à l'investissement recommandé pour la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes. ([Se reporter à la recommandation relative au budget de 2016 de la Coalition du budget vert concernant la protection de la qualité de l'eau des Grands Lacs.](#))

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada s'engage à réduire la prolifération et la propagation des espèces envahissantes au Canada et annonce l'affectation de fonds destinés à la gestion et à l'éradication de plusieurs plantes aquatiques nocives. »

Renseignements

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca

Cameron Mack
Directeur exécutif
Habitat faunique Canada
cmack@whc.org



CONSERVATION SUR LES TERRES PRIVÉES

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada octroie un financement de 250 millions de dollars sur cinq ans à compter du budget de 2016 en financement de contrepartie du gouvernement fédéral pour :

- restaurer les habitats détruits ou détériorés, principalement les milieux humides et les hautes terres qui s'y rattachent, les surfaces pastorales, les systèmes forestiers méridionaux et d'autres habitats menacés, situés sur des terres privées au Canada;
- protéger les biens et les services écologiques (BSE) produits par ces habitats, notamment le captage et la séquestration de carbone, la compensation des conditions climatiques rigoureuses et les habitats d'espèces menacées ou en péril;
- fournir aux propriétaires fonciers qui maintiennent ces habitats restaurés sur leur terre une compensation par le truchement de servitudes de conservation à long terme.

Ce programme serait administré par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, conjointement avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et serait mis en œuvre en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement et des partenaires non gouvernementaux, qui devraient équilibrer les contributions du gouvernement fédéral selon un principe de partage des coûts, c'est-à-dire un rapport d'égalité de 1:1.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 50 millions de dollars

Récurrence : 50 millions de dollars par année pendant quatre ans

Sommaire

On retrouve sur les terres privées au Canada certains des habitats fauniques les plus exceptionnels et précieux en Amérique du Nord sur le plan écologique. Souvent, ils abritent un nombre disproportionné d'espèces menacées ou en péril, puisqu'ils sont situés dans des régions du pays sous haute pression en raison de l'activité humaine. En plus des avantages pour la faune, ces habitats produisent des biens et des services écologiques essentiels tels que l'atténuation des eaux de crue produites par les milieux humides, et ils fournissent un habitat à un nombre disproportionné d'espèces menacées ou en péril qui vivent dans bon nombre des prairies méridionales et des écosystèmes forestiers méridionaux tels que les vestiges des forêts caroliniennes du sud de l'Ontario et les chênaies de Garry sur l'île de Vancouver.

L'ensemble de programmes fédéraux actuels axés sur la conservation des terres privées sont ciblés et efficaces, en particulier le Programme de conservation des zones naturelles, le Fonds national de conservation des milieux humides, le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et l'engagement continu

du Canada à l'égard du North American Waterfowl Management Plan, qui devrait être maintenu. Toutefois, des solutions à l'échelle du paysage, l'accès aux habitats détruits ou détériorés sur des terres privées et la capacité de conserver les biens et services écologiques sur ces terres privées demeurent un défi constant tant pour les gouvernements que pour les organisations vouées à la conservation. La présente recommandation vise à combler ces lacunes tout en travaillant de pair avec les programmes actuels.

Puisque la grande majorité de ces habitats résiduels se trouvent dans le sud du Canada sur des terres privées, il est essentiel que les mesures axées sur la conservation soient favorisées, et que les mesures qui vont à l'encontre des objectifs écologiques soient exclues. À l'heure actuelle, les mesures incitatives sont trop peu nombreuses pour favoriser les mécanismes de conservation sur des terres privées au Canada, en particulier dans les paysages en exploitation, une lacune en matière de politique publique qui doit être comblée.

La Coalition du budget vert a proposé que le gouvernement du Canada s'associe avec d'autres paliers du gouvernement et organisations non gouvernementales (ONG) (y compris des groupes voués à la conservation) avec des fonds de contrepartie garantis afin de travailler avec les propriétaires admissibles pour déterminer les possibilités de renforcement de la conservation des milieux humides sur leurs propriétés industrielles, agricoles ou récréatives et, s'il y a lieu, apporter les améliorations nécessaires aux habitats afin de restaurer les valeurs écologiques et économiques perdues ou dégradées de ces habitats au moyen d'outils tels que la restauration des habitats sur des terres humides et dans les hautes terres, la replantation de pâturages et le reboisement.

Contexte et justification

Ce programme ciblerait les habitats des milieux humides et les habitats riverains, en raison du rendement élevé du capital investi associé à la conservation de ces habitats^{1,2} mais devrait être ouvert et accessible pour appuyer d'autres écosystèmes terrestres menacés et les valeurs des habitats.

Les propriétaires fonciers recevraient une indemnisation pour un habitat conservé ou restauré sur leur propriété, par le truchement d'une formule de financement fondée sur sa valeur marchande évaluée. Ils conserveraient tous leurs droits légaux relatifs à leur propriété, y compris les terres définies dans la servitude de conservation. Ils seraient également en mesure de poursuivre l'utilisation productive de leurs terres conformément aux modalités de l'accord en matière de conservation — une charge légale perpétuelle détenue par une tierce partie telle qu'une ONG, un office de protection de la nature ou un autre palier de gouvernement, et qui est enregistrée sur le titre. Des exigences relatives à une surveillance et à une production de rapports régulières permettraient de garantir que les objectifs de conservation sont atteints et perdurent. Des approches similaires ont été utilisées avec beaucoup de succès dans d'autres gouvernements, notamment l'Agriculture Conservation Easement Program aux États-Unis³.

L'admissibilité au financement serait fondée sur des critères rigoureux, et l'indemnisation varierait en fonction des objectifs de la politique publique. Les services écologiques prioritaires (p. ex. prévention des inondations dans une région à risque élevé, habitat pour des espèces gravement menacées, etc.) seraient indemnisés à un taux beaucoup plus élevé.

1 Wilson, Dr. Thomas A. 2013. Net Fiscal Costs of Federal Funding of Ducks Unlimited Canada. Wilson Economic Research Inc. pour Canards Illimités Canada.

2 Anielski, M., J. Thompson, and S. Wilson. 2014. A genuine return on investment: The economic and societal well-being value of land conservation in Canada. Anielski Research pour Canards Illimités Canada, Stonewall, Manitoba, Canada.

3 <http://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/easements/acep/> (en anglais seulement).

Étant donné les coûts importants en matière de temps et de ressources pour restaurer les milieux humides perdus ou dégradés, il est essentiel d'offrir des mesures incitatives pour protéger les milieux humides existants dans les paysages en exploitation pour garantir la durabilité à long terme de ces écosystèmes vitaux ainsi que maintenir la santé et la sécurité des collectivités canadiennes.

Même si cet investissement de 250 millions de dollars ne réglerait pas la crise permanente relative à la perte d'habitats au Canada, il ne fait pas de doute qu'il s'agirait d'un pas important vers la réalisation de gains nets d'habitat, en particulier dans les régions où la perte d'habitats ancestraux est importante et dure depuis longtemps.

Amélioration de la productivité du Canada : une évaluation exacte et complète de l'ensemble des milieux humides actuels du Canada renforcerait et appuierait les décisions relatives à la planification de l'utilisation des terres dans tous les paliers de gouvernement, et garantirait l'optimisation de la productivité économique et de l'intégrité écologique du paysage.

Amélioration de l'infrastructure du Canada et de la sécurité de nos collectivités : en travaillant avec les propriétaires fonciers pour maintenir ces écosystèmes vitaux, le gouvernement fédéral réduirait la nécessité d'investir dans les infrastructures et la reprise coûteuse des activités après une catastrophe naturelle, tout en appuyant en parallèle la biodiversité et les espèces en péril.

Soutien à la création d'emplois et à la croissance économique : la restauration des habitats stimulerait l'activité économique dans les collectivités rurales, ce qui créerait de nouveaux emplois avec l'ajout de travaux de construction tout au long de l'année civile, en particulier lorsqu'il y a moins d'activités de construction régulières.

Génération de 11 milliards de dollars en nouveaux biens et services écologiques : cet investissement de 250 millions de dollars, étalé sur cinq ans, égalé à un rapport de 1:1 par des fonds non fédéraux, génèrera 100 millions de dollars par année en nouvelles zones de conservation supplémentaires, qui génèreront à leur tour 11 milliards de dollars en biens et services écologiques pour le Canada, notamment en matière de captage et de séquestration de carbone, ainsi qu'en prévention d'inondations.

Annonce du budget

« Le gouvernement du Canada entend promouvoir la croissance économique au Canada et protéger ses valeurs écologiques essentielles. Il annonce donc la création d'un Fonds national de conservation et d'amélioration des terres privées. »

Renseignements

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca

Andrea Barnett
Analyste des politiques nationales
Canards Illimités Canada
a_barnett@ducks.ca

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada
shazell@naturecanada.ca

Jane Gilbert
Vice-présidente,
Relations publiques et communications
Conservation de la nature Canada
jane.gilbert@natureconservancy.ca



INVENTAIRE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX HUMIDES

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada affecte un financement de 50 millions de dollars sur cinq ans à compter du budget de 2016 pour que l'Inventaire canadien des milieux humides (ICMH) soit achevé, et qu'il octroie 4 millions de dollars supplémentaires par année pendant cinq ans pour la mise au point de la composante de surveillance des milieux humides qui fera partie intégrante du programme national de surveillance des terres.

Ce programme sera dirigé par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles.

Investissement requis

Pour 2016-2017 :	\$10 millions
Récurrence :	\$10 millions par année pendant cinq ans

Sommaire

L'Inventaire canadien des milieux humides (ICMH) est un outil essentiel pour la détection et le suivi des changements dans l'utilisation des terres, en particulier la présence de milieux humides dans le paysage canadien. Ce type d'outil fournit de l'information cruciale aux gouvernements, aux industries et au public afin de favoriser le développement durable, en particulier pour éviter et réduire au minimum les conséquences sur les zones critiques, telles que les milieux humides. À ce jour, un travail considérable a été effectué sur l'ICMH, mais de nombreux renseignements manquent encore et devraient être recueillis.

Contexte et justification

Les données géospatiales, telles que l'ICMH, fournissent immédiatement au gouvernement et aux promoteurs des couches de données vitales, qui permettent de prendre des décisions éclairées au sujet de la gestion de l'habitat, des mesures d'atténuation pour les milieux humides perdus ou endommagés et de l'exploitation avisée des ressources naturelles. Une série de données pancanadienne exhaustive apporterait une base d'information initiale solide pour toutes les provinces et tous les territoires, et contribuerait grandement à renforcer les capacités de tous les paliers de gouvernement pour une gestion efficace de leurs ressources naturelles et pour l'adoption de pratiques exemplaires de gestion dans l'ensemble du Canada.

L'ICMH permettrait d'accroître la capacité concurrentielle du secteur des ressources naturelles au Canada en déterminant de façon plus claire et plus sûre l'existence d'éléments écologiquement vulnérables. Cette information serait accessible à tous les promoteurs et organismes de réglementation, et permettrait de simplifier la délivrance de permis et le processus d'approbation en ce qui concerne le projet.

Un ICMH exhaustif permettrait aux collectivités de planifier le maintien de leurs infrastructures écologiques grâce à une planification proactive de l'utilisation des terres. Il œuvrerait ainsi à l'amélioration de la santé humaine et sociale, ainsi que du bien-être, et à la réduction de la dépendance des collectivités à des infrastructures d'ingénierie coûteuses.

Il a été prouvé que l'accès à de l'information exacte et à jour améliore l'efficacité des régimes de réglementation. Il offre également clarté et certitude aux promoteurs et leur permet de procéder à une planification proactive.

Un ICMH exhaustif et un programme de surveillance permanent offriraient non seulement des possibilités d'emploi à court terme aux Canadiens, ils contribueraient également, par la promotion de la durabilité du secteur des ressources, à préserver les emplois dans ce secteur, y compris les emplois liés aux pratiques de gestion exemplaires.

Annonce du budget

« Le gouvernement du Canada s'engage à recourir à la science pour favoriser une planification et une prise de décision responsables quant à la gestion des ressources naturelles canadiennes, et annonce l'affectation de fonds pour l'achèvement de l'Inventaire canadien des milieux humides et la création d'un programme de surveillance qui permettra de suivre l'état des milieux humides au fil du temps au Canada. »

Renseignements

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca



PRÉSERVER NOS OCÉANS

La Coalition du budget vert recommande qu'à compter du budget de 2016, le gouvernement du Canada octroie 105,5 millions de dollars par année de manière continue afin de respecter les engagements du Canada visant à atteindre les cibles internationales en matière de protection du milieu marin. Des investissements en planification de la gestion des océans permettront d'assurer la santé des océans, de superviser leur développement, de redonner leur juste place aux sciences océaniques et à notre capacité de surveillance et de transformer la gestion des pêches.

Investissement recommandé :

Pour 2016-2017 : 105,5 millions de dollars
Récurrence : 105,5 millions de dollars par année pendant cinq ans

45 millions de dollars par année, de manière continue pour :

- un réseau national d'aires marines protégées (AMP) pour atteindre l'objectif du gouvernement de protéger 5 % de ses AMP en 2017 et 10 % d'ici 2020.

8 millions de dollars par année de manière continue pour :

- la planification océanique, y compris la gestion intégrée des océans

12,5 millions de dollars par année pour :

- la transformation des pêches.

40 millions de dollars par année de manière continue pour :

- les sciences océaniques et les programmes de surveillance.

Contexte et justification

Comme il est énoncé dans sa lettre de mandat¹, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a été chargé notamment de :

- travailler avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique en vue d'accroître la proportion des zones marines et côtières protégées — à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 — grâce à de nouveaux investissements en matière de science et de consultation des collectivités;
- réinjecter des fonds à l'appui des programmes de science et de contrôle océanographiques du Canada dans le but de protéger la santé des stocks halieutiques;
- s'appuyer sur les preuves scientifiques et le principe de la prudence, et tenir compte du changement climatique dans la prise de décisions ayant des répercussions sur les stocks halieutiques et la gestion des écosystèmes;
- travailler avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les autres intervenants pour assurer une meilleure cogestion de nos trois océans.

Les mesures budgétaires énoncées ci-dessous permettront de concrétiser ces engagements.

¹ Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. Sur internet : <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-occeans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne>

Protection du milieu marin

Au cours de la campagne électorale de 2015, et à nouveau dans la lettre de mandat du Ministre, le gouvernement fédéral s'est engagé à :

accroître la proportion des zones marines et côtières protégées — à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 —, et à investir 8 millions de dollars par année dans la science et dans les consultations des collectivités pour parvenir à atteindre cet objectif.²

Il s'agit d'une promesse tout à fait louable, qui s'inscrit dans l'engagement international du Canada pris dans le cadre de la Convention internationale sur la diversité biologique et qui consiste à protéger 10 % de nos océans d'ici 2020. Les AMP contribuent à l'économie canadienne à hauteur de 39 milliards de dollars annuellement. La mise sur pied d'un réseau d'AMP contribuera à rétablir les stocks halieutiques, à stimuler l'écotourisme, à atténuer les impacts du changement climatique et de l'acidification en assurant la résilience et en maintenant la stabilité des emplois pour l'avenir. La mise sur pied d'un tel réseau sera possible grâce à une planification biorégionale visant à établir des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées.

Investissement recommandé

Un investissement récurrent de 45 millions de dollars par année (30 millions de dollars pour Parcs Canada afin de créer et gérer des aires marines nationales de conservation, 14 millions de dollars pour le ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne pour la désignation et la gestion des zones de protection marine selon la Loi sur les océans et un million de dollars pour le ministère de l'Environnement et du Changement climatique afin d'établir et de gérer les réserves marines de faune nationales).

Planification des océans

La planification de nos océans, tout comme la planification de l'utilisation des terres, donnera lieu à un sentiment de confiance accru et rendra le climat d'investissement plus stable pour les intervenants de l'industrie, en plus de permettre de déterminer les seuils et les limites des écosystèmes océaniques du point de vue écologique. Il est maintenant urgent de mettre en place un mécanisme afin de remédier aux conflits qui perdurent entre différents groupes d'utilisateurs et qui résultent du manque actuel de planification de nos océans. Des investissements dans les mécanismes suivants jetteront les bases d'une planification océanique pour nous permettre d'atteindre nos objectifs, tant du point de vue des ressources que du point de vue écologique :

- Cadre d'évaluation fondé sur les effets et les risques cumulatifs — il s'agit d'une approche qui englobe les océans dans leur ensemble et qui permet d'établir les seuils essentiels au maintien à long terme de la santé de l'écosystème marin et des communautés qui en dépendent. Les effets cumulatifs devraient être évalués au moyen d'analyses fondées sur les impacts environnementaux et sur les risques de toutes les régions biogéographiques, et une attention particulière devrait être accordée aux domaines définis comme étant des zones d'importance écologique et biologique ainsi qu'aux zones benthiques sensibles.
- Cartographie de l'activité humaine afin d'assurer le meilleur usage de nos océans — ceux essentiels aux activités locales et régionales, ainsi qu'à l'économie — et d'éviter les conflits. Les opérateurs et régulateurs disposent ainsi des renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions.

2 Lettre de Mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Ctière, <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne>.

- Valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques (par exemple, la régulation du climat, l’approvisionnement des produits de la mer, la filtration de l’eau) et l’intégration de ces valeurs dans le processus décisionnel.

L’utilisation simultanée de ces outils assurera une approche écosystémique intégrée pour la planification, la protection, la gestion et l’utilisation responsable des zones marines et de leurs ressources. Il est maintenant temps pour la grande famille fédérale de soutenir les initiatives telles que celles mentionnées ci-dessous, afin d’assurer que toutes les compétences du pays s’assoient à la table de planification et qu’une mise en œuvre s’opère dans l’ensemble des ministères et des organismes :

- Partenariat de planification marine (MaPP – Marine Planning Partnership) de la Colombie-Britannique et la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP);
- Le plan régional pour les océans de la côte Atlantique;
- La planification communautaire en matière de conservation du partenariat de la mer de Beaufort (Beaufort Sean Partnership);
- Le plan d’aménagement du Nunavut.

Investissement recommandé

8 millions de dollars par année, de manière continue.

Programmes de surveillance des océans et de recherche scientifique océanographique

Durant la campagne électorale, le Parti libéral s’est engagé à rétablir les 40 millions de dollars retirés par le gouvernement de M. Harper des programmes fédéraux de recherches océanographiques et de surveillance des océans. Ces fonds doivent être réinjectés afin d’améliorer la qualité et la quantité des programmes de recherche océanographique et de surveillance au Canada. En outre, ces fonds devraient être affectés à l’investissement dans l’approche écosystémique et dans les recommandations en ce qui concerne les impacts du changement climatique sur le rétablissement des stocks et des trajectoires, y compris les modifications apportées au régime de gestion des pêches et les impacts à long terme de l’acidification des océans.

Investissement recommandé

40 millions de dollars par année, de manière continue.

Transformation de la gestion des pêches

Le Canada possède un des secteurs des pêches les plus diversifiés au monde, dont les ressources proviennent de trois océans et des Grands Lacs. Ce secteur des pêches revêt une grande importance du point de vue économique, tant en ce qui concerne la valeur que les emplois. En 2013, il a représenté une valeur brute de plus 7,8 milliards de dollars, si l’on tient compte des revenus qui proviennent des pêches commerciales et d’eau douce, de l’aquaculture et de la préparation et de l’emballage des produits de la mer³. Les secteurs de la pêche et de l’aquaculture commerciales du Canada génèrent plus de 80 000 emplois directs aux Canadiens. La gestion durable et équitable des pêches du Canada est essentielle à la subsistance des Canadiens vivant dans des régions rurales et permet d’assurer une sécurité alimentaire accrue pour tous.

3 http://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/FastFacts_14-fra.pdf

L'amélioration de la gestion des pêches nécessite des investissements continus, notamment dans les mesures suivantes :

La mise en œuvre des politiques et des lois de conservation existantes en matière de pêche, en particulier le Cadre pour la pêche durable qui inclut la Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables, la Politique de gestion des prises accessoires et les lignes directrices pour l'élaboration de plans de rétablissement en vertu du Cadre de l'approche de précaution.

L'instauration de ces politiques et de ces lois se trouve entravée par l'absence d'un contrôle adéquat des prises. En outre, plusieurs espèces qui sont capturées dans le cadre de pêches commerciales (par exemple, la morue de l'Atlantique, le sébaste et le requin-taupe commun) sont actuellement en voie d'être classées dans le cadre du processus prévu par la Loi sur les espèces en péril (LEP). Il est nécessaire de donner la priorité à la gestion de ces espèces en vertu de la Loi sur les pêches, étant donné que le délai moyen pour l'inscription des espèces en péril est de 3,25 ans et qu'aucune espèce n'a été inscrite en vertu de la LEP depuis 2013.⁴

Investissement recommandé :

2 millions de dollars par année de manière continue au ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière afin que soit appliquées les politiques existantes en matière de pêche durable et les mesures particulières pour les espèces en péril par le truchement des Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP).

Rétablir les pêches en établissant et en mettant en œuvre des plans de conservation basés sur la science et rebâtir des stratégies, avec des objectifs et des échéanciers pour toutes les espèces de poissons appauvries. Une approche écosystémique globale sera nécessaire pour y parvenir, tout en tenant compte des changements causés par le changement climatique aux régimes. Assurer une pêche durable pour l'avenir est essentiel pour la subsistance de dizaines de milliers de Canadiens dans les régions rurales.

Investissement recommandé :

Un investissement de 9 millions de dollars par année, de manière continue, afin d'établir des règles de contrôle des prises qui sont significatives et des points de références conformes à l'approche de précaution ainsi que des approches de contrôle des prises actualisées.

Investir dans les capacités des associations des pêches afin d'élaborer des plans de cogestion et soutenir les capacités associées à la gestion des démarches telles que l'approvisionnement d'étiquettes à homard, l'octroi de licences en ligne, la surveillance en mer, les journaux de bord électroniques, la vidéosurveillance, etc., engendrera à long terme des communautés de pêcheurs plus fortes et plus indépendantes.

Investissement recommandé :

Un investissement de 1,5 million de dollars par année, de manière continue. Le financement devrait être fondé sur la demande et comporter des fonds de contrepartie provenant de la communauté, du secteur privé et d'autres paliers du gouvernement.

4 McDevitt-Irwin et coll. 2015. « Missing the safety net: evidence for inconsistent and insufficient management of at-risk marine fishes in Canada ». *Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, 2015, 72(10) : 1596-1608. Sur internet : <http://www.nrcresearchpress.com/doi/abs/10.1139/cjfas-2015-0030#.VoqGePnhBD9>

Renseignements

Kim Dunn

Specialiste, gouvernance nationale des océans

WWF-Canada

kdunn@wwfcanada.org

Sabine Jessen

Directrice nationale, Programmes des océans

Société pour la nature et les parcs du Canada

sabine@cpawsbc.org

Katie Schleit

Coordonnatrice senior

Centre d'action écologique

kschleit@ecologyaction.ca

Bill Wareham

Science Manager

David Suzuki Foundation

bwareham@davidsuzuki.org





ENGAGER LES CANADIENS DANS LA CONSERVATION

CORPS DE CONSERVATION DU CANADA

La Coalition du budget vert recommande que la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutienne la création d'un Corps de conservation du Canada.

Sommaire

À l'approche de son 150^e anniversaire, le Canada subit une pression et une urgence d'agir inégalées en ce qui concerne la protection de son sol, de son eau et de ses espèces. De nouveaux défis se profilent pour la prochaine génération de conservateurs de l'environnement, et le Canada se doit d'être prêt à les relever.

Actuellement, les possibilités de transférer efficacement les connaissances du domaine environnemental à la prochaine génération sont limitées. La création d'un programme pour mettre sur pieds un Corps de conservation du Canada permettra aux jeunes Canadiens d'aujourd'hui et de demain d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir des leaders mondiaux en matière de protection, de gestion et de conservation du patrimoine naturel du Canada. Ce programme fondé sur des expériences pratiques permettrait de répondre aux besoins des jeunes en ce qui concerne l'acquisition de compétences, l'emploi et la gestion du patrimoine naturel. En outre, il permettra de mettre en commun une panoplie de compétences techniques, sociales et culturelles qui seront grandement bénéfiques tant pour le domaine de la conservation dans son ensemble que pour les intervenants de l'industrie et des gouvernements. Les étudiants admis au programme auront la chance d'acquérir les connaissances nécessaires pour relever les défis et trouver les solutions en matière d'environnement au moyen d'approches à la fois pratiques, collaboratives et basées sur un modèle d'affaires.

Les stages seront destinés aux jeunes âgés de 18 à 30 ans. Ces expériences pratiques rémunérées seront axées sur le développement de compétences techniques des étudiants universitaires du premier cycle et des cycles supérieurs. Les stagiaires auront la chance de bénéficier de mentorat de la part de professionnels du domaine en plus d'être exposés à des problèmes bien réels tels que les relations avec les collectivités, les négociations et d'autres aspects de la gestion des terres.

Contexte et justification

L'emploi et le développement des compétences

Au mois de mai 2015, le taux de chômage des jeunes chez les jeunes de 15 à 24 ans était de 13,2 %, soit beaucoup plus élevé que la moyenne nationale qui se situait alors à 6,8 %. Nous avons assisté à un accroissement marqué du taux d'emploi des jeunes dans les domaines du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration, lesquels sont habituellement reconnus pour leur potentiel limité de développement de compétences.

Parallèlement, les industries au potentiel de développement des compétences plus élevé n'ont connu aucun changement important au fil du temps ou ont connu une baisse du nombre d'emplois disponibles pour les jeunes. Cette situation, outre le taux de chômage élevé chez les jeunes, risque d'entraîner des lacunes sur le plan des compétences au sein de ce groupe démographique. Il en découle alors un cycle de chômage ou un manque de mobilité en matière d'emplois pour les carrières à salaires plus élevés en raison de ces lacunes.

De façon générale, le secteur de l'environnement connaît quant à lui une croissance en ce qui concerne l'emploi. La croissance de l'emploi de ce secteur — si on englobe les sphères publique, privée et sans but lucratif — se situera entre 4,7 % et 7,7 % par an pour la période courante jusqu'en 2020¹. Plus particulièrement, une croissance modérée à élevée est prévue dans le sous-secteur de la conservation de la nature. Le secteur de la conservation de la nature inclut, entre autres, les emplois suivants : biologiste de la faune, planificateur d'infrastructures, spécialiste de systèmes d'information géographique (SIG), ingénieur municipal, agriculteur et hydrogéologue. Les entreprises du secteur privé emploient de plus en plus de personnes qui possèdent des compétences techniques en lien avec la conservation à des fins de gestion de l'environnement.

Néanmoins, les employeurs des secteurs qui exigent des compétences qui touchent la conservation de la nature ont constaté un « niveau de compétences techniques insuffisant chez les étudiants nouvellement diplômés des programmes d'études environnementales, tout comme un manque de coordination entre la formation et les organismes éducatifs. [Par conséquent,] les employeurs limitent la croissance de certains segments du secteur de l'environnement qui requièrent des compétences spécialisées ». ² Si les chercheurs d'emploi possédaient des compétences liées à la conservation de la nature, ils bénéficieraient d'une plus grande mobilité en matière d'emploi au sein de l'économie verte en raison de la demande et de la transférabilité élevées de certains secteurs parmi la grande variété de paysages que l'on retrouve au pays.

Conservation de la nature

En outre, la conversion des habitats naturels dans le but d'exploiter les terres peut provoquer la dégradation des écosystèmes au Canada. Des habitats qui étaient autrefois de vastes étendues sont devenus des parcelles de terre de plus en plus restreintes. Cette situation peut avoir des conséquences sur la qualité de l'eau, sur les débits des cours d'eau, sur l'eau souterraine et les régimes climatiques. Les services écosystémiques que fournissent les habitats naturels sont de plus en plus reconnus par la société comme étant bénéfiques au bien-être général des humains. Un plus grand bassin de travailleurs canadiens engagés dans la conservation et l'intendance de l'environnement combiné à une formation améliorée permettra d'atténuer les effets de la perte d'habitat et permettra à la population de mieux compren-

1 Cette étude a été coordonnée par L'Organisation pour les carrières en environnement (ECO Canada) et financée dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives sectorielles d'Emploi et Développement social Canada.

2 Programme d'appui aux initiatives sectorielles d'Emploi et Développement social Canada

dre pourquoi une bonne intendance de ces écosystèmes est si importante pour la santé physique et économique des Canadiens.

Considérations

Le secteur de la conservation comprend plusieurs types de stages, dont les postes suivants a) stagiaires à l'intendance; b) stagiaires en recherche et sciences; et c) stagiaires en communications, marketing et engagement citoyen. Les capacités de mentorat, de supervision, de formation et de communication des recombées du Corps de conservation doivent être financées dans le cadre de ce programme qui formera les leaders de demain.

Le Canada a la possibilité de façonner les précurseurs et les défenseurs de demain grâce à la création d'un programme pilote de Corps de conservation du Canada voué à renforcer les compétences et à soutenir l'emploi.

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada annonce la création d'un Corps de conservation du Canada : un programme d'emploi pour les jeunes en partenariat avec le secteur de l'environnement. »

Renseignements

Michael Paskewitz
Coordonnateur des relations gouvernementales
Conservation de la nature Canada (CNC)
Michael.Paskewitz@natureconservancy.ca



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada alloue au ministère de l'Environnement et du Changement climatique ainsi qu'au ministère de la Santé un financement de 45 millions de dollars sur cinq ans, à compter du budget de 2016, afin de mettre sur pied un programme de financement qui vise à rapprocher les Canadiens de la nature. Ce programme viendrait appuyer les partenariats avec les groupes de la société civile afin d'organiser des activités qui concernent la nature, des projets d'intendance et des initiatives d'activités de loisirs en plein air.

Investissement requis :

Pour 2016-2017 : 5 millions de dollars

Récurrence : 10 millions de dollars par année sur quatre ans

Sommaire

Le financement obtenu qui est proposé aiderait la ministre de l'Environnement et du Changement climatique à concrétiser les engagements énoncés par le premier ministre dans la lettre de mandat de la Ministre dans le but de fournir des occasions aux Canadiens de faire l'expérience du plein air.

Le financement obtenu servirait à fournir des fonds de contrepartie pour des programmes d'organismes sans but lucratif tels que CommuNature, dont l'objectif est d'unir les Canadiens en milieu urbain — particulièrement les jeunes et les nouveaux citoyens — à la nature de leur voisinage (Nature Canada); Go Wild, programmes scolaires expérientiels et éducatifs (Société pour la nature et les parcs du Canada, SNAP); projets Sur la piste des marais et Centres d'excellence sur les milieux humides (Canards Illimités Canada); Bénévoles pour la conservation (Conservation de la nature Canada, CNC); le Suzuki Superhero Challenge (Fondation David Suzuki); et Get Outside Youth, un programme de leadership jeunesse de SNAP et The Child and Nature Alliance Canada. Les fonds seraient alloués conjointement au ministère de l'Environnement et du Changement climatique et à Santé Canada afin de refléter le caractère double des objectifs du programme qui touchent tant à la conservation de la nature qu'à la santé humaine.

L'investissement recommandé de 35 millions de dollars permettrait de tirer profit de l'un des plus grands atouts du Canada, la nature, afin de soutenir toute une génération d'enfants actifs et avisés en matière d'environnement, de bâtir des collectivités plus en santé, d'améliorer l'intendance de l'environnement, de favoriser l'écotourisme et de traiter les problèmes de santé physique et mentale auxquels les Canadiens, et plus particulièrement les jeunes, sont confrontés.

Contexte et justification

En dépit de son riche patrimoine naturel et d'un environnement naturel qui fait l'envie de la majorité des pays du monde, la relation que les Canadiens entretiennent aujourd'hui avec la nature est, à tout le moins, fragile. On ignore la raison de cet état de fait : est-ce la conséquence de l'urbanisation croissante? des distractions causées par les technologies toujours plus présentes et par la vie moderne? un manque de conscientisation ou d'accès à la nature? une identité nationale en évolution? ou quelque chose d'autre? Quelle qu'en soit la cause, les répercussions directes sur la société canadienne sont quant à elles sans équivoque : moins d'un quart des jeunes canadiens de 5 et 17 ans, et seulement 17 % des enfants âgés de 3 à 4 ans satisfont les directives de temps passé devant un écran¹; moins du tiers des étudiants canadiens se rendent à l'école à pied chaque jour². Nous passons jusqu'à 90 % de notre temps à l'intérieur, et plus d'un quart des Canadiens souffrent d'obésité³. Sans ajouter à ces statistiques effarantes les 688 espèces sauvages que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a évaluées comme étant soit une espèce préoccupante, menacée ou carrément en voie de disparition au Canada.

Il est toutefois paradoxal de constater que près de 90 % des adultes canadiens exercent une activité de plein air telle que le pique-nique ou la relaxation dans la nature⁴. Près de trois ménages canadiens sur quatre (72 %) ont déclaré qu'un de leur membre avait participé à des activités de plein air à proximité de leur résidence⁵ et plus de 85 % des ménages canadiens affirment être situés à moins de 10 minutes de marche ou de voiture du parc ou de l'espace vert le plus proche. Les dépenses des Canadiens liées à la nature sont estimées à 41,3 milliards de dollars⁶. La majeure partie des dépenses liées à la nature des Canadiens ont été engagées pour des activités récréatives en nature non motorisées et non consommatrices.

De toute évidence, nous avons besoin de leadership afin de rétablir la relation fragile que nous entretenons avec la nature et pour favoriser les occasions pour les Canadiens de s'impliquer. Les travaux déjà entrepris par les gouvernements et les organisations non gouvernementales constituent de bonnes bases sur lesquelles bâtir. Plusieurs organisations non gouvernementales s'engagent depuis longtemps à offrir au public des expériences qui concernent la nature. Depuis plus de 50 ans, des clubs de jeunes naturalistes de partout au pays, et d'autres programmes plus récents de la société civile décrits plus haut, permettent à des jeunes de 5 à 12 ans de découvrir la nature qui les entoure. Le Service canadien de la faune et Parcs Canada travaillent également à rapprocher les Canadiens de la nature grâce à des programmes d'interprétation novateurs et des bioblitz⁷, ainsi que d'autres activités qui se déroulent dans les aires protégées fédérales du Canada.

1 ParticipACTION. 2015. Garder les enfants à l'intérieur : un plus grand risque! Bulletin de l'activité physique chez les jeunes de ParticipACTION (2015). Toronto : ParticipACTION. 58 p.

2 Green Communities Canada. 2012. Children's Mobility, Health and Happiness: A Canadian School Travel Planning Model. Résultats à l'échelle nationale.

3 Agence de la santé publique du Canada (ASPC). 2011. Obésité au Canada. Rapport conjoint de l'Agence de la santé publique du Canada et de l'Institut canadien d'information sur la santé. Ottawa, (Ontario), gouvernement du Canada. 64 p.

4 Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. 2014. Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature. Ottawa (Ontario), Conseils canadiens des ministres des Ressources.

5 Statistique Canada. 2015. Les Canadiens et la nature : activités de plein air, 2013. Feuilles d'information de l'environnement, catalogue no. 16-508-X tiré de l'enquête sur les ménages et l'environnement (EME). Ottawa (Ontario) Canada. 6 p.

6 Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. 2014. Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature. Ottawa (Ontario), Conseils canadiens des ministres des Ressources.

7 Un « bioblitz » est une activité de courte durée, qui se déroule souvent sur une journée, au cours de laquelle les participants conjuguent leurs efforts pour découvrir le plus grand nombre possible d'espèces dans un lieu bien précis.

Nonobstant les valeurs des services écosystémiques (c'est-à-dire 582 milliards de dollars pour le stockage de carbone des forêts boréales du Canada) et de la protection de l'environnement (c'est-à-dire 337 millions de dollars en recettes fiscales provenant de la fréquentation des parcs), de plus en plus de recherches scientifiques établissent un lien entre les loisirs axés sur la nature et l'amélioration de la santé humaine — tant physique que mentale —, et des communautés plus résilientes, plus actives et plus sécuritaires⁸. En effet, investir dans la promotion d'activités axées sur la nature et de programmes de plein air pour tous les Canadiens pourrait permettre d'alléger le fardeau financier de l'obésité sur l'économie canadienne, qui s'élève à 4,6 milliards de dollars⁹.

Les retombées de cet investissement ne profiteraient pas uniquement à une région ou à une petite portion privilégiée de la société. En mobilisant les groupes de la société qui possèdent de l'expertise dans la mise en œuvre d'initiatives qui font tomber les barrières bien connues de l'engagement envers la nature, et en encourageant les approches qui sont prouvées comme étant efficaces pour rapprocher les gens de la nature, les bénéfices sociaux de cet investissement seraient majeurs.

En 2014, les agences fédérales se sont vu confier du financement ainsi que le mandat d'inciter les Canadiens à s'impliquer davantage auprès de la nature tout en appuyant les initiatives entreprises par les sociétés civiles de rapprocher les Canadiens de la nature. Ces initiatives visent à sensibiliser les Canadiens à leur environnement naturel, à impliquer les jeunes dans des activités axées sur la nature et à promouvoir des modes de vie plus sains grâce à des loisirs et du jeu de plein air. En outre, ces initiatives permettent de cibler et de faire tomber les barrières qui empêchent les nouveaux citoyens et les résidents urbains de prendre part à des activités axées sur la nature. Il est donc essentiel que ces initiatives puissent conserver leur élan pour que la société canadienne puisse en retirer des bénéfices à long terme.

En vue de la Convention internationale sur la diversité biologique (CDB) de 2020, le Canada travaille à respecter ses engagements internationaux pris dans le cadre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'investissement recommandé touche aux objectifs 18 et 19 du but D des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : « D'ici 2020, les Canadiens sont informés sur la valeur de la nature et participent plus activement à son intendance. » Le but est d'atteindre les objectifs mondiaux 1 et 4 d'Aichi selon l'interprétation du Canada dans le cadre de la Convention. L'échéancier recommandé de quatre ans pour cet investissement permettra d'appuyer les programmes jusqu'en 2020.

Considérations

Un financement précédent d'une valeur de 9,2 millions de dollars sur cinq ans, spécifiquement destiné à rapprocher les Canadiens à la nature, avait été compris dans le budget de 2014.

8 Parcs Canada. 2014. Rapprocher la population canadienne de la nature – Un investissement dans le bien-être de notre société. Ottawa (Ontario) Canada. 36 p.

9 Ibidem. La valeur est basée sur les estimations de 2008.

Annonce du budget

« Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la santé des Canadiens et à les rapprocher de la nature en appuyant un financement à effet de levier alloué à des groupes de la société civile qui visent à inciter les Canadiens à passer davantage de temps à l'extérieur, à être actifs et à apprécier les merveilles de la nature ensemble.»

Renseignements

Alex MacDonald

Gestionnaire principal de conservation – espèces en péril, nature urbaine et zones protégées

Nature Canada

amacdonald@naturecanada.ca





PROTÉGER L'EAU DOUCE DU CANADA

FONDS POUR LA PROTECTION DE L'EAU DU CANADA: INVESTIR DANS UNE SURVEILLANCE ET SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES FORTS À L'ECHELLE NATIONALE

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada octroie un financement de 52 millions de dollars sur six ans à compter du budget de 2016 au ministère de l'Environnement et du Changement climatique afin de créer le Fonds pour la protection de l'eau du Canada. Ce fonds servira à stimuler le secteur des technologies d'assainissement de l'eau et les investissements dans l'adoption de ces technologies en vue de disposer d'un système solide de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau qui aidera à respecter ces engagements.

Cet investissement favorisera l'innovation et aidera à moderniser le système de surveillance du Canada tout en stimulant la croissance des technologies propres du Canada.

Investissement requis :

Pour 2016/2017 : 2 millions de dollars

Récurrence : 10 millions de dollars par année pendant cinq ans

Sommaire

La recommandation proposée aiderait à respecter les engagements qui sont énoncés dans diverses lettres de mandat des ministres, notamment :

- La ministre de l'Environnement et du Changement climatique est chargée de « traiter nos eaux douces comme une précieuse ressource qui doit faire l'objet d'une protection et d'une gouvernance prudente, notamment en collaborant avec d'autres ordres de gouvernement pour protéger les eaux douces du Canada par le biais de la sensibilisation, de la géocartographie, de la protection des bassins versants et d'investissements dans les meilleures technologies de traitement des eaux usées.¹ »
- Le ministre des Ressources naturelles est chargé de travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et d'autres ministres responsables afin d'appuyer l'innovation et l'utilisation de technologies propres dans notre secteur des ressources naturelles.²
- Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a été chargé de rétablir les investissements fédéraux annuels dans la recherche sur l'eau douce et de procéder à de nouveaux investissements dans le projet canadien de la région des lacs expérimentaux.³

1 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Sur internet : <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-l'environnement-et-du-changement-climatique>

2 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>

3 Premier ministre du Canada, novembre 2015. Lettre de mandat de ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. Sur internet : <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne>

La création du Fonds pour la protection de l'eau du Canada afin de stimuler le secteur des technologies d'eau propre et les investissements dans l'adoption de certaines de ces technologies, en vue de disposer d'un système solide de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau, aidera à respecter ces engagements. Cet investissement mènera donc à un système national de surveillance pour le 21^e siècle, qui stimulera parallèlement la croissance économique en ce qui concerne le secteur des technologies propres du Canada.

Contexte et justification

Le Canada est riche du cinquième des ressources en eau douce de la planète. Les milliers de cours d'eau et de lacs interconnectés d'un océan à l'autre sont autant de sources de vie pour les humains, la faune, la flore et les écosystèmes.

Les cours d'eau du Canada forment 25 grands bassins versants, dont chacun est intimement lié à l'histoire et à la culture du pays, ainsi qu'à sa richesse écologique et économique. Et pourtant, il nous manque un grand pan de cette histoire. De fait, nous n'avons pas de portrait global, à l'échelle nationale, de la santé de nos cours d'eau et de nos bassins versants, ni des menaces qui pèsent sur eux. Les rapports sur les bassins hydrographiques du Fonds mondial pour la nature (WWF) représentent la première tentative pour comprendre les problèmes de santé de nos bassins hydrographiques et les menaces qui les guettent, et ce, à l'échelle nationale.⁴

Pour assurer à long terme la santé des bassins hydrographiques et la réduction des menaces, un cadre national efficace de surveillance de l'eau douce est nécessaire. Il est important que ce cadre soit accessible à tous les secteurs de la société, y compris le milieu universitaire, le public et les organisations non gouvernementales qui travaillent sur les questions d'eau douce, et qu'il leur soit compréhensible. Sans système de surveillance à long terme et sans accès à la science de l'eau douce, il est impossible de déterminer si nous réalisons des progrès à l'égard d'une eau propre pour les personnes et les collectivités. Les mesures traditionnelles de surveillance peuvent être coûteuses. En outre, avec des milliers de méthodes différentes de surveillance et de formats de collecte de données, il est difficile de traduire les mesures locales de surveillance en une compréhension globale de la santé de l'eau douce au Canada. Le temps est venu d'explorer des solutions innovatrices pour régler ces problèmes. Avec l'adoption généralisée de nouvelles technologies, il est possible d'obtenir une uniformité tout en réduisant de manière significative les coûts de surveillance.

On observe l'émergence d'une situation parallèle, soit une occasion pour les entreprises canadiennes de se tailler une place sur le marché mondial. Le Conference Board du Canada estime la valeur du marché mondial des technologies de l'eau à plus de 450 milliards de dollars, avec une croissance annuelle pouvant atteindre 15 %. Même si le Canada ne dispose pas d'un réseau national solide de surveillance de l'eau, il dispose d'un secteur fort des technologies de l'eau. Par exemple, l'Ontario est un chef de file mondial dans ce secteur. Avec des investissements adéquats, le gouvernement du Canada peut appuyer et favoriser ce secteur, et ainsi positionner le pays en tant que chef de file mondial en la matière tout en garantissant que les meilleures technologies sur le marché existent pour protéger l'eau douce du Canada.

4 <http://watershedreports.wwf.ca/fr/#intro>

Renseignements

Elizabeth Hendriks
Vice-présidente, Eau douce
WWF-Canada
EHendriks@WWFCanada.org



PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'octroyer un financement permanent de 135 millions de dollars par année dès le budget de 2016 au ministère de l'Environnement et du Changement climatique et au ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne pour la protection des Grands Lacs.

Investissement requis :

En 2016-2017 : 135 millions de dollars

À long terme : 135 millions de dollars par année de manière permanente

Sommaire

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne ont tous les deux le mandat de collaborer « afin de renouveler notre engagement relativement à la protection des Grands Lacs, du bassin du Saint-Laurent et du bassin du Lac Winnipeg.¹ »

La Coalition du budget vert recommande un nouveau financement permanent destiné à la protection des Grands Lacs pour que le gouvernement du Canada puisse réaliser ce mandat. Le financement devrait permettre la réalisation des objectifs suivants :

1. atténuer les écoulements des polluants et des éléments nutritifs de sources terrestres par la création d'une stratégie d'intendance environnementale en partenariat avec d'autres intervenants pour la réduction des nutriments dans les Grands Lacs ;
un investissement de 50 millions de dollars de la part du gouvernement et de partenaires extérieurs
2. poursuivre la mise en œuvre du protocole sur la qualité de l'eau des Grands Lacs en mettant l'accent sur les secteurs qui demeurent préoccupants ;
25 millions de dollars par année
3. accroître l'investissement pour empêcher l'arrivée d'espèces envahissantes dans les Grands Lacs et lutter contre celles qui s'y trouvent déjà ;
25 millions de dollars de plus par année au ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne de concert avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique
4. investir dans des stratégies de protection du littoral de manière à restaurer les terres humides du bassin des Grands Lacs et les zones tampons riveraines ainsi que les habitats de poissons et d'animaux terrestres.
35 millions de plus par année

¹ Lettres de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne envoyées par le premier ministre du Canada en novembre 2015 (<http://www.pm.gc.ca/fra/>).

Contexte et justification

Atténuer les écoulements de polluants et d'éléments nutritifs de source terrestre

Les effets des écoulements de polluants et d'éléments nutritifs de source terrestre sont considérables pour de nombreux bassins d'eau relevant de la compétence fédérale ou touchés par les décisions prises par le gouvernement fédéral ou des organismes fédéraux. Le cas des écoulements d'éléments nutritifs (phosphore et azote) ayant entraîné l'eutrophisation et la dégradation d'écosystèmes dans les lacs Érié et Huron en est un bon exemple. L'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs, dont le financement s'élève à 13 millions de dollars par année, prendra fin en mars 2016. Le financement annuel de 30 millions de dollars attribué au lac Simcoe se termine quant à lui en mars 2017. De graves problèmes d'eutrophisation touchent le lac Ontario et le lac Huron. Il faut dégager des fonds pour ces lacs également.

Investissement recommandé :

Investissement de 50 millions de dollars de la part du gouvernement et de partenaires extérieurs.

Poursuivre la mise en œuvre du protocole sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Pour l'avenir, la Coalition du budget vert souhaite souligner l'importance de reconduire, en 2016 et 2017, le financement actuel du gouvernement destiné aux Grands Lacs, lequel vient à échéance en mars de ces deux années, notamment pour le traitement des sédiments contaminés dans les secteurs préoccupants du Canada et le refinancement de l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs.

La Coalition recommande également d'investir un montant supplémentaire de 25 millions de dollars par année dans le budget de 2016 pour la mise en œuvre du récent protocole de 2012 sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (protocole modifiant les versions antérieures de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs); les travaux entourant les secteurs préoccupants; la surveillance de l'environnement; l'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'effet des changements climatiques et la poursuite des investissements dans l'Accord Canada-Ontario relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Bien que le financement fédéral actuel soit important, le Canada est loin derrière son partenaire dans le protocole, les États-Unis, pour ce qui est de l'investissement annuel par habitant dans la protection des Grands Lacs. Afin que le Canada progresse davantage dans la réalisation du protocole, par exemple par des mesures accrues de lutte contre les éléments nutritifs et les contaminants, l'augmentation du nombre de secteurs préoccupants restaurés ainsi que l'établissement et la réalisation d'objectifs relatifs aux écosystèmes des lacs et aux contaminants, la Coalition recommande d'augmenter le financement actuel du programme fédéral des Grands Lacs. En plus des efforts déployés pour le lac Érié, il faudra prévoir des fonds pour réduire les effets des algues dans les lacs Huron et Ontario.

Investissement recommandé :

Investissement supplémentaire de 25 millions de dollars par année de manière permanente.

Accroître l'investissement pour empêcher l'arrivée d'espèces envahissantes dans les Grands Lacs

Les espèces aquatiques envahissantes constituent l'un des plus graves problèmes qui menacent les écosystèmes des plus importants réseaux hydrographiques du Canada. L'introduction de la carpe asiatique dans les cours d'eau voisins des Grands Lacs constitue un réel danger pour ces derniers. En plus de la grande menace qu'elles présentent pour les écosystèmes, les espèces envahissantes pourraient avoir des répercussions sur notre économie de l'ordre de 13 à 35 milliards de dollars. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'investir dans les activités de recherche, de surveillance,

de coordination et de protection accrue aux frontières (en plus du financement existant) afin de mieux répondre à la menace que présentent les espèces aquatiques envahissantes. L'investissement devrait être réparti comme suit :

- les activités de recherche pour trouver et mettre à l'essai d'autres méthodes en vue d'attraper, d'abattre et de contrôler les poissons indésirables et les autres espèces aquatiques envahissantes;
- les activités de surveillance pour agrandir les zones d'échantillonnage dans les Grands Lacs et viser les zones d'invasion probables;
- les activités de coordination pour donner priorité dans l'Accord Canada-Ontario aux actions visant les espèces aquatiques envahissantes, dont la carpe asiatique. Cet accord aura probablement un rôle prépondérant dans l'établissement des rôles et responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux relativement au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes dans les Grands Lacs;
- les activités de protection accrue aux frontières pour mieux développer les compétences des employés de l'Agence des services frontaliers du Canada afin qu'ils soient en mesure d'identifier les espèces aquatiques envahissantes et de faire respecter les lois et règlements en vigueur. Les États-Unis versent déjà 200 millions de dollars sur quatre ans uniquement pour les travaux à long terme visant la protection des Grands Lacs contre la carpe asiatique.

Il s'agit d'un montant qui s'ajoute au financement recommandé pour lutter contre les menaces des espèces végétales envahissantes ([voir la recommandation pour le budget de 2016 de la Coalition du budget vert concernant les espèces végétales envahissantes](#)).

Investissement recommandé :

Investissement supplémentaire permanent de 25 millions de dollars par année.

Investir dans des stratégies de protection du littoral de manière à restaurer les terres humides du bassin des Grands Lacs et les zones tampons riveraines ainsi que les habitats de poissons et d'animaux terrestres

La salubrité des Grands Lacs et de tous ceux qui en dépendent est fonction de l'état du littoral des cours d'eau. Il faut déployer des efforts pour élaborer des stratégies visant à protéger et à restaurer les terres humides sur les berges et dans le bassin hydrographique des lacs, lesquelles constituent des habitats de poissons, d'oiseaux migrateurs et d'animaux terrestres. Les zones tampons riveraines contribuent à protéger l'eau potable et à nettoyer l'eau des Grands Lacs de manière à ce qu'on puisse continuer à la boire, y pêcher et s'y baigner et que ces cours d'eau demeurent des habitats sains pour les poissons et les animaux terrestres.

Investissement recommandé :

Investissement supplémentaire de 35 millions de dollars par année de manière permanente.

Annonce dans le budget

« Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les Grands Lacs pour les générations actuelles et futures et annonce pour ce faire la création d'un fonds permanent de protection des Grands Lacs pour assurer la protection, l'intendance et la restauration à long terme de ces cours d'eau représentant 20 % de l'eau douce dans le monde ainsi que d'un programme d'incitation fiscale pour encourager les propriétaires fonciers à prendre des mesures pour empêcher les écoulements d'éléments nutritifs dans les sols ou établir des habitats permanents dans la zone littorale. »

Renseignements

Theresa McClenaghan
Directrice générale
Association canadienne du droit de l'environnement
theresa@ccla.ca





**ENVIRONNEMENT
SAIN, CANADIENS
EN SANTÉ**

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE INDUSTRIELLE ET NORMES SUR L'AIR AMBIANT

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'octroyer 125 millions de dollars par année au ministère de l'Environnement et du Changement climatique et au ministère de la Santé dans le but d'effectuer des recherches sur la pollution atmosphérique ainsi que de contrôler et de réglementer cette pollution, notamment par le parachèvement et la mise en œuvre du Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques et des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant. La somme proposée assurerait le maintien du montant réservé au Programme de réglementation de la qualité de l'air depuis 2011 et permettrait la réalisation des activités de réglementation entourant les changements climatiques et la qualité de l'air.

Investissement requis :

En 2016-2017 :	125 millions de dollars
À long terme :	125 millions de dollars par année sur cinq ans

Sommaire

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique a comme mandat de « [t]ravailler avec les provinces et les territoires pour établir des normes de qualité de l'air plus rigoureuses, surveiller les émissions et fournir des incitatifs aux investissements qui mènent à de l'air plus pur et à des collectivités en meilleure santé » comme en fait foi sa lettre de mandat. La mesure budgétaire proposée servirait exactement à cette fin. Parallèlement, le ministre des Transports s'est vu accorder le mandat de « [t]ravailler avec le ministre responsable, soit le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'infrastructure prévoyant d'importants investissements qui permettront d'améliorer l'infrastructure de transport en commun et l'infrastructure verte¹ ».

De nombreux chercheurs ont dressé des liens entre la pollution des usines et des transports d'une part et les maladies chroniques et les décès de l'autre, le tout associé à un lourd fardeau économique. En octobre 2012, les ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont convenu de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'air au Canada. Les ministres FPT ont proposé une réglementation des émissions par secteur industriel en 2014; en juin de la même année, le gouvernement fédéral a proposé qu'on adopte, sans jamais toutefois le faire, un règlement dans trois secteurs industriels. Il a ajouté que des exigences suivraient, par la suite, pour d'autres secteurs ou types de machines et d'équipement peu après. De même, en 2014, les ministres FPT ont présenté deux des quatre Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) axées sur la santé qui ont été établies en 2015 et qui portaient sur les particules fines

¹ Il faut aussi remarquer que la lettre de mandat du ministre des Finances exige de ce dernier qu'il « [travaille] avec le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités à créer la Banque d'infrastructure du Canada afin d'offrir du financement à faible coût (y compris des garanties d'emprunt) pour de nouveaux projets d'infrastructure municipaux faisant partie de nos secteurs d'investissement prioritaires ».

et l'ozone troposphérique. Le financement rendant possible la contribution du gouvernement fédéral au Système de gestion de la qualité de l'air a été octroyé dans le cadre du Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA). Ce financement en sera à ses derniers milles en 2016, ce qui laisse en suspens des éléments cruciaux de la stratégie contre la pollution atmosphérique.

Contexte et justification

L'Association médicale canadienne estime que 21 000 Canadiens sont morts prématurément en 2008 à cause de la pollution de l'air et que le coût économique des maladies et des décès lié à la pollution de l'air a dépassé 8 milliards de dollars. Les tendances démographiques laissent de plus en plus croire que le taux de mortalité annuelle passerait à près de 45 000 personnes d'ici 2031 si la qualité de l'air ne s'améliore pas². En plus de lui imputer des effets néfastes sur les systèmes respiratoire et cardiovasculaire, le Centre International de Recherche sur le Cancer (l'agence spécialisée en cancer de l'Organisation mondiale de la santé) accole à la pollution de l'air extérieur le qualificatif de cancérigène³. Des recherches font aussi état de répercussions sur le développement du cerveau⁴ ainsi que de corrélations entre l'exposition à la pollution atmosphérique pour une femme enceinte et les troubles à la naissance. On y lit aussi que les populations défavorisées présentent un risque accru⁵.

En octobre 2012, les ministres FPT de l'Environnement ont convenu, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement, de prendre des mesures concrètes pour améliorer la qualité de l'air au Canada et ont œuvré main dans la main à la création du nouveau Système de gestion de la qualité de l'air⁶. Le gouvernement fédéral a un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre de deux éléments clés du système : les exigences de réduction des émissions industrielles et la révision des NCQAA⁷.

Les mesures prises dans diverses régions montrent une lente amélioration de la qualité de l'air au cours des dernières années un peu partout au Canada⁸. Cependant, encore plus de 35 % de la population canadienne vit dans des régions où le taux d'ozone troposphérique dépasse le seuil jugé actuellement acceptable au Canada⁹. La mise en œuvre intégrale du Système de gestion de la qualité de l'air apporterait d'autres améliorations, donnant ainsi un bon coup de pouce pour la santé et le portefeuille des citoyens canadiens.

2 Association médicale canadienne. (2008). No Breathing Room: National Illness Cost of Air Pollution, Ottawa. Repéré à http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/No_Breathing_Room.pdf.

3 Loomis, Dana et coll. (2013, décembre). The Carcinogenicity of Outdoor Air Pollution. *The Lancet Oncology*, 14(13), 1262-1263. doi : 10.1016/S1470-2045(13)70487-X.

4 Chiu, Yueh-Hsiu Mathilda, Bellinger, David C., Coull, Brent A., Anderson, Shawn, Barber, Rachel, Wright, Robert O. et Wright, Rosalind J. (2013, 10 mai). Associations between Traffic-Related Black Carbon Exposure and Attention in a Prospective Birth Cohort of Urban Children. *Environmental Health Perspectives*. doi : 10.1289/ehp.1205940; Sunyer, Jordi, Esnaola, Mikel et coll. (2015, 3 mars). Association between Traffic-Related Air Pollution in Schools and Cognitive Development in Primary School Children: A Prospective Cohort Study. *PLOS Medicine*. doi : 10.1371/journal.pmed.1001792.

5 Gray, Simone C. et coll. (2014). Assessing the Impact of Race, Social Factors and Air Pollution on Birth Outcomes: A Population-Based Study. *Environmental Health*, 13(4). doi : 10.1186/1476-069X-13-4.

6 Conseil canadien des ministres de l'environnement. (s.d.). SGQA. Repéré à <http://www.ccme.ca/en/resources/air/aqms.html>.

7 Les provinces doivent mener des activités complémentaires de gestion des zones d'air pour que les NCQAA soient respectées dans toutes les régions du pays.

8 Environnement Canada. (2014, 22 août). Indicateurs environnementaux canadiens, Qualité de l'air. Repéré à <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=7DCC2250-1>.

9 Environnement Canada. (2014, 7 juin). Projet de Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques, *Gazette du Canada*, p. 1321. Repéré à <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2014/2014-06-07/pdf/g1-14823.pdf>.

Exigences de réduction des émissions industrielles

En juin 2014, les ministres de la Santé et de l'Environnement ont proposé un nouveau Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques. Le Règlement visait d'abord, advenant son adoption, la réduction de la pollution provenant de trois secteurs industriels ou types de machines et d'équipement à partir de janvier 2015 : le secteur cimentier, le secteur des moteurs à essence fixes (utilisés, par exemple, dans le secteur pétrolier et gazier pour le transport du brut par pipeline) et le secteur des chaudières et fours industriels (utilisés pour chauffer l'eau ou produire de la vapeur à des fins industrielles). Il pourrait engendrer des bénéfices nets estimés à 6,49 milliards de dollars pour le secteur des moteurs industriels, à 1,13 milliard de dollars pour les chaudières et les fours et à 1,44 milliard de dollars pour les fours à ciment. Ces bénéfices correspondent à un ratio coûts-avantages de l'ordre de 1 pour 15 (pour les moteurs) à 1 pour 34 (pour les fours à ciment). Le Système de gestion de la qualité de l'air prévoit des normes nationales de réduction des émissions pour quinze secteurs industriels.

Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant

En mai 2013, le gouvernement du Canada a établi de nouvelles normes sanitaires sur le taux de particules fines dans l'air ambiant (PM_{2,5}) et l'ozone troposphérique. Ces normes sont entrées en vigueur en 2015, remplaçant les normes pancanadiennes moins rigoureuses en matière de qualité de l'air. Les nouvelles NCQAA doivent être examinées et révisées d'ici 2020. Le Système de gestion de la qualité de l'air prévoit également des NCQAA complémentaires portant sur d'autres polluants, notamment les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre.

Parachèvement du Programme de réglementation de la qualité de l'air

Le parachèvement du Système de gestion de la qualité de l'air et la mise en œuvre des nouvelles dispositions feraient suite à deux points importants de la plateforme électorale libérale et s'inscriraient, conformément aux lettres de mandat des ministres de l'Environnement et du Changement climatique et des Transports (de même qu'à celle du ministre des Finances), dans l'objectif de réduire la pollution atmosphérique par l'investissement en transports publics et de travailler auprès des provinces pour établir des normes plus strictes sur la qualité de l'air et contrôler les émissions. Ce serait tout à fait faisable en reconduisant le PRQA et en réalisant des projets complémentaires pour la qualité de l'air tels que les activités de recherche et de surveillance et la cote air santé.

Le budget de 2011 prévoyait un financement sur cinq ans pour le PRQA (252 millions de dollars en deux ans et un total de 600,8 millions de dollars pour les cinq années)¹⁰. Le financement viendra à échéance en mars 2016. Les années à venir seront cruciales pour le parachèvement des règlements sur la réduction des émissions dans les autres secteurs industriels, l'élaboration des NCQAA pour d'autres polluants et la mise en œuvre de ces nouvelles normes. La reconduction du financement du PRQA dans le budget de 2016 assurerait le maintien du programme et permettrait la mise en œuvre intégrale des composantes fédérales du Système de gestion de la qualité de l'air sans plus attendre. En 2016, il faudrait procéder tout de suite à l'adoption du Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques publié dans la Gazette du Canada en 2014, continuer de plancher sur les autres règlements par secteur et reprendre les travaux FPT pour la rédaction des NCQAA sur le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

10 Repéré à <http://plandaction.gc.ca/fr/initiative/programme-de-reglementation-de-la-qualite-de-lair>.

Renseignements

Kathleen Cooper
Chercheuse principale
Association canadienne du droit de l'environnement
kcooper@cela.ca



BUREAU D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'octroyer des fonds au ministère de la Santé pour mettre sur pied un nouveau bureau fédéral d'équité en matière de santé environnementale. Ce bureau aurait pour mandat de faire comprendre les lourdes conséquences des dangers écologiques évitables avec lesquels doivent composer les populations défavorisées et vulnérables; d'étudier les interventions possibles ainsi que de trouver et de mettre en application des moyens pour que tous les Canadiens aient droit au même niveau de protection contre les dangers écologiques et puissent donc profiter des bienfaits d'un milieu de vie sain.

Investissement requis :

En 2016-2017 :	15 millions de dollars
À long terme :	15 millions de dollars par année

Sommaire

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a pour mandat de « [d]iriger l'élaboration d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui prévoirait des objectifs en vue de réduire la pauvreté de même que des mesures et des rapports publics sur nos progrès, en collaboration avec la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail [ainsi qu'en harmonie] avec les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté existantes » et à l'appui de ces stratégies. Étant l'un des nombreux déterminants de la santé, le milieu de vie est un enjeu aussi important et fondamental que le revenu pour déterminer l'état de santé d'une personne.

Tout citoyen canadien devrait avoir le droit de jouir d'un milieu sain, mais il devient de plus en plus évident que ce sont les populations défavorisées et vulnérables qui sont les plus touchées par les dangers écologiques évitables, par exemple la pollution, les substances toxiques dans les produits de consommation, la dégradation de l'environnement et les effets des changements climatiques. Le bureau fédéral d'équité en matière de salubrité écologique favoriserait la réalisation d'analyses régulières et se donnerait comme mission d'intégrer cette question d'égalité dans l'ensemble des agences, des programmes, des politiques, des activités et des ministères concernés. Les Canadiens pourraient en tirer des bienfaits au niveau de la réduction des inégalités en santé et d'une amélioration de la santé de la population en général. Ils pourraient aussi tirer profit des avantages économiques qui découleraient des économies réalisées en soins de santé et d'une productivité accrue.

Contexte et justification

Tous les Canadiens devraient avoir droit à un milieu de vie sain, mais les populations défavorisées et vulnérables sont les plus touchées par les dangers écologiques évitables. Par exemple, un Canadien à faible revenu sur quatre vit à moins d'un kilomètre d'une grande usine polluante, alors que la proportion ne s'élève qu'à sept pour cent pour le quintile le plus riche. La proximité de sources importantes de pollution entraîne

un niveau accru de maladies respiratoires et cardiovasculaires pour les citoyens à faible revenu¹.

La notion d'inégalité en matière de santé environnementale (qu'on appelle aussi racisme environnemental ou injustice environnementale) fait référence à des politiques inadéquates, non adaptées ou discriminatoires qui entraînent la concentration de multiples risques écologiques et diminuent l'accès aux bienfaits liés au milieu chez les populations canadiennes défavorisées². Certains sous-groupes de citoyens canadiens ont tendance à subir une plus grande part des effets nocifs de l'écologie sur la santé, notamment les gens qui habitent dans des régions dépendantes des ressources, les collectivités autochtones (dans les réserves et hors réserves)^{3,4}, les populations ethniques et à faible revenu dans les zones urbaines⁵ et les populations naturellement vulnérables, telles que les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées^{6,7}. Les programmes et les règlements publics qui traitent des dangers écologiques n'abordent que rarement les inégalités entre les groupes de personnes. Le Canada n'a pas la capacité de coordonner les mesures nécessaires pour que les populations défavorisées et vulnérables bénéficient de la même protection que les autres Canadiens contre les méfaits de leur milieu de vie.

Le Bureau de justice environnementale des États-Unis : un modèle de gouvernance

Le Canada n'a pas la structure ni la capacité de gouvernance pour corriger les inégalités en matière de salubrité écologique, mais il peut s'inspirer du modèle du Bureau de justice environnementale des États-Unis établi en 1992. Le Bureau a pour mission de faciliter les efforts de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) de protéger et de promouvoir l'environnement et la santé publique chez les populations vulnérables telles que les populations minoritaires, à faible revenu et tribales⁸.

En 1994, le président Bill Clinton a publié le décret exécutif 12898, Federal Actions to Address Environmental Justice in Minority Populations and Low-Income Populations (mesures fédérales de lutte contre les problèmes de justice environnementale au sein des populations minoritaires et des populations à faible revenu). Ce décret exige que toutes les agences fédérales élaborent des stratégies pour contrer les effets néfastes de leurs actions qui touchent particulièrement la santé ou le milieu de vie des populations minoritaires et à faible revenu. Il a également établi le groupe fédéral de travail interinstitutionnel

1 Institut canadien d'information sur la santé. (2011, mars). Environnements physiques en milieu urbain et inégalités en santé, Ottawa.) Repéré à https://www.cihi.ca/en/cphi_upe_summary_rep_fr.pdf.

2 Centre for Environmental Health Equity. What Is Environmental Health Inequity?. Repéré le 6 août 2014 à <http://cehe.ca/aboutus>.

3 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2014). Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A : Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge et New York, ch. 11. Repéré à http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap11_FINAL.pdf.

4 Ecojustice. Chemical Valley Charter Challenge. Repéré le 6 août 2014 à <https://www.ecojustice.ca/cases/chemical-valley-charter-challenge-1>.

5 Zupancic, Tara. (s.d.). At the Margins and in Deep: The Need to Prioritize Equity for Children's Environmental Health (Centre for Environmental Health Equity). Repéré à http://www.cehe.ca/sites/default/files/At%20the%20Margins%20and%20in%20Deep-3_0.pdf.

6 Lewis, Sarah. (2011, juin). Sex, Gender and Chemicals : Factoring Women into Canada's Chemicals Management Plan (Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu), North York. Repéré à http://www.nnewh.org/images/upload/attach/NNEWH_chemicals_report_for_web.pdf.

7 Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement. (2005). Child Health and the Environment - A Primer, Toronto. Repéré à <http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/cpche-resources/Primer.pdf>.

8 Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. (2012, 24 mai). Environmental Justice - Basic Information. Repéré à <http://www.epa.gov/environmentaljustice/basics/index.html>. Le nom anglais actuel, Office of Environmental Justice, remplace l'ancienne appellation, Office of Environmental Equity, depuis 1994.

sur la justice environnementale, présidé par l'administrateur de l'EPA (l'équivalent du ministre de l'Environnement au Canada). Les dirigeants des 11 agences ou départements fédéraux et de plusieurs bureaux de la Maison-Blanche sont représentés dans ce groupe de travail⁹.

L'EPA estime qu'il y aura justice environnementale quand tous les citoyens bénéficieront du même niveau de protection contre les dangers écologiques, d'un accès équitable aux processus décisionnels connexes et d'un environnement sain où ils peuvent vivre, apprendre et travailler¹⁰. Cette vision n'a pas encore été réalisée aux États-Unis. Néanmoins, grâce au Bureau de justice environnementale des États-Unis, au décret exécutif 12898 et au groupe fédéral de travail interinstitutionnel sur la justice environnementale, on a fait de grands pas dans cette direction au cours des deux dernières décennies^{11, 12, 13}.

De manière plus générale, le Bureau de justice environnementale des États-Unis, le décret exécutif 12898 et le groupe fédéral de travail interinstitutionnel sur la justice environnementale ont contribué à sensibiliser davantage les citoyens américains aux problèmes d'inégalité en matière de salubrité écologique et ont ancré le concept de justice environnementale dans le processus décisionnel fédéral. Au Canada, le dialogue ne fait que commencer.

Renforcer les capacités d'équité en matière de santé environnementale au Canada

Un bureau fédéral d'équité permettrait d'analyser régulièrement les dangers écologiques évitables et de faire profiter les populations défavorisées et vulnérables au Canada des bienfaits pour la santé des mesures de protection contre leurs effets nocifs. Un tel bureau serait en mesure de cerner les occasions d'intervenir pour la prévention des inégalités en matière de santé environnementale. Le nouveau bureau pourrait défendre l'intégration de l'équité en cette matière dans les politiques, les activités et les programmes gouvernementaux concernés et contribuer à la coordination de ces derniers. À l'image de l'approche pangouvernementale du décret exécutif 12898 aux États-Unis, il devrait être établi en tant qu'agence indépendante (de manière analogue à la Commission de la santé mentale du Canada).

9 Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. Federal Interagency Working Group on Environmental Justice. Repéré le 6 août 2014 à <http://www.epa.gov/environmentaljustice/interagency/>.

10 Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. What Is Environmental Justice?. Repéré le 7 août 2014 à <http://www.epa.gov/environmentaljustice/>.

11 Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. Office of Prevention, Pesticides, and Toxic Substances (OPPTS) Action Plan to Integrate Environmental Justice, 2009. Repéré à <http://www.epa.gov/environmentaljustice/resources/reports/actionplans/oppts-ej-actionplan-2009.pdf>.

12 Ibid.

13 Bureau de l'air et des radiations de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. The Office of Air and Radiation (OAR) FY 2006 Environmental Justice Action Plan. Repéré à <http://www.epa.gov/environmentaljustice/resources/reports/accomplishments/oar-ej-progress-rpt-2006.pdf>.

Renseignements

Kathleen Cooper
Chercheuse principale
Association canadienne du droit de l'environnement
kcooper@ccla.ca



AIR INTÉRIEUR : CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉDUCTION DU RADON

La Coalition du budget vert recommande au ministère des Finances de modifier la section E de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'y inclure un crédit d'impôt allant jusqu'à 3 000 \$ pour les Canadiens qui retiennent les services d'experts certifiés par le Programme national de compétence sur le radon au Canada en vue de réduire la quantité de radon dans le cas des foyers où un test effectué sur trois mois indique un niveau de radon supérieur au seuil jugé acceptable au Canada (soit actuellement 200 Bq/m³).

Investissement requis :

L'investissement requis est négligeable.

La mesure devrait entraîner un coût sous forme de réduction des impôts perçus (en raison du crédit d'impôt), un coût toutefois largement compensé par l'augmentation des impôts perçus des entreprises qui œuvrent dans ce domaine.

Sommaire

Le radon, un cancérigène connu, est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration de l'uranium dans le sol et la roche. Il est la deuxième cause de cancer du poumon au Canada après le tabagisme et est responsable de 16 % des décès annuels attribués au cancer. Invisible, inodore et sans saveur, le radon n'est détectable que par des tests. Le gouvernement fédéral a adopté un programme national de lutte contre le radon dans lequel il s'est montré très proactif à bien des égards dans les analyses liées au radon ainsi que dans les activités d'assainissement et de sensibilisation, notamment par une campagne intensive visant à encourager les propriétaires canadiens à faire des tests de détection du radon. La prochaine étape s'impose d'elle-même, soit fournir de l'aide financière aux citoyens canadiens chez qui on découvre une haute concentration de radon. Par suite de l'assainissement de l'ensemble des foyers présentant un niveau de radon supérieur à la recommandation du gouvernement fédéral, on pourrait réaliser des économies de plus de 17 millions de dollars par année étant donné les cas de cancers du poumon ainsi évités.

Contexte et justification

Depuis 2008, Santé Canada a, dans le cadre de son programme national de lutte contre le radon, fait tester près de 15 000 bâtiments fédéraux et environ 14 000 résidences aux quatre coins du Canada, a ajouté des mesures de protection contre le radon au Code national du bâtiment, a entrepris des recherches sur les techniques de détection et de réduction du radon, a élaboré un programme de certification canadien pour les professionnels œuvrant dans le domaine du radon, a mené de vastes campagnes d'information et a répété maintes fois aux Canadiens que tous les foyers devraient effectuer un test de détection du radon.

Selon les enquêtes réalisées, environ 7 % des foyers canadiens (environ 600 000 logements) ont un niveau de radon supérieur à la recommandation canadienne, soit 200 Bq/m³ (becquerels par mètre cube, unité de mesure de la désintégration d'une source radioactive par seconde). Si certaines régions sont réputées avoir des concentrations élevées de radon, notamment le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et le Yukon, le radon est en revanche présent jusqu'à un certain point dans tous les foyers, et des concentrations

élevées de radon ont été découverts dans toutes les provinces. L'enquête pancanadienne de Santé Canada illustre ainsi qu'il est nécessaire de procéder à des tests dans tous les foyers.

Sensibiliser les Canadiens à la question du radon et rendre la réduction du radon accessible à tous

Santé Canada a été très actif en matière de politiques et de programmes sur le radon. Bon nombre de nouvelles constructions au Canada comprennent certes des mesures de protection contre le radon, mais ce dernier demeure un risque important pour la salubrité dans les foyers existants. Les citoyens ont peu réagi au message de Santé Canada sur la nécessité d'un test de détection du radon. La prochaine étape, un crédit d'impôt, s'impose par elle-même et devrait montrer à tous les citoyens canadiens qu'il s'agit d'une question à prendre au sérieux.

Aider les propriétaires à compenser les coûts de réduction du radon

Parmi les techniques d'assainissement visant à réduire la concentration de radon dans les foyers, notons le scellement des fissures et autres ouvertures dans la fondation ou le plancher, l'aération et la dépressurisation active du sol sous la dalle (soit l'installation d'un tuyau et d'un ventilateur sous la dalle du plancher afin d'aspirer le radon présent sous la maison et ainsi de l'empêcher d'entrer dans la maison). De tels travaux coûtent habituellement entre 500 et 3 000 \$. Le gouvernement fédéral peut rendre la réduction du radon abordable en ajoutant ce dernier à la liste des crédits d'impôt prévus par la Loi de l'impôt sur le revenu. Bien qu'un crédit d'impôt permanent soit préférable, étant donné que la prise de mesures pourrait être nécessaire même dans les nouveaux logements, un crédit d'impôt temporaire de cinq ans suffirait pour offrir la plupart des avantages et inciterait les gens à agir plus vite.

Renseignements

Kathleen Cooper
Chercheuse principale
Association canadienne du droit de l'environnement
kcooper@cela.ca





UN PROCESSUS DE DÉCISIONS BIEN INFORMÉ

MEASURER LES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada octroie à Statistique Canada un financement de 4,5 millions de dollars sur trois ans à compter du budget de 2016. Ce montant servira de financement de démarrage pour la mise en branle de la seconde phase du projet de Mesure des biens et services écosystémiques au Canada (MBSEC), lequel appuie la recherche interministérielle visant à suivre les « stocks » et les changements dans les écosystèmes, ainsi que les biens et services écosystémiques qui sont essentiels pour la santé, l'économie et le patrimoine naturel des Canadiens.

Investissement requis :

Pour 2016/2017: \$2,4 million à Statistique Canada

Récurrence : \$2,4 millions de dollars sur trois ans aux autres ministères chargés de l'établissement des politiques

Sommaire

Le projet interministériel de MBSEC a été coordonné par Statistique Canada et s'est conclu par la publication de certaines de ses découvertes dans le document L'activité humaine et l'environnement de 2013. Ce projet de deux ans a permis de faire avancer la recherche sur la comptabilité écosystémique et la quantification des biens et services écosystémiques (BSE). Parmi les ministères participants, citons le ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, le ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Horizons de politiques Canada. Il est donc vivement recommandé que le gouvernement du Canada affecte de nouveaux fonds pour la poursuite de ce projet.

Ce projet suscite beaucoup d'intérêt et l'avancée de la recherche sur la mesure des BSE demeure une grande priorité, tant au sein du gouvernement fédéral qu'en dehors de celui-ci. Les membres du comité de travail du projet de MBSEC ont continué à se réunir sur une base trimestrielle pour échanger sur leurs expériences et donner leur avis sur le travail interministériel. La composition du comité a été élargie pour que d'autres ministères (Industrie Canada) et d'autres initiatives (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) puissent y participer. En conséquence, la Coalition du budget vert s'attend à ce que l'affectation de ressources supplémentaires pour l'identification et la quantification des BSE procure des avantages à l'ensemble du gouvernement fédéral.

La Coalition du budget vert recommande que le total du financement de démarrage, soit 4,5 millions de dollars, qui est affecté à la mise au point d'un système de comptabilité écosystémique pour le Canada et à l'examen de la faisabilité d'un recensement de l'environnement soit réparti de la façon suivante : 2,4 millions de dollars à Statistique Canada pour son rôle d'impulsion et de coordination; et 2,1 millions de dollars pour la participation d'autres ministères chargés de l'établissement des politiques.

Contexte et justification

Il est essentiel de disposer d'une information de qualité pour comprendre et protéger notre environnement, pour élaborer la meilleure politique environnementale possible, ainsi que pour mettre au point de nouvelles technologies prometteuses. Statistique Canada indique qu'« après de vastes consultations, il a élaboré un cadre qui lui permettra d'adopter, pour les statistiques environnementales, une approche comparable à celle qu'il utilise depuis longtemps pour les statistiques économiques et sociales. Le concept de capital naturel constitue le fondement de l'exercice. En termes simples, le capital naturel considère l'environnement comme un ensemble de ressources générateur de biens et de services environnementaux. L'air pur et l'eau fraîche en sont de bons exemples. »

Dans le cas des milieux humides, l'évaluation des valeurs économiques créées par les services écosystémiques (atténuation des inondations, tourisme, rétention des nutriments) de cette couverture naturelle permettrait aux Canadiens d'avoir une meilleure idée des services et de la réduction des dépenses requis pour la réparation des dommages causés par les inondations et la diminution de la qualité de l'eau.

Un des résultats du projet de MBSEC a été la décision de Statistique Canada d'investir dans l'établissement de statistiques annuelles sur l'évolution de la couverture terrestre ainsi que sur l'utilisation des terres, et d'estimations des ressources d'eau renouvelable. Ces deux rapports devraient être publiés en 2015-2016. De plus, ils devraient fournir des données de base importantes aux chercheurs et ministères fédéraux qui travaillent dans le domaine de la recherche sur les BSE et devraient à terme contribuer à l'intégration des facteurs environnementaux au processus décisionnel économique et politique. Il s'agit d'ailleurs d'une priorité dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable.

Bien que ces nouveaux investissements constituent un point de départ, le financement supplémentaire alloué par le gouvernement fédéral permettrait d'élargir considérablement la portée de ces travaux. En collaboration avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement fédéral, Statistique Canada pourrait examiner la possibilité d'utiliser un recensement pancanadien de l'environnement comme instrument statistique pour la création d'un registre spatial des actifs environnementaux qui pourrait être couplé aux données socioéconomiques.

À l'échelle internationale, les Nations Unies ont élaboré et achevé le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), un ensemble de normes statistiques qui permettent de coupler les données environnementales aux données économiques dans le système de comptabilité nationale. Statistique Canada contribue à élaborer des lignes directrices expérimentales supplémentaires pour le SCEE qui portent principalement sur les comptes écosystémiques et la mesure des BSE. Ces lignes directrices sont compatibles avec les techniques mises au point dans le cadre du projet de MBSEC; Statistique Canada est donc devenu l'un des principaux organismes statistiques nationaux qui testent ces concepts. Enfin, la Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (WAVES) de la Banque mondiale déploie des efforts pour que les ressources naturelles soient intégrées pleinement dans la planification du développement et dans les comptes économiques nationaux. L'économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB) fait progresser le suivi des avantages économiques de la biodiversité.

Annnonce du budget

« Le gouvernement du Canada est résolu à prendre des décisions fondées sur des données probantes et à faire le suivi des comptes nationaux de capital naturel. Il annonce la reconduction du projet de Mesure des biens et services écosystémiques au Canada pour trois années supplémentaires. »

« La reconduction du programme permettra au gouvernement et à ses partenaires de prendre appui sur les travaux actuels et elle dotera le Canada des outils de prise de décision nécessaires à la stimulation de l'économie, au renforcement des collectivités et à l'exercice d'un leadership en matière d'environnement et de changement climatique sur la scène mondiale. »

Renseignements

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca



QUI NOUS SOMMES

La Coalition du budget vert consiste à 16 organisations qui présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations annuelles à l'égard de possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

Contactez-nous

Annie Bérubé, Gestionnaire, Coalition du budget vert
aberube@naturecanada.ca
Suivez-nous sur Twitter @AnnieatGBC

